DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13508 **6 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 3-LUNDI 4 JUILLET 1988

La fin de la conférence du Parti communiste soviétique

M. Gorbatchev a fait approuver l'accélération des réformes politiques

Prenant la parole, le vendredi soir 1er juillet, à la fin de la conférence du Parti communiste soviétique, M. Gorbatchev a fait approuver un calendrier qui devrait donner une sensible accélération aux réformes politiques.

Celles-ci prévoient la création d'une institution présidentielle et une séparation des rôles du parti et de l'Etat.

Consolidation

M. Gorbatchev a relevé à juste titre, dans son discours de clôture de la conférence de son parti, qu'on n'avait jamais rien vu de tel à Moscou « depuis près de soixante ans ». La liberté de ton et la diversité des points de vue exprimés, la vivacité de certaines polémiques, le simple fait que des textes aient été votés à une majorité relative – encore que massive, – tout cela visait à convaincre le public soviétique de la réalité du changement politique souhaité.

Dans l'immédiat, le secrétaire général a consolidé sa position, et cela était d'ailleurs nécessaire pour donner plus de crédibilité aux réformes. Il y est parvenu d'abord en arbitrant habilement les débats entre conservateurs et libéraux : dans cette période de « cohabitation » de deux grandes tendances au sein d'un même parti et d'une même direction, le numéro un a tenu, tout en soutenant globalement les réformateurs, à occuper une position « centriste », notamment sur le sujet sensible du rôle de la presse. Une position confirmée par l'altercation entre M. Eltsine et M. Ligatchev, les deux pôles symboliques de ces courants, et qui a permis au secrétaire général de s'élever au-dessus du lot.

M. Gorbatchev a également renforcé sa position en jouant sur le calendrier politique. L'obstacle que constituait le maintien en fonction d'un comité central non renouvelé a été habilement contourné. D'une part, parce que l'accent a été mis sur la réforme de l'appareil étatique et législatif, qui se verra doté dès cette année de nouveaux pouvoirs (nécessairement au détriment de l'appareil du parti) et sera dirigé dès l'an prochain par le « président Gorbatchev ». D'autre part, parce que le parti pourrait bien être appelé à tirer plus tôt que prévu les conséquences de cette nouvelle situation. Si la règle des deux mandats (dix ans en tout) s'applique partout et joue à partir de 1989 pour le poste de président, il devrait apparaître nécessaire de confirmer le secrétaire général dans ses fonctions à la même date, donc de convoquer le prochain congrès de manière anticipée.

M. Gorbatchev a d'ailleurs appelé dans son discours de clôture à réformer dès maintenant le fonctionnement du parti à la lumière des résolutions de la conférence, sans attendre une modification des statuts qui avait été elle aussi renvoyée au prochain congrès régulier de 1991.

Autrement dit, le secrétaire général a tiré la leçon de ses impuissances (et impatiences) passées : non seulement celle du vingt-septième congrès de 1986, qui n'avait pas servi à grand-chose, mais aussi celles de la session plénière du comité central de janvier 1987, qui avait marqué les débuts de la « glasnost » : ses décisions étaient restées « suspendues », avoue-t-il lui-même, faute de changements institutionnels.

Reste à savoir comment les nouvelles consignes seront appliquées par les millions de petits chefs et bureaucrates qui ont assisté, effarés, aux déballages de la conférence, mais sont rompus à l'art de courber le dos sous l'orage en attendant des jours meilleurs. La « perestroïka » politique ne fait que commencer ; la « perestroïka » économique, elle, dont les Soviétiques attendent sans trop y croire une amélioration de leur niveau de vie, a à peine été évoquée.

MOSCOU
de notre correspondant

Après quatre jours de débats, qui ont tenu l'URSS en haleine, plusieurs moments de grand théâtre et une étonnante bataille d'amendements, M. Gorbatchev a gagné – annonçant au passage la construction, à Moscou, d'un monument aux victimes de Staline. Car non seulement la conférence a adopté ses propositions de réformes politiques, qui sont ainsi devenues programme du parti, mais elle leur a aussi fixé un calendrier particulièrement serré. Sauf dérapage imprévu, les changements constitutionnels que le secrétaire général avait réclamés dans son rapport introductif, mardi, seront devenus réalité en avril prochain, et les institutions auront été ainsi retaillées aux besoins de sa politique.

Le résultat le plus spectaculaire de ces changements sera que, élu chef de l'Etat par le Parlement, M. Gorbatchev sera placé à l'abri d'une révolution de palais, puisque le comité central devrait réfléchir à deux fois avant de limoger un secrétaire général qui resterait par ailleurs président.

A elle seule, cette garantie de pérennité est capitale, car, outre qu'elle devrait donner les coudées plus franches à M. Gorbatchev, elle devrait aussi lui rallier beaucoup des sceptiques qui, faute de croire en son avenir, restent dans une prudente expectative. Le succès, en Union soviétique comme partout, va au succès, et il y a là un élément fondamental de nouvelles évolutions du rapport de forces.

Au-delà de ses aspects tactiques, la prochaine confusion des fonctions de secrétaire général et de chef de l'Etat pourrait cependant s'avérer d'une portée plus grande encore car elle s'inscrit dans une volonté de reconstruire un appareil d'Etat, rendu inexistant par l'omnipotence de l'appareil du parti.

Comme l'ont fait observer nombre de délégués réformateurs en tentant de s'opposer à l'instauration de cette règle au niveau des Républiques, des régions et des villes, la démarche semble, *a priori*, illogique.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite et nos informations pages 3 et 4.)

Malgré une divergence sur les taux

MM. Rocard et Bérégovoy trouvent un compromis pour l'impôt sur la fortune

Le projet de loi sur l'impôt sur la fortune est pratiquement prêt. Les discussions entre les experts de la Rue de Rivoli et ceux de Matignon ont permis d'aboutir à un compromis sur les principales dispositions. Un point de désaccord subsiste, néanmoins, entre MM. Rocard et Bérégovoy. Il est d'importance, puisqu'il s'agit des taux qui seront retenus.

Trouver « *le meilleur équilibre entre la solidarité nécessaire et la pertinence économique* » : dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le mercredi 29 juin, M. Michel Rocard, premier ministre, avait ainsi défini le problème posé par l'impôt sur la fortune, « *un problème très épineux* », avait-il souligné.

A l'issue des discussions entre l'hôtel Matignon et la Rue de Rivoli, un compromis a pu être trouvé sur les grandes lignes du projet. Il s'inspire en partie de la formule de l'impôt sur les grandes fortunes (IGF) d'avant 1986, mais avec quelques modalités différentes.

Comme prévu, la définition du patrimoine est assez proche de celle de l'impôt sur les grandes fortunes de 1982. Les œuvres d'art et certains autres biens dbois, forêts...) seront exonérés. Un abattement à la base est prévu : les détenteurs d'une fortune de 4 millions de francs ou moins ne seront pas redevables de l'IGF. En ce qui concerne l'outil de travail, les conditions d'exonération prévues en 1982 sont reconduites et complétées de nouvelles dispositions.

Les contribuables détenant 25 % ou plus d'une entreprise, directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un holding familial par exemple), pourront déduire cet actif de leur assiette imposable, à condition qu'ils exercent une fonction de direction dans cette société.

Pour les dirigeants d'entreprise qui ont investi l'essentiel de leur patrimoine dans leur société, une disposition nouvelle est prévue : même s'ils ne possèdent pas 25 % du capital de la société qu'ils animent, ils pourront déduire de leur assiette imposable leur participation si celle-ci représente plus de 75 % de leur fortune.

Pour éviter une autre situation particulière, celle de contribuables ayant à payer des impôts supérieurs à leur revenu, le projet prévoit un plafonnement des impôts à acquitter. La somme de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne devra pas dépasser 80 % du revenu imposable.

ERIK IZRAELEWICZ.

(Lire la suite page 13.)

Réunions au PS, au RPR et au PR

Le samedi de la clarification

C'EST SOISSON QUI PROPOSE DE BOIRE UN POT CHEZ DES COPAINS À RAYMOND !
PLUS TARD PLUS TARD !
LISTE DU GOUVERNEMENT
PLANTU

Pour les dirigeants du Parti socialiste, réunis à Paris en comité directeur, comme pour ceux du Rassemblement pour la République, réunis en comité central, et pour ceux du Parti républicain, dont le conseil national siégeait à Issy-les-Moulineaux, le samedi 2 juillet devait être une journée de clarification.

La direction du PS n'en finit pas d'être *« troublée »* par la présence de barristes dans le gouvernement de M. Rocard. M. Louis Mermaz observe un *« décalage »* entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire.

L'état-major du RPR, lui, ne sait plus à quel saint se vouer depuis le double échec du mouvement chiraquien aux élections présidentielle et législatives. Derrière M. Philippe Séguin, la fronde gronde et certains militants mettent en cause l'organisation et le fonctionnement du parti.

Le PR, lui aussi, éprouve le besoin de se livrer à l'introspection pour fixer sa réponse au *« soft discours du rocardisme ambiant ». (Lire page 6.)*

La préparation de la succession de M. Lee Kwan Yew

Le « pater familias » de Singapour

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

Le chauffeur de taxi indien écoute la BBC car il estime que la radio locale *« n'est pas objective »* ; certains journaux tels que l'*Asian Wall Street Journal*, jugés partiaux par les autorités, ont une circulation aussi confidentielle que des publications libertines ; des membres d'organisations chrétiennes sont en prison pour leur supposée participation à un *« complot marxiste »* ; un diplomate américain a été « prié » de quitter le pays à la suite de contacts jugés trop étroits avec des opposants, et les intellectuels vitupèrent un pouvoir *« mégalomaniaque »* en prenant garde néanmoins qu'aucune oreille indiscrète ne les écoute : la température politique de Singapour est inopinément montée. Si la cité-Etat reste soudée par sa prospérité, une atmosphère de malaise n'en tend pas moins à s'installer.

La question de la succession du premier ministre, M. Lee Kwan Yew, père fondateur de la nation, au pouvoir depuis 1959, et la perspective d'élections générales qui devraient avoir lieu avant la fin de l'année ne sont sans doute pas étrangères aux crispations et aux sursauts d'autoritarisme de ces derniers mois. Le problème est en réalité plus profond : Singapour est entré dans une phase de transition délicate.

La cité-Etat policée, à la vie réglée comme papier à musique, ne paraît certes pas à la veille d'une crise, mais son modèle de développement, reposant sur un système de démocratie limitée, n'en nécessiterait pas moins des ajustements. Le premier ministre est trop réaliste pour ne pas en être conscient. La réussite de la petite République (2,3 millions d'habitants) qu'il a fait surgir des limbes du colonialisme britannique lui donne tout lieu d'être fier. Mais ce succès asiatique (le deuxième revenu par habitant après le Japon) agit peut-être aussi comme un filtre, obscurcissant sa perception de l'évolution sociale en cours ; aussi entend-il gérer sa succession avec la même poigne qu'il a bâti la prospérité de la cité-Etat.

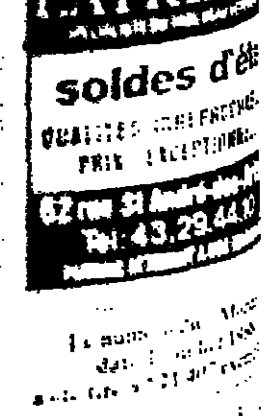
M. Lee Kwan Yew s'est engagé à quitter le gouvernement au cours de sa soixante-cinquième année (qui commencera en septembre prochain). Il a déjà confié la gestion quotidienne des affaires à une nouvelle génération de dirigeants. Mais il n'en compte pas moins rester le tuteur du pouvoir.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 5.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.





Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Il y a cent cinquante ans

Le couronnement de Victoria

« JEUDI, 28 juin 1838... J'ai été réveillée à 4 heures par le canon dans le parc, et je n'ai pu ensuite retrouver vraiment le sommeil à cause du bruit de la foule, des fanfares... Me suis levée à 7 heures. »

De cette manière très britannique d'écrire l'histoire par le menu, en évitant autant que possible les sentiments, Victoria Ire commence ainsi, dans son journal, le récit du jour de son couronnement. Mais cette apparente indifférence dissimule à peine l'état de nervosité de la jeune fille, proclamée reine douze mois auparavant, à l'âge de dix-huit ans.

La veille de la cérémonie, elle avait exigé – à l'improviste – de se rendre à l'abbaye de Westminster pour essayer le trône ; elle n'avait pas eu tort, il était trop bas. Le soir, Victoria avait eu du mal à s'endormir. *« L'impression,* précise-t-elle, *que quelque chose de très effrayant pourrait se produire le lendemain... »* Pourtant rien de tragique n'arrivera. Sur le trajet de l'abbaye, la reine remarque que la foule est *« immense »* et, dans une rare note d'enthousiasme, ajoute : *« Je ne peux dire à quel point je me sens fière d'être la reine d'une telle nation. »*

A Westminster, au premier rang des invités, Wellington assure une nouvelle fois avec raideur son rôle de « grand héros national » et fait encore une de ses entrées triomphales dont il est coutumier. Mais – surprise ! – le maréchal Soult, l'un de ses plus farouches adversaires des guerres napoléoniennes, maintenant chargé par Louis-Philippe de représenter la France à ces festivités, est presque aussi follement acclamé. Soult en est ému aux larmes. *« C'est le plus beau jour de ma vie,* dit-il. *Cela prouve que les Anglais estiment que j'ai toujours fait la guerre loyalement. Ah ! C'est un brave peuple ! »* Fair-play oblige.

Défaillances

Durant le service religieux, la *« pauvre petite reine »*, selon l'expression de Carlyle, tient sa place avec vaillance et *« dignité »*. Le comte Bastiani, ambassadeur de France, le souligne et confie qu'il ignorait que *« les cérémonies protestantes fussent aussi belles »*. Complaisamment, il ne manquera pas de dire ensuite en public à Victoria couronnée que le sacre de Napoléon par le pape n'avait pas été *« aussi imposant »*.

Au moment où l'on place la couronne sur la tête de Victoria, la mère de la reine, la duchesse de Kent, éclate en sanglots. Elle ignore cependant que sa fille, bientôt, dans un premier acte d'autorité, va l'écarter de son entourage et mettre fin à ses ambitions politiques. Lord Melbourne, le premier ministre et véritable tuteur de Victoria, n'y tient plus lui aussi. L'épée d'Etat est trop lourde, il défaille. Il a beau se gaver de laudanum, il ne pourra être au côté de la reine pour le reste des réjouissances. Cédant à l'agacement comme une enfant qu'elle est encore, Victoria fera d'amers griefs au vieil homme malgré l'attachement qu'elle lui porte. Cette absence lui a paru, dit-elle, *« on ne peut plus vexante »* et l'a mise fort en colère.

Autre incident, lord Rolle, quatre-vingt-deux ans, s'écroule au bas des marches en voulant se prosterner, comme ses pairs, aux pieds de sa souveraine. Celle-ci, oubliant alors l'étiquette, s'avance pour le relever. Cette prévenance restera longtemps gravée dans les mémoires, et notamment dans celle d'un témoin attentif, Benjamin Disraeli, qui, à l'époque, n'est qu'un tout jeune député aux Communes. Déjà fin politique, il devine aussitôt que ce geste de simplicité sera très apprécié. *« Rien ne pouvait être plus efficace »*, souligne-t-il. Disraeli sait bien que la monarchie anglaise a sérieusement besoin de se refaire une réputation.

A priori, en 1838, rien ne permettait de penser qu'une femme, si jeune de surcroît, s'acquitterait de cette tâche au-delà de tout espoir. A sa naissance, en 1819, Victoria n'était qu'au cinquième rang dans l'ordre de succession. Elle vit une enfance solitaire qu'elle jugera *« triste »* et qui est notamment marquée par la gêne qu'ont causée les dettes de son père, le duc de Kent (mort dès 1820), et par l'influence intermittente d'une mère – princesse allemande Victoria de Saxe-Cobourg et Gotha – despotique, intrigante et « volage » (la duchesse a eu une liaison notoire avec le grand chambellan à la cour). Lorsque le 20 juin 1837, au soir anniversaire de la bataille de Waterloo, décéda son vieil oncle Guillaume IV, la princesse est tout à fait inexpérimentée. On s'accorde à lui reconnaître une solide éducation, nourrie d'un strict évangélisme, tout en considérant que sa culture est limitée et qu'elle ne saurait vraiment briller par son intelligence ; ce handicap ne sera toutefois pas rédhibitoire, puisque la bonne éducation anglaise – définitivement codifiée sous Victoria – veut justement que ces atouts ne se montrent pas.

Les hommes de la reine

Quant au physique, au moment du couronnement, la reine ne peut guère compter que sur le charme de sa jeunesse et, pour le souligner, Winterhalter, maître portraitiste des cours européennes au dix-neuvième siècle, devra faire appel à tout son talent de magicien ; Victoria n'est pas Sissi, tant s'en faut. Très vite, un goût immodéré pour la bière, que combattent vainement ses médecins, et de nombreuses maternités, puis un inconsolable veuvage et le grand âge vont achever d'alourdir une silhouette caricaturale qui restera universellement légendaire.

Car cette jeune femme sans grâce, devenue la grosse dame à la triste figure, aura bien mérité la gloire, au terme du plus long règne de l'Histoire britannique durant lequel s'est étendu un empire où, selon la formule célèbre, jamais le soleil ne se couchait. Exploitant au mieux son bon sens et assumant son devoir avec la plus grande application, elle va – comme l'a observé Asquith – gagner un privilège seulement accordé en Angleterre aux femmes qui ont accédé au trône : donner son nom à une période historique. Après l'ère élisabéthaine et l'âge de la reine Anne, l'ère victorienne.

Des hommes l'ont beaucoup aidée. Ses prédécesseurs tout d'abord, à titre posthume et par défaut – façon de parler puisque leurs carences, s'il n'y avait eu d'habiles premiers ministres, auraient bien failli avoir raison de la royauté. Le biographe officiel de Victoria s'est laissé aller à écrire qu'elle succédait à *« un fou, un débauché et un bouffon »*.

Oncle de Victoria du côté de sa mère, Léopold Ier, roi des Belges, avec qui elle correspond très fréquemment pour solliciter des conseils presque paternels, ne cessera de les lui accorder volontiers. Dès son avènement, il l'a prévenue : elle fait un véritable *« métier »* qui est *« très difficile »* et il lui fait comprendre la particularité de sa fonction de *« souveraine constitutionnelle »*. Grâce à lui, notamment elle mesure très tôt les exigences et les limites de ses prérogatives. Et c'est sous le règne de Victoria que se fixeront presque définitivement les règles auxquelles se soumet encore aujourd'hui Elisabeth II.

Si ému lors du couronnement, lord Melbourne poursuit avec beaucoup d'attention sa tâche de conseiller personnel tandis que, dans son rôle de premier ministre, il initie Victoria aux arcanes de la politique intérieure et de la diplomatie. La présence du *« cher Melbourne »* est si précieuse que la reine passe sur le fait que le chef du gouvernement a été poursuivi en justice pour adultère et n'a pu éviter un retentissant procès.

DOUCE ILLUSION DE SA GRACIEUSE MAJESTÉ



— C'est curieux comme je ressemble à mon royaume !

Dessin de AVELOT.

La grand-mère de l'Europe

C'est en épousant, en 1840, Albert, son cousin – encore un Saxe-Cobourg et Gotha – que Victoria va développer, sur un fond de puritanisme bien anglais, cette image de moralité intransigeante qu'il complète avec recherche et qui s'imposera. Mariage d'amour, qu'elle voudra, tout comme lui, exemplaire. Le couple royal se montre uni, vertueux et fécond. En moins de dix-sept ans, naissent neuf enfants, qui feront de Victoria, par leurs alliances, la grand-mère de l'Europe.

Victoria adore Albert. Avec sa culture, sa raideur germanique (qui confine, pour certains, à la froideur), son souci permanent de bien faire, Albert est un mari modèle et un prince consort zélé, assistant indispensable, que la reine consulte sans cesse. Mais elle n'en reste pas moins jalouse de ses prérogatives constitutionnelles. Dans son empressement à servir, il se plaint parfois de n'être *« que le mari et non pas le maître de maison »*. C'est lui pourtant qui organise en 1851 la toute première Exposition universelle à Londres. Ce sera la vitrine de « l'atelier du monde », une illustration de la suprématie économique et commerciale de l'Angleterre.

Triomphe pour la monarchie, qui commence à être vraiment populaire. C'est cette année-là qu'apparaît dans le langage l'adjectif « victorien ». Consécration.

Victoria doit beaucoup à Albert et c'est pourquoi elle ne se remettra jamais de sa disparition, en 1861. Son chagrin est voyant. Si elle se retire dans la maladie et une sorte de claustration à Balmoral en Ecosse ou à Osborne (île de Wight), le souvenir du prince devient monumental. Paradoxalement, l'austère Albert donne lieu à un délire architectural : d'abord l'horrible mémorial qui dépare Hyde Park ; et l'Albert Bridge, aux couleurs criardes, sur la Tamise ; le Victoria and Albert Museum, qui illustre parfaitement la pesanteur du style victorien. Heureusement, il y a le génial Albert Hall, merveilleux Colisée couvert, où l'on peut encore assister aujourd'hui aussi bien à un concert du Philharmonique de Londres ou au Bal des débutantes qu'à un tournoi de boxe ou de tennis.

Et vint Disraeli

Et vint Disraeli. Enfin. En 1868, à soixante-quatre ans, il tardait à l'orateur prodige des Communes de devenir premier ministre. Auparavant, alors qu'il n'était que chancelier de l'Echiquier, la reine avait déjà appris à connaître cet homme qui avait tout pour l'inquiéter. Elle qui n'arrêtait pas de déclarer *« We are not amused »*, chaque fois que l'on dépassait un tant soit peu, selon ses canons, la mesure de la bienséance ou des convenances, allait être soudain amusée par ce jongleur. *« M. Disraeli m'écrit,* disait-elle, *de très curieux rapports tout à fait dans le style de ses romans. »*

Le flamboyant « Dizzy » qui, des années plus tôt, avait choqué l'Angleterre entière par son dandysme échevelé, est tout le contraire d'Albert ou de Gladstone (le grand rival). Mais Benjamin Disraeli s'est rangé. Il y a longtemps qu'il a remisé ses chaînes, bagues et rubans au magasin des accessoires. Il a gardé cependant toute sa finesse d'esprit, sa « brillance », qu'il sait à présent suffisamment voiler.

La reine le prend en réelle affection et lui envoie à toute occasion des bouquets de primevères, ses fleurs préférées ; elle en déposera elle-même sur sa tombe.

Cela permet à Disraeli, le conservateur, de parfaire la démocratisation du parlementarisme britannique, notamment par l'extension du droit de vote, prenant de vitesse les libéraux et prévenant de graves émeutes. Quand la reine, aussi patriote et chauvine que ses sujets, s'exalte pour la colonisation au point d'exiger le titre d'impératrice des Indes, il cède. Quand cela sert sa politique, Disraeli sait utiliser l'orgueil de l'Angleterre et de sa souveraine. Les « jubilés » de la reine et leur faste, c'est son idée. Des fêtes qui ont été un succès de masse dépassant largement celui du couronnement.

Il a su comprendre que la reine, en cette fin de siècle, incarne à souhait les valeurs d'une bourgeoisie désormais dominante, celle que saura si bien décrire Galsworthy dans *la Saga des Forsythe*. Au lendemain de la mort de Victoria en 1901, Salisbury prédit dans son éloge funèbre les qualités requises des futurs souverains : *« Elle avait une connaissance extraordinaire de ce que pensait son peuple – extraordinaire parce que cela ne pouvait venir d'une communication directe... ; j'ai toujours considéré qu'en connaissant les pensées de la reine je connaissais en toute certitude les vues de ses sujets, en particulier ceux des classes moyennes. »*

FRANCIS CORNU.

URSS : le discours de clôture de M. Gorbatchev à la conférence du Parti communiste

« Sans attendre une modification des statuts »

L'agence Tass a diffusé, le samedi 2 juillet, le texte du discours de clôture prononcé vendredi par M. Gorbatchev devant la conférence nationale du PC soviétique. En voici les principaux extraits :

« *Je parlerai avant tout de l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la discussion. Ce fut un véritable entretien franc des membres du parti sur les choses principales qui préoccupent aujourd'hui les communistes, tous les Soviétiques. Une tentative de trouver une réponse aux questions auxquelles ils sont sensibilisés. Le Palais des congrès, camarades, n'a pas encore connu de tels entretiens, et je pense que nous ne pécherons pas contre la vérité si nous disons que nous n'avons vu rien de pareil depuis près de soixante ans. En ce sens, nous sommes en droit de dire que la conférence s'est déroulée dans l'esprit léniniste. (...)*

» *Il faut dire que nous nous sommes trouvés dans une situation assez difficile, car quelque trois cents personnes ont exprimé le désir d'intervenir. Malheureusement, tous n'ont pas pu prendre la parole. Mais le besoin de s'exprimer a été satisfait dans une certaine mesure aux réunions des commissions de rédaction. (...)*

» *On peut dire, je pense, que la conférence a reflété l'atmosphère politique qui s'affirme dans notre pays et a montré le niveau de développement démocratique atteint par le parti. Mais aussi par l'ensemble de la société soviétique au cours d'un peu plus de trois ans qui se sont écoulés depuis le plénum d'avril du comité central. (...)*

» *L'attention des délégués à la conférence a été focalisée sur le rôle du parti en tant qu'avant-garde politique. Voilà ce qu'il convient de noter en résumant l'opinion des délégués. Il y a une pleine certitude que le parti dispose d'un programme net d'action élaboré par le XXVIIe congrès et enrichi par l'expérience déjà acquise de la restructuration. (...)*

» *Nous avons entendu s'exprimer un désir ardent et impératif de voir le parti devenir encore plus fort, et je ne peux que m'en féliciter. Je pense que vous tous partagez mes sentiments. La conférence, et ceci est stipulé dans ses résolutions, a exigé que non seulement pour le contenu de ses activités mais aussi pour ses méthodes, le parti soit pleinement un parti de type léniniste. Autrement dit, il doit renoncer une fois pour toutes aux méthodes dirigistes. (...)*

» *Aucune substitution aux organisme d'État, aucun diktat à l'égard des syndicats, du Komsomol, des autres organisations sociales, des unions créatives et autres. Cela signifie-t-il que le rôle dirigeant du parti peut faiblir ? De telles appréhensions ont été exprimées. A mon avis, la conférence a donné une réponse claire et nette à cette question. Une réponse négative. Restant au pouvoir, le CCUS dispose de tous les leviers indispensables pour exercer son rôle dirigeant. (...)*

» *Soyons francs : dans le contexte d'un système administratif dirigiste, lorsque le comité du parti commande absolument tout, il était parfois difficile de savoir si le comité du parti et le secrétaire du parti ont une véritable autorité de leader ou s'il s'agit de l'autorité de fonction, l'autorité que l'on n'accepte que par nécessité.*

» *Il est hors de doute, camarades, que la « perestroïka », la réforme du système politique créent une situation foncièrement nouvelle. Le rôle dirigeant du parti dans les nouvelles conditions sera entièrement déterminé par le prestige réel qu'il devra chaque fois réaffirmer par ses actes concrets. (...)*

» *Je voudrais formuler une considération de principe. Nous avons adopté une série de décisions bien pesées, d'une importance vitale. Mais si nous faisons traîner en longueur avec leur réalisation — et c'est une maladie chronique dont nous n'avons pas pu nous défaire jusqu'à présent et qui s'est manifestée dans les premières années de la restructuration — bien des choses seront compromises. (...)*

Les résolutions adoptées

La conférence nationale du PC soviétique s'est terminée par l'adoption de six « résolutions ». Leur texte ne devait être publié qu'ultérieurement. L'agence Tass a cependant indiqué les sujets sur lesquels elles portent :

— La mise en œuvre des résolutions du vingt-septième congrès du PC soviétique et les tâches en vue d'approfondir la « perestroïka » ;

— La démocratisation de la société soviétique et la réforme du système politique ;

— La lutte contre la bureaucratie ;

— Les relations inter-ethniques ;

— La transparence ;

— La réforme en matière de droit.

C'est à la demande de M. Gorbatchev qu'a en outre été adoptée *« une brève résolution sur certaines mesures urgentes »* portant sur la mise en œuvre de la résolution politique (numéro deux).

Mesures urgentes

» *Il faut faire en sorte que la prochaine campagne de comptes rendus et d'élections au sein du parti se déroule sur la base des principes dont nous sommes convenus. En automne, on doit apporter des changements dans la structure de l'appareil. Pour ce qui est de la réorganisation des soviets, il s'agit d'examiner l'ensemble des problèmes qui y sont liés à la session d'automne du Soviet suprême de l'URSS. On pourrait organiser en avril 1989 des élections des députés du peuple de l'URSS, et, en automne prochain, des élections aux Soviets suprêmes des républiques fédérées et autonomes.*

» *Compte tenu de la grande importance de ces problèmes, le présidium de la conférence soumet aux délégués une brève résolution sur certaines mesures urgentes visant à réaliser la démocratisation de la société soviétique et la réforme du système politique. (...)*

La bureaucratie

» *Nous savons maintenant comment il faut transformer au juste le système politique. Nous avons transposé le point de vue commun élaboré à cette conférence dans des directives politiques que nous proposons à présent à la société. (...)*

» *En ce qui concerne les principaux points de la discussion en la matière, il s'agissait en premier lieu de la nécessité de s'occuper à fond, tout de suite après la conférence, des travaux de démontage du mécanisme de freinage pour les mener à terme. (...)*

» *Les représentants de la quasi-totalité des délégations ont déclaré que la bureaucratie montre toujours les dents, résiste, met des bâtons dans les roues. Le résultat en est que la réforme dérape dans bien des domaines. (...) Il s'ensuit que le comité central, le gouvernement et les organes centraux et locaux ont à faire le maximum du possible pour que la réforme économique radicale marche en avant plus rapidement. (...) Je pense qu'après la conférence, il faut durcir les exigences, contrôler le processus de mise en œuvre de ses directives axées sur le soutien au secteur agraire, aux travailleurs de l'agriculture. C'est alors que nous saurons résoudre au plus vite le problème de l'alimentation. »*

M. Gorbatchev se félicite qu'un *« pluralisme des opinions »* se soit manifesté durant la conférence,



notamment à propos de la « transparence ». Il poursuit :

« *Je pense que nous avons fini par convenir qu'il est indispensable de soutenir par tous les moyens les mass media, leur activité visant à éliminer toutes sortes de phénomènes négatifs que nous avons hérités du passé, à stimuler des gens hardis, peu ordinaires, intéressants, qui sont de vrais héros de la « perestroïka ».*

» *D'autre part, on a énoncé très nettement l'exigence envers les journalistes d'accroître la responsabilité pour leurs articles, de s'affranchir de la partialité et des ambitions corporatistes, de prétentions au monopole de la vérité.*

« Le drame du camarade Eltsine »

C'est dans ce contexte que M. Gorbatchev répond à l'intervention de M. Boris Eltsine, déclarant notamment :

« *Je pense que la critique du camarade Eltsine, selon laquelle nous n'aurions pas réalisé de transformations révolutionnaires au cours des trois années écoulées, est illégitime et inadmissible. (...)*

Le secrétaire général évoque longuement les circonstances dans lesquelles M. Eltsine fut limogé à l'automne dernier de ses fonctions à la tête du PC de Moscou. Il poursuit : *« Comment je vois le drame du camarade Eltsine en tant que cadre politique ? A l'étape où il fallait résoudre des questions pratiques, il a fait preuve de faiblesse. Il a opté pour des phrases fracassantes, pour des déclarations et le dirigisme. Même à cette époque — et tout le monde doit le savoir, car il faut faire toute la lumière sur cette question, — le bureau politique ne pensait pas que le camarade Eltsine était irrécupérable. (...)*

» *Je citerais le sténogramme du plénum. Un épisode à la fin de la réunion après que tous les camarades eurent pris la parole.*

» **Gorbatchev :** *Dis, qu'est-ce que tu penses des remarques faites par les camarades membres du comité central. Ils ont dit beaucoup de choses sur toi, et ils doivent connaître ton opinion. Car ils devront bien prendre une décision.*

» **Eltsine :** *A part quelques expressions, en gros je suis d'accord avec leur appréciation. J'ai joué un mauvais tour au comité central et à l'organisation de la ville de Moscou avec mon intervention d'aujourd'hui. C'est une erreur.*

» **Gorbatchev :** *Auras-tu assez de forces pour continuer le travail ?*

» **Des voix :** *Il ne pourra pas. On ne peut pas le laisser occuper un tel poste.*

» **Gorbatchev :** *Attendez, attendez. C'est à lui que je pose la question. Abordons cette affaire d'une manière démocratique. Nous avons tous besoin de sa réponse pour prendre une décision.*

» **Eltsine :** *J'ai dit que j'ai joué un mauvais tour au comité central du parti, au bureau politique, à l'organisation du parti de Moscou. Je répète ce que j'ai dit :* « Je vous prie de me libérer des fonctions de membre suppléant du bureau politique et de premier secrétaire du comité du parti pour la ville de Moscou. » (...)

M. Gorbatchev observe encore à ce sujet : *« Les camarades ont eu raison de faire remarquer lors de la conférence qu'il fallait informer, tout dire. Alors, le processus se serait déroulé autrement. »*

Le secrétaire général conclut son discours en déclarant : *« Construisons la vie du parti en conformité avec les résolutions de la conférence sans attendre que le congrès introduise tout cela dans les statuts. Il y a des directives politiques de la conférence, et c'est sur elles que nous nous guiderons. C'est la première chose.*

» *La deuxième : n'ajournons pas la réforme du système politique, elle nous est nécessaire pour faire avancer la « perestroïka ».*

» *(...) Nous ne pouvons pas permettre la répétition de ce qui est arrivé au plénum de janvier du comité central. Ce fut un important plénum où nous avons procédé à une analyse approfondie, dévoilé les causes de ce qui s'était passé dans le pays et au sein du parti. Mais nous n'avons pas réfléchi aux mécanismes de mise en œuvre des décisions du plénum, et celles-ci ont été « suspendues » en quelque sorte. Les choses n'ont pas marché comme nous l'avions espéré. Nous ne pouvons absolument pas permettre que le même sort soit infligé aux décisions de notre conférence (...). Les auteurs de bon nombre de notes ont proposé de publier un compte rendu sténographique. Nous devons absolument le faire pour armer notre parti, toute la société, d'idées qui ont été formulées au cours du débat à la conférence (...). »*

C'est à la fin de son discours que M. Gorbatchev a annoncé l'édification d'un *« monument aux victimes des répressions »*, sans toutefois citer le nom de Staline.

La crise roumano-hongroise

● Bucarest limite la circulation frontalière
● Budapest qualifie les événements d'« inquiétants »

Des mesures très strictes ont été prises en Roumanie pour limiter l'accès à la région frontalière avec la Hongrie, où plus de dix mille Roumains se sont réfugiés depuis un an.

Publiées dans le journal en langue hongroise *Dal* de la ville frontalière d'Oradea, cité le vendredi 1er juillet par la presse hongroise, une série de directives interdit de s'approcher de plus de 2 kilomètres de la zone, la nuit, sans permis spécial, et de stocker de la paille ou du foin à plus de 500 mètres de la frontière (ce qui constituerait des cachettes pour les candidats à la fuite).

Toute personne arrivant dans cette zone doit s'annoncer à la milice et préciser la durée de son séjour. Les ouvriers et paysans doivent porter leur carte d'identité pour prouver qu'ils vivent et travaillent dans cette zone. La pêche à la ligne n'est autorisée que de jour dans les rivières de la zone frontalière et à condition d'avoir un permis spécial pour la zone. Il est également interdit aux personnes se trouvant dans la zone frontalière d'entamer une conversation avec des personnes se trouvant de l'autre côté de la frontière.

Plusieurs centaines de Hongrois ont, en outre, été refoulés à la frontière roumaine ces derniers jours, a-t-on appris, vendredi, de différentes sources hongroises.

« La situation est incertaine car les autorités roumaines ne nous ont donné aucune information officielle », a déclaré à l'agence de presse hongroise MTI le colonel Jozsef Czukor, directeur du département de la circulation frontalière au ministère de l'intérieur.

Cette série de mesures fait suite à la brusque détérioration des relations entre les deux pays à propos du sort de la minorité hongroise de Transylvanie.

« Une transgression des droits de l'homme »

Le Parlement hongrois a adressé vendredi à l'Assemblée roumaine une résolution, adoptée à l'unanimité moins une voix, qui condamne le plan de suppression des villages en Roumanie comme *« une transgression des droits de l'homme fondamentaux et des droits des minorités »*. Le Parlement, souligne cette résolution, *« partage l'anxiété justifiée de l'opinion publique »*, qui estime que la minorité hongroise de Roumanie (entre 1,7 et 2 millions de personnes) sera coupée de ses racines culturelles et souffrira particulièrement de ce projet.

Dans un discours devant le Parlement, M. Matyas Szuros, membre du bureau politique chargé des questions internationales, a condamné vendredi la fermeture du consulat de Cluj-Napoca décidée par Bucarest après la manifestation de cinquante mille Hongrois contre le plan roumain, lundi dernier à Budapest. Qualifiant les événements de ces derniers jours d'*« inquiétants »*, M. Szuros a estimé que *« le flot de propagande anti-hongroise et de calomnies contre le Parti communiste hongrois, ses chefs et sa politique est offensant »*. *« Nous ne pouvons plus accepter ou ignorer ces menaces contre nous »*, a-t-il dit. — *(AFP)*.

POLOGNE

Un ancien conseiller de Solidarité est grièvement blessé par des agresseurs inconnus

Varsovie *(AFP)*. — Un ancien conseiller du syndicat dissous Solidarité, M. Jan Strzelecki, victime d'une agression à Varsovie, se trouvait le vendredi 1er juillet dans le coma, dans un hôpital de la capitale polonaise. La télévision polonaise a appelé, en fin de journal, les témoins éventuels de l'agression à se faire connaître auprès des services de police.

Sauvagement battu, M. Strzelecki a été grièvement blessé, souffrant notamment d'une fracture du crâne. On ignore dans quelles conditions et par qui l'ancien responsable syndical a été attaqué.

Selon la télévision, M. Strzelecki a été découvert inanimé, jeudi dans l'après-midi, par des passants à proximité de son véhicule stationnant sur une route qui longe la Vistule à Varsovie. Toutefois, selon ses proches, il a été transporté à l'hôpital dès jeudi matin par des policiers. Il aurait été attaqué dans la nuit de mercredi à jeudi alors qu'il revenait d'une réception.

A l'intérieur du véhicule de M. Strzelecki se trouvait un chien — inconnu de l'entourage de la victime — les pattes brisées. Les papiers de l'ancien conseiller ont été découverts à 700 mètres de la voiture, toujours selon la télévision polonaise.

M. Strzelecki, sociologue âgé d'une soixantaine d'années, avait été conseiller auprès de la Direction nationale de Solidarité pendant la période légale du mouvement ouvrier (1980-1981). M. Strzelecki est toujours resté très proche des idéaux défendus par l'organisation syndicale.

« La nouvelle loi sur la religion pourrait être prête dès cette année »

nous déclare le président du Conseil pour les affaires religieuses

Le projet de loi sur la réforme de la législation sur la religion en URSS pourrait être soumis aux chefs des communautés religieuses dès cette année, pour qu'ils l'étudient et donnent leur avis avant que le texte ne soit transmis au Soviet suprême, a affirmé, le vendredi 1er juillet, dans un entretien avec *le Monde*, M. Konstantin Khartchev, président du Conseil pour les affaires religieuses auprès du gouvernement soviétique.

M. Khartchev, qui a rang de ministre et se trouvait à Paris pour assister au symposium de l'UNESCO sur la portée de l'introduction du christianisme en Russie, nous avait déclaré en février dernier à Moscou que la « lutte » politique autour des projets de réforme de M. Gorbatchev avait considérablement ralenti l'élaboration du texte sur la religion. Il se montre aujourd'hui beaucoup plus optimiste : *« Le travail est maintenant plus rapide »*, dit-il, en présentant les grands axes du projet de loi : *« La personnalité juridique pour l'Eglise, une formule d'éducation religieuse qui répondrait aux intérêts des croyants, la simplification de l'organisation des paroisses et l'ouverture de nouvelles églises. »* M. Khartchev ne sera guère plus précis, en particulier sur la question du catéchisme, de toute évidence l'une des plus délicates. *« Cette question fait encore l'objet de discussions*, dit-il. *Elle pose toujours des problèmes. »*

Mais le déroulement de la conférence fédérale du PC soviétique à Moscou met visiblement du baume au cœur de M. Khartchev. *« On est en train de se débarrasser du syndrome stalinien »*, se réjouit-il, ce dont les croyants ne peuvent que se féliciter. Les croyants peuvent-ils fournir un appui important à la « perestroïka » ? *« Non seulement, ils peuvent, mais ils doivent*, rétorque aussitôt M. Khartchev. *Nous faisons tout pour leur donner la possibilité de prendre une part active à la « perestroïka ». Vous savez, soixante-dix millions de croyants, cela ne se néglige pas. »*

C'était avec des formules un peu plus crues et un peu plus cyniques le sens d'une conférence donnée récemment par M. Khartchev à l'Ecole supérieure du parti, et dont le compte rendu est parvenu en Occident *(le Monde* du 27 mai). Le responsable soviétique ne nie pas aujourd'hui avoir tenu une telle conférence, mais dément certains propos, qui, dit-il, ont été déformés délibérément, *« car vous savez très bien ce qu'on peut faire avec une bande magnétique »*.

Le sort de l'Eglise uniate

M. Khartchev a, par ailleurs, confirmé qu'un de ses adjoints avait reçu le 25 juin une importante délégation de l'Eglise uniate (1). Cette délégation a déposé une demande d'enregistrement de quinze associations religieuses. Mais la question uniate demeure sensible, et M. Khartchev ne veut y voir qu'un *« problème interne aux relations entre le Vatican et l'Eglise orthodoxe »*, dans lequel l'Etat soviétique s'en voudrait de s'immiscer... Pourtant, la décision de l'enregistrement des communautés religieuses relève de l'Etat, et c'est là visiblement que le bât blesse. *« Il nous faut tenir compte de l'avis de l'Eglise orthodoxe russe et de ses trente millions de croyants »*, explique M. Khartchev, pour qui l'opposition à la légalisation de l'Eglise uniate viendrait donc du patriarcat de Moscou et non du pouvoir. *« Nous avons un seul intérêt à cœur*, poursuit-il, *« éviter les conflits entre les divers groupes de la société. Si nous voyons que telle ou telle mesure n'entraînera pas de conflit, alors nous pouvons la prendre. Mais ce n'est pas parce que nous avons le pouvoir d'autoriser des associations qu'on va enregistrer des associations de drogués ou de prostituées. Il faut avant tout peser, évaluer les conséquences. S'il y a un risque de conflit entre l'Eglise orthodoxe russe et l'Eglise catholique, est-il indispensable de prendre des mesures qui vont aggraver ce conflit ? Attendons un peu... »*

Pour M. Khartchev, *« moins on fera de bruit »* autour de cette affaire, qui n'affecte d'ailleurs qu'une *« minorité insignifiante de gens, plus vite elle sera résolue. C'est ce que nous avons dit au cardinal Casaroli, et nous avons eu le sentiment d'avoir été compris »*. En attendant, assure-t-il, les chrétiens uniates ne courent aucun risque de poursuite de la part des autorités.

SYLVIE KAUFFMANN.

(1) Les uniates sont des catholiques de rite byzantin intégrés de force dans l'Eglise orthodoxe en 1946 après avoir été accusés de *« collaboration avec les nazis »*. Leurs communautés se trouvent essentiellement en Ukraine.

Europe

URSS : la fin de la conférence du Parti communiste

M. Gorbatchev a fait approuver l'accélération des réformes politiques

(Suite de la première page.)

Si l'on veut réellement, ont-ils dit, séparer le parti de l'Etat comme le prône M. Gorbatchev, il faut, au contraire, confier à deux personnes différentes la responsabilité de l'un et de l'autre.

Le secrétaire général n'en a pourtant pas démordu en faisant valoir que tant qu'il y aurait, à chacun des niveaux de la structure politique, un responsable du parti et un responsable de l'Etat, le premier continuerait à éclipser le second et à concentrer, par voie de conséquence, tout le pouvoir entre les mains du parti. Or de cette situation M. Gorbatchev et ses amis ne veulent plus parce qu'ils estiment, en premier lieu, que seule l'existence d'un appareil d'Etat peut éviter au parti de se trouver en première ligne dans les tensions et crises qui accompagneront inéluctablement le développement des réformes économiques.

Deuxièmement, ils considèrent que le seul réel moyen d'obliger les responsables du parti à prendre en considération les aspirations de la population et à se soucier de n'être pas impopulaire est de les soumettre à l'élection non seulement des autres membres du parti, mais aussi de l'ensemble des citoyens. Dès lors que le premier secrétaire d'une République, d'une région ou d'une ville devrait se faire élire par le soviet de niveau correspondant, il pourrait, en effet, d'autant moins ignorer le danger d'un désaveu que le processus électoral sera (tout est relatif) démocratisé et qu'en cas d'échec il sera désavoué par le parti.

Troisièmement, enfin, M. Gorbatchev est convaincu et ne cesse de répéter qu'il ne peut y avoir de succès des réformes économiques sans réformes politiques – c'est-à-dire sans ce desserrement de l'emprise du parti qui passe par la réémergence des institutions d'Etat, autrement dit les soviets.

L'opération est donc à double détente : déplacer le centre du pouvoir des sièges du parti vers les soviets en contraignant les premiers secrétaires à valoriser les assemblées élues, et donner un grand coup de balai dans le parti en l'obligeant à promouvoir des hommes politiques et non plus seulement des bureaucrates.

Cela devrait se révéler moins évident dans la réalité que sur le papier, mais le fait est que M. Gorbatchev a trouvé là un moyen de tenter au moins une évolution politique dans le cadre du système. On ne touche pas bien sûr à la règle du parti unique, mais on soumet néanmoins ce parti à une forme de contrôle extérieur tout en lui faisant céder ses prérogatives actuelles dans la gestion quotidienne du pays.

L'opération doit d'ailleurs s'accompagner, *« d'ici la fin de l'année »*, d'une réélection des directions locales du parti et d'une réorganisation surtout de son appareil, qui devra se débarrasser, de la base au sommet, de ceux de ses départements qui doublent des administrations « civiles ». Ça n'a l'air de rien, mais, si cela se faisait, un immense pas serait franchi, d'un coup, vers cette affirmation de l'Etat qui devrait s'accompagner de la création d'un Etat de droit grâce à une large et progressive refonte du code.

Dès sa session de novembre prochain, le Soviet suprême sera donc saisi d'une série d'amendements constitutionnels qui lui feront céder la place à un nouveau Parlement fédéral, le Congrès des députés, dont l'élection aura lieu dès la fin de l'hiver et la première réunion en avril. Les députés de ce Congrès seront élus pour un tiers par les organisations professionnelles et sociales, qui devraient ainsi envoyer siéger plusieurs centaines d'intellectuels, scientifiques et artistes très favorables aux réformes. Ce Congrès élira en son sein un Soviet suprême, un présidium de ce Soviet et un président de ce présidium qui aura le rang de chef d'Etat.

A l'automne de l'année prochaine, indique enfin la résolution sur les *« mesures urgentes concernant l'application pratique de la réforme politique »*, devront avoir lieu de nouvelles élections pour les soviets locaux. Si l'on ajoute à ce programme plusieurs plénums, du comité central sur des questions aussi explosives que les nationalités, cela veut dire que le pays va être en ébullition politique quasi permanente dans les dix-huit mois qui viennent.

Ensuite s'amorcera, sur fond de balbutiements d'une vie parlementaire embryonnaire, la préparation du prochain congrès, et c'est en fait la dynamique enclenchée par l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev qui s'accélère.

On sentait bien depuis quelques semaines, à la tolérance des autorités vis-à-vis du groupe indépendant qui en avait lancé l'idée il y a un an, que le projet de monument aux victimes de Staline pourrait être adopté par la conférence. Il y a deux jours encore, pourtant, personne n'aurait imaginé que pareil dossier soit réglé à la va-vite, d'un simple *« ce serait honnête et moral »* de M. Gorbatchev, suivi d'applaudissements approbateurs de la salle.

En cinq minutes, il a été décidé de rompre, par le plus parlant des symboles, avec toute forme d'approbation de la terreur, et si cela s'est fait si vite, c'est que ce n'était rien à côté des autres premières de cette réunion. On y a vu des délégués se tourner vers le secrétaire général pour lui dire qu'il se trompait. On en a vu d'autres demander la tête de deux membres du bureau politique et de deux autres grands du régime. On a entendu s'exprimer des points de vue diamétralement opposés, siffler et huer des orateurs, fuser des interruptions courroucées. Des délégués ont transformé la tribune en cabaret.

D'autres encore ont froidement dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec tel ou tel point des projets de résolution. Leurs amendements ont dû être soumis au vote (deux centaines de voix contre les premiers secrétaires présidents des soviets ; cinquante-six pour retirer au comité central le contrôle de la *Pravda*). Faute de pratique, se sont ensuivis cris, sièges claquants, cavalcades d'une travée à l'autre. Une bonne partie de la salle a hurlé au scandale, et M. Gorbatchev a calmé l'indignation : *« Comment apprendrons-nous autrement la démocratie ? Elle demande à la fois tolérance et patience. »*

M. Ligatchev contre M. Eltsine

Mais, même tout cela n'était vraiment rien à côté de la partie à trois qui s'est jouée – aux dépens du premier – entre MM. Eltsine, Ligatchev et Gorbatchev. Depuis trois jours, toute la salle attendait ce qu'avait à dire l'ancien premier secrétaire de Moscou, limogé en octobre dernier pour réformisme radical, après avoir prononcé, devant un plénum du comité central, un discours qui n'a jamais été publié.

Il déçoit plutôt, car cet homme, qui était devenu un mythe, n'est pas un orateur, et les critiques qu'il formule contre la hâte avec laquelle a été préparée la conférence et le manque de consultation qui l'a précédée n'ont rien de bien sensationnel. En revanche, la manière dont il demande à la conférence de le *« réhabiliter »* de la condamnation politique *(« positions erronées »)* dont il avait été victime au plénum d'octobre, gêne, en revanche. Il a tellement l'air d'en souffrir qu'on se dit qu'il manque sérieusement de nerfs et que ce héros est plus sympathique que grand politique.

Monte alors à la tribune M. Ligatchev, numéro deux du parti et chef de file des conservateurs. Il est arrivé à M. Eltsine de demander son départ du bureau politique dans des interviews dont il vient à nouveau de démentir les termes. M. Ligatchev a, lui, été le grand artisan de la chute de M. Eltsine. Il lui saute maintenant dessus à pieds joints, l'interpellant directement d'une voix peinée *(« Boris, tu... »)* pour expliquer en substance qu'il a échoué à toutes les étapes de sa carrière.

Et puis la voix de M. Ligatchev s'enfle. Il nie être opposé à la « perestroïka », s'insurge contre les spéculations de la presse étrangère, révèle que sa propre famille a été victime de persécutions sous Staline, et s'exclame : *« Je sais ce qu'est le culte de la personnalité, mais je sais aussi tout ce que notre peuple a accompli d'héroïque en dépit du culte de la personnalité et de la stagnation* [l'ère Brejnev]. *Peut-on accepter que, sous couvert de réhabiliter la vérité historique, on la défigure totalement ? Peut-on accepter que les Soviétiques, et cela dans notre presse, dans nos publications, soient présentés comme un peuple d'esclaves ?* [...]. »

Des applaudissements nourris l'interrompent fréquemment. Il est bon, bien meilleur que M. Eltsine, cela plaît, et un petit frisson parcourt la salle quand, dramatique, il rappelle qu'il y aurait pu y avoir *« une tout autre décision »* en 1985 (quand M. Gorbatchev a été élu) et que c'est grâce *« aux camarades Tchebrikov, Solomentsev et Gromyko »* qu'a été *« prise la seule décision juste »*. M. Tchebrikov est le patron du KGB, MM. Gromyko et Solomentsev avaient été attaqués la veille par un délégué. *« Qui t'as fait roi ? »*, vient de dire M. Ligatchev.

Après 23 heures, dans le discours de clôture qu'il prononce après la bataille des amendements, M. Gorbatchev affirme, minutes du plénum d'octobre à l'appui, que M. Eltsine avait de lui-même donné sa démission et même refusé de la reprendre et le critique longuement pour avoir voulu résoudre les problèmes de Moscou en écartant trop des cadres en place. *« La leçon* [de l'affaire Eltsine] *est que nous devons tous suivre fermement la voie de la renaissance du parti, sur des bases léninistes, démocratiques, en nous appuyant sur nos cadres et nos militants »*, dit M. Gorbatchev, avant d'ajouter, sous les applaudissements : *« Nous ne pouvons résoudre les problèmes avec les méthodes condamnées du passé. »*

Message décodé : je veux tout changer, mais, moi, je n'écarterai personne. Sur ce point, M. Gorbatchev a d'ailleurs tenu parole puisque, en échange de l'acceptation de ses réformes, il s'était engagé auprès des conservateurs à ne pas remanier la direction pendant la conférence. Qui va lentement...

BERNARD GUETTA.

Les grandes étapes du « gorbatchévisme »

1985

11 mars. – Après le décès de Tchernenko, M. Gorbatchev est élu secrétaire général du parti.

Avril. – Un plénum du comité central lance le slogan de l'« accélération » du développement économique et technique, qui deviendra plus tard « restructuration » (« perestroïka »).

2 juillet. – M. Gromyko quitte le ministère des affaires étrangères et devient chef de l'Etat. Début de la « nouvelle pensée » en matière de relations internationales.

1986

27 février-6 mars. – Vingt-septième congrès du parti.

26 avril 1986. – Accident à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Début de la politique de « transparence » (« glasnost »).

16 décembre. – Shakharov est autorisé à quitter son exil de Gorki. Deux cents dissidents environ seront libérés dans les mois qui suivent.

1987

27-28 janvier. – Un plénum du comité central élargit la « glasnost ». M. Gorbatchev propose notamment l'élection des secrétaires régionaux du parti au vote secret et la multiplicité des candidatures.

30 mai. – A la suite de l'atterrissage sur la place Rouge d'un avion Cessna piloté par le jeune Allemand de l'Ouest Mathias Rust, le ministre de la défense est limogé. Début de la « perestroïka » dans l'armée.

Juin. – Un plénum du comité central adopte les grandes lignes d'une réforme économique qui doit entrer en vigueur, ainsi qu'une nouvelle loi sur l'entreprise, en janvier 1988. M. Iakovlev, un idéologue acquis à la « glasnost », est élu membre titulaire du Politburo.

21 octobre. – Au cours d'un plénum du comité central, M. Eltsine, chef du parti à Moscou, se lance dans une vive critique de M. Ligatchev, numéro deux du PC. Il perdra en novembre ses fonctions de chef du parti à Moscou.

2 novembre. – Dans un rapport consacré au soixante-dixième anniversaire de la révolution, M. Gorbatchev réhabilite partiellement Boukharine (qui sera réhabilité judiciairement en janvier 1988), ainsi que Khrouchtchev.

1988

11 février. – Début des manifestations au Haut-Karabakh, qui demande son rattachement à l'Arménie. Le 28 février, des dizaines d'Arméniens sont massacrés à Soumgaït, en Azerbaïdjan.

13 mars. – La publication par le journal *Russie soviétique* d'un article d'une enseignante de Leningrad hostile à la « perestroïka » – et que l'on dit avoir été encouragée par M. Ligatchev – provoque, le 5 avril, une vive riposte de la *Pravda*. L'affaire relance la politique de « glasnost » et les attaques de la presse contre les conservateurs.

● **Augmentation des départs de refuzniks.** – Le nombre de refuzniks quittant l'URSS augmente de façon constante. Les autorités soviétiques ont autorisé 1470 juifs et 1625 Arméniens à quitter l'Union soviétique au mois de juin, a indiqué, le vendredi 1er juillet à Genève, le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM). Depuis le début de l'année 1988, 6017 juifs – contre 8011 pour l'ensemble de 1987 – et 6930 Arméniens sont partis ainsi d'URSS. Sur les 1470 juifs qui ont transité en juin par Vienne avant de gagner pour la plupart les Etats-Unis, 127 se sont rendus en Israël. Les Arméniens transitent pour leur part par Rome avant de se rendre, également en majorité, aux Etats-Unis, notamment en Californie, où est installée une importante colonie arménienne. – *(AFP.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS

Suspension des paiements du Pentagone pour certains contrats

Washington. – Le secrétaire américain à la défense, M. Frank Carlucci, a annoncé, le vendredi 1er juillet, qu'il avait suspendu les paiements dus par le Pentagone sur des contrats d'une valeur totale de 1 milliard de dollars qui pourraient avoir été entachés de fraude et de corruption.

M. Carlucci a indiqué qu'il avait pris cette décision à la suite de la publication, jeudi, de documents sur des écoutes du FBI (sûreté fédérale) dévoilant qu'un consultant avait obtenu de responsables du Pentagone, et vendu à des firmes privées, des informations confidentielles sur neuf contrats de défense.

Le département de la défense a engagé des procédures de suspension à l'encontre de ce consultant, M. Frank Saunders, d'un responsable des contrats à la Navy, M. George Stone, qui lui avait fourni des informations, et d'une compagnie privée nommée dans ces documents, la Varian International, de Dallas (Texas). Par ailleurs, les contrats attribués à quatre firmes impliquées seront réexaminés, et de nouveaux contrats portant sur huit systèmes d'armes ont été gelés. Le FBI enquête depuis près de deux ans sur des allégations de fraude et de corruption dans l'attribution, par le Pentagone, de contrats de défense à certains fournisseurs privés. Les documents du FBI, publiés sur ordre d'un juge fédéral de Dallas, apportaient les premières précisions officielles sur ce scandale qui a éclaté le 14 juin.

M. Carlucci a indiqué que d'autres mesures seraient décidées en fonction de la publication de nouvelles informations sur des cas de corruption et de fraude. *« Chaque fois que nous aurons des preuves spécifiques nous prendrons des mesures . (...) Nous n'avons pas besoin d'attendre que les gens soient reconnus coupables ou passent en procès pour agir »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

● **SURINAME : ouverture de négociations entre le gouvernement et la guérilla.** – La préfecture de Guyane a annoncé, le dimanche 26 juin, que des pourparlers devaient avoir lieu lundi et mardi entre les autorités du Suriname et la guérilla. Outre le secrétaire général du ministère des affaires étrangères du Suriname, M. Van Eer, et M. Ronny Brunswijk pour la guérilla, l'évêque de Paramaribo, Mgr Zichem, assistera à la rencontre dont la France assure l'organisation et la sécurité. Plus de dix mille réfugiés surinamais se trouvent toujours en Guyane française. – *(AFP, Reuter.)*

Diplomatie

MM. Dumas et Genscher sont intervenus auprès du représentant roumain pour débloquer les travaux de la CSCE

VIENNE
de notre correspondant

Les ministres français et ouest-allemand des affaires étrangères, MM. Roland Dumas et Hans Dietrich Genscher, ont lancé, le vendredi 1er juillet à Vienne, devant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), un appel commun aux trente-cinq pays membres (toute l'Europe à l'exception de l'Albanie, plus les Etats-Unis et le Canada) *« à un effort supplémentaire »* pour faire sortir la conférence de l'impasse. M. Genscher, qui souhaite la conclusion de la conférence de Vienne *« d'ici à la fin du mois de juillet »*, a estimé dans son discours que *« les temps sont mûrs pour une percée décisive »* dans les négociations actuellement bloquées par les pays socialistes, notamment la Roumanie. Bucarest refuse, en effet, tout mécanisme de contrôle du respect des droits de l'homme, une des questions-clés, selon les Occidentaux, pour faire avancer le processus d'Helsinki.

Le projet des pays neutres et non alignés de mai dernier pour la rédaction d'un document final de la conférence a été qualifié de *« bon compromis »* par M. Dumas, et par M. Genscher de *« base solide »* pour les discussions sur le document final.

Les deux ministres ont eu, en marge de la séance de vendredi, un entretien avec le chef de la délégation roumaine, M. Dumitru Aninoiu, pour lui demander de ne pas *« abandonner »* le processus d'Helsinki, apprend-on dans leur entourage. M. Dumas, interrogé lors de sa conférence de presse sur l'attitude de la Roumanie, n'a pas voulu parler de *« blocage »*, mais d'une *« attitude d'interrogation »* en ajoutant que *« nombre d'objections soulevées par les Roumains ont trouvé une réponse »*. M. Genscher a estimé de son côté que *« l'approbation générale »* de la proposition des neutres et non-alignés *« ne restera pas sans conséquences sur la position roumaine »*.

« N'abandonnons pas l'avenir aux esprits pusillanimes ni à ceux qui restent cantonnés dans les vieilles catégories de pensée », a dit M. Genscher dans son discours, en soulignant clairement l'objectif de la CSCE : *« Faire en sorte que des textes neufs et précis servent à promouvoir un meilleur respect des droits fondamentaux et des libertés. »* Sans mentionner la Roumanie, il a ajouté : *« Le principe du consensus qui régit le processus de la CSCE (...) ne peut pas signifier qu'un seul Etat insiste sur des propositions qui n'ont reçu l'adhésion d'aucun autre pays participant au cours de longues négociations. »*

« Une affaire de bon sens »

Glissant un mot sur les minorités nationales en Europe, M. Genscher a déclaré : *« Nous exprimons également notre identité européenne en permettant aux individualités de ces minorités, fruits d'un héritage historique, de s'épanouir comme il leur convient. »* Cet appel intervient au moment où la querelle entre la Hongrie et la Roumanie sur la minorité hongroise de Transylvanie tourne à l'aigre. M. Dumas a cependant rappelé que la CSCE n'est pas une *« instance d'arbitrage »* pour un conflit entre deux pays, mais un *« processus d'ensemble »*.

En ce qui concerne les futures négociations sur le désarmement conventionnel de l'Atlantique à l'Oural, qui doivent s'ouvrir dans le cadre de la CSCE, tout en restant limitées aux vingt-trois pays membres de l'OTAN et du pacte de Varsovie, les deux ministres ont estimé que nombre de problèmes susbistent qui, de l'avis de M. Genscher, *« peuvent être résolus de manière pragmatique »*. Le ministre ouest-allemand a souligné – comme l'a également fait M. Dumas – que *« l'instauration de la stabilité conventionnelle en Europe est le problème fondamental de la sécurité militaire sur notre continent »*. Le gouvernement de Bonn, a-t-il dit, estime que des *« plafonds égaux à un niveau plus bas pour les systèmes d'armement particulièrement importants (...), notamment des chars de bataille, des véhicules blindés de combat d'infanterie et de l'artillerie, soient définis d'un commun accord »* dans une première phase de cette négociation.

Pour sa part, M. Dumas a rappelé que la France n'envisageait pas que ces négociations débutent avant qu'il soit mis fin aux MBFR (réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe). *« C'est à nos yeux une affaire de bon sens*, a-t-il souligné. *Comment pourrait-on prétendre discuter entre vingt-trois pays de la maîtrise des armements conventionnels pour une zone qui irait de l'Atlantique à l'Oural, tandis que dans un autre forum deux blocs militaires continueraient de débattre de la réduction d'effectifs pour une zone réduite au Centre-Europe ? »*

WALTRAUD BARYLI.

Nouveau secrétaire général de l'OTAN

M. Woerner se présente comme un partisan d'une ouverture vers l'Est

Bruxelles *(AFP)*. – Le nouveau secrétaire général de l'OTAN, l'Allemand de l'Ouest Manfred Woerner, s'est employé, en prenant ses fonctions le vendredi 1er juillet, à dissiper une certaine réputation d'intransigeance, se présentait comme partisan d'une ouverture prudente en direction de l'Est. *« Ma politique aura deux volets : assurer la continuité des principes* (de l'OTAN) *et préparer les changements nécessaires. (...) Il y a plus d'occasions* (à saisir) *que de risques* (à redouter) *dans la situation politique globale d'aujourd'hui »*, a déclaré l'ancien ministre de la défense du gouvernement Kohl, au cours de sa conférence de presse inaugurale.

Plantant le décor dans lequel il prend la succession de Lord Carrington, M. Woerner, premier Allemand à accéder à ce poste, a cherché visiblement à apaiser ceux qui verraient en lui un « faucon » de l'OTAN.

Ainsi M. Woerner a-t-il reconnu la nécessité pour l'alliance de *« saisir tous les avantages qui pourraient finalement découler du processus de réforme en URSS et en Europe de l'Est »*. Mais, a-t-il noté, elle doit d'abord maîtriser les *« problèmes conceptuels posés par l'évolution accélérée des négociations »* sur le désarmement.

« L'alliance atlantique n'a que des buts défensifs (...), ce qui est un phénomène nouveau dans l'Histoire. Il est à espérer que le pacte de Varsovie suivra cet exemple. Cela constituerait un tournant décisif de la politique extérieure de l'Union soviétique », a-t-il ajouté.

Asie

Le « pater familias » de Singapour

(Suite de la première page.)

La passation du flambeau pourrait d'ailleurs ne pas être aussi rapide qu'on le pensait il y a quelques mois, laisse-t-on entendre dans les rangs mêmes du parti gouvernemental : la lenteur de la procédure de révision de la Constitution, destinée à renforcer les pouvoirs du président — fonction qu'assumait M. Lee Kwan Yew, selon le nouveau schéma politique, — justifiant le maintien pendant un ou deux ans du *statu quo*.

Or ce qui est précisément l'objet d'une contestation latente, c'est moins la politique, pratiquement unanimement approuvée, menée par le gouvernement qu'un style de pouvoir : autoritaire sous couvert de bienveillance dans la veine confucéenne et enclin à régenter jusqu'au moindre détail de la vie quotidienne (de l'épargne à la vie des couples). Un système qui fonctionne s'il existe un fort consensus. Celui-ci a incontestablement prévalu lorsqu'il s'agissait de forcer les portes de la prospérité dans les années 60 et 70. Mais il est aujourd'hui en train de s'effriter.

Contraintes et contradictions

Les intellectuels et toute une frange de la classe moyenne à haut niveau d'éducation, souvent formés à l'étranger, pensent qu'une réussite économique comme celle de Singapour doit s'accompagner d'un plus grand pluralisme, estime un professeur de science politique, Mme Chan Heng Chee. Le processus de libéralisation en cours en Corée du Sud ou à Taïwan tranche avec l'intolérance à la critique dont font preuve les autorités singapouriennes, qui tendent à disqualifier d'entrée de jeu les opposants sur le plan moral.

M. Lee Kwan Yew entend capitaliser sur le redressement spectaculaire de l'économie à la suite de la récession de 1985-1986 pour minimiser au maximum les risques de dérapages de la transition. Après une période de relative libéralisation politique au début des années 80 marquée par une ouverture du débat politique, les résultats des élections de 1984 — le Parti d'action populaire, PAP, formation gouvernementale, avait alors régressé en termes de suffrages obtenus, même s'il conservait une majorité écrasante au Parlement (1) — ont eu sur les dirigeants l'effet d'une douche froide, renforçant leur conviction qu'une démocratie parlementaire comporte des *« faiblesses structurelles »* (notamment l'absence d'élément stabilisateur capable de résister aux pressions « populistes »). Et ils ont progressivement resserré les boulons à tous les niveaux : accusés d'ingérence, certains journaux étrangers ont notamment vu leur circulation réduite de manière drastique.

Le succès de Singapour est bâti sur des contraintes et des contradictions. Société multiraciale, dominée par la communauté chinoise (76 % de la population) dans un monde malais (géographiquement prise en tenailles entre la Malaisie et l'Indonésie), Singapour est un pays répondant, sur le plan du droit, aux critères d'une nation. Toutefois, si les Singapouriens sont conscients d'avoir une destinée commune, ce qui les unit n'est sans doute rien d'autre que la prospérité de la cité-Etat. Celle-ci s'identifie à son succès : s'il se tarit, la notion même de communauté de destin risque de voler en éclat.

L'équilibre, précaire parce que reposant sur un facteur de déséquilibre fondamental (la domination criante de la communauté chinoise), d'une société multiraciale, lié aux impératifs de stabilité politique garant de la prospérité économique, elle-même cimentant le consensus, constitue pour le gouvernement une sorte de quadrature du cercle.

Singapour vit aussi sur des contradictions qui s'accentuent. D'un côté, la cité-Etat tend, par la nature même d'un système politique à parti dominant, à constituer une société relativement fermée et contrôlée ; de l'autre, elle est aussi, en raison même de son développement et du haut niveau d'éducation de la population, une société ouverte, exposée, notamment par sa *lingua franca*, l'anglais, aux influences et aux valeurs occidentales. Le fait que parmi les deux « héritiers », M. Goh Chok Tong, premier vice-premier ministre, et M. Lee Hsien Loong, ministre du commerce et de l'industrie, le second soit le fils de M. Lee Kwan Yew est sans doute accepté par une vieille génération élevée dans le respect de l'autorité, mais choque une jeune élite dont l'éducation a été nourrie des principes de la méritocratie.

Cette nouvelle génération conçoit moins une force d'opposition comme alternative au pouvoir en place que comme un contre-poids à l'hégémonie du PAP. Sans doute est-ce à l'hypothèse de l'émergence d'une telle opposition, libérale, pro-occidentale, de haut niveau, que songeaient les Américains en renforçant leurs contacts avec des opposants. Initiative qui s'est traduite, le 11 mai, par l'arrestation d'une figure de l'opposition, l'avocat Francis Seow, et par la demande de rappel du diplomate « incriminé ». Le gouvernement a cherché à mobiliser l'opinion contre les *« ingérences étrangères »* et à montrer qu'il savait se faire respecter même de Washington.

Les « durs » et les modérés

« Affaire risible, à consommation interne et pas plus crédible que le complot marxiste », commente M. Chiam See Tong, le seul parlementaire d'opposition. D'ailleurs, M. Lee Kwan Yew s'est employé à ne pas aggraver outre mesure la crise avec les Etats-Unis : avec son habileté coutumière, et non sans perfidie, il souligna devant le Parlement le caractère fondamentalement bon des intentions américaines même si elles sont parfois *« naïves »*.

S'il existe des aspirations au changement, de sérieuses hypothèques pèsent aussi sur l'apparition d'une véritable opposition. Les risques d'arrestation et les intimidations (enquête sur la situation fiscale, la vie privée) dont sont l'objet ceux qui apparaissent au grand jour comme des opposants n'encouragent guère les vocations. L'opposition souffre en outre de sa disparité : que peuvent avoir en commun de petites gens qui espèrent une redistribution des revenus et une élite intellectuelle frondeuse ? Surtout, personne ne semble avoir de motivation suffisamment forte pour agir. Les uns renâclent, les autres critiquent en privé, mais rares sont ceux qui élèvent la voix.

Le clivage entre les « durs », qui pensent, avec M. Lee Kwan Yew, que l'héritage doit être transmis intact, et les modérés, sensibles à l'évolution des mentalités, est perceptible au sein même du gouvernement. Mais la présence du père fondateur scelle trop fortement le système pour qu'il puisse évoluer tant que son ascendant s'exercera. Le malaise est donc appelé à se poursuivre (une immigration croissante de « cerveaux » vers l'Australie ou le Canada en témoigne).

L'adoption pour les prochaines élections d'un système de regroupement en treize grandes circonscriptions dans lesquelles se présentera une équipe de trois candidats, dont nécessairement un représentant d'une minorité (malaise ou indienne), devrait donner à celles-ci le sentiment d'être davantage entendues. Mais le gouvernement veut clairement circonscrire le pluralisme au débat à l'intérieur du parti majoritaire. Arguant des menaces qui pèsent sur le pays (par exemple une flambée de fondamentalisme islamique en Malaisie), M. Lee Kwan Yew entend demeurer un *pater familias* soucieux d'assurer avec fermeté une prospérité et une stabilité aussi fragiles que dépendantes l'une de l'autre.

PHILIPPE PONS.

(1) Le pourcentage de voix obtenues par le PAP est tombé de 75,5 % en 1980 à 62,9 % en 1984. En raison du système de scrutin majoritaire à un tour, qui a un effet de laminoir sur la minorité, l'opposition n'a obtenu que deux sièges sur un total de quatre-vingts.

CHINE

Pékin propose un plan de paix pour le Cambodge

La Chine a préconisé, le vendredi 1er juillet, un gel d'une durée indéterminée des activités militaires par l'ensemble des factions cambodgiennes au Kampuchéa après la formation d'un gouvernement provisoire quadripartite de coalition, présidé par le prince Sihanouk. Dans une déclaration écrite publié par le ministère des affaires étrangères, Pékin propose également que ce gouvernement provisoire de coalition soit constitué *« au cours du processus de retrait des troupes vietnamiennes »*, c'est-à-dire avant même qu'il ne soit achevé. Le texte chinois stipule également qu'une *« supervision internationale effective et efficace devra être exercée sur le retrait des troupes vietnamiennes »*, mais aussi *« le maintien de la paix au Kampuchéa et l'organisation d'élections libres »*.

Ce plan de paix proposé par Pékin marque une évolution de sa position avant les pourparlers intercambodgiens, qui doivent s'ouvrir le 25 juillet en Indonésie. En soulignant que les diverses factions devront également *« s'abstenir de se mêler des affaires politiques et d'intervenir dans les élections générales »*, la Chine semble signifier à ses protégés Khmers rouges — dont les effectifs, évalués entre trente et quarante mille hommes, sont de loin les plus importants des quatre factions — qu'il n'est pas question pour eux de chercher à reprendre le pouvoir par la force, à la faveur du retrait vietnamien.

C'est là une condition essentielle posée par le Vietnam, et la grande crainte du prince Sihanouk, qui préside la coalition antivietnamienne regroupant les Khmers rouges, les sihanoukistes et les Khmers de M. Son Sann. Ces deux derniers groupes ont, pour leur part, indiqué, vendredi 1er juillet, qu'ils tenaient à la présence des autorités vietnamiennes lors de la réunion de Djakarta. Lundi dernier, le Vietnam avait rejeté catégoriquement la proposition de *« négociations directes Vietnam-Sihanouk »* sans toutefois remettre en cause la décision annoncée fin mai d'être représenté dans les entretiens en Indonésie. — *(AFP, Reuter, AP.)*

• **Restauration des grades dans l'armée chinoise.** — Le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a adopté, le vendredi 1er juillet, une résolution restaurant les grades dans l'armée populaire de libération (*le Monde* du 28 juin), qui scelle l'abandon du système instauré en 1965 par Mao Zedong. Le chef du Parti communiste chinois, M. Zhao Ziyang, réussit ainsi à imposer une mesure que son prédécesseur, M. Hu Yaobang, n'avait pu faire passer auprès des militaires, encore relativement attachés aux idéaux maoïstes ou aux avantages matériels que la révolution culturelle leur avait apportés. — *(Corresp.)*

PHILIPPINES

Multiplication des attentats contre des personnalités de gauche

MANILLE
correspondance

Il y a quelques semaines seulement, Mme Aquino défendait à la tribune du Bureau international du travail à Genève l'œuvre de son gouvernement en faveur de la défense des droits de l'homme. *« La forme d'abus le plus systématique est le sous-développement chronique »*, déclarait-elle. Les autorités philippines étaient particulièrement gênées par des rapports d'organisations humanitaires, Amnesty International notamment, critiquant âprement la situation dans ce domaine. Depuis, une série inquiétante d'attentats a provoqué un certain émoi.

Le dernier en date a eu lieu le jeudi 30 juin : des assaillants *« non identifiés »* ont criblé de balles la voiture du Dr Nemesio Prudente, président de l'Université polytechnique des Philippines.

Ce dernier, déjà blessé lors d'un attentat en novembre 1987, a survécu à ses blessures. Mais trois de ses gardes du corps ont été tués. Le Dr Prudente, ancien prisonnier politique sous Marcos, est l'un des « sages » de la gauche philippine légale. Mais certains anticommunistes irréductibles le considèrent comme un *« crypto-communiste à abattre »*.

Le 17 juin déjà, un avocat a été tué dans la ville d'Angeles, non loin des bases militaires américaines. Une semaine plus tard, un autre avocat, représentant de la section locale d'Amnesty International, est tombé à son tour sous une pluie de balles à Cebu. Les deux hommes de loi étaient tous deux des *« défenseurs d'inculpés communistes »*.

Aucun de ces attentats n'a encore été encore revendiqué. Mais pour les proches des victimes et les organisations de gauche, les responsables font parti de groupes organisés, comme les Escadrons de la mort latino-américains, et jouissent de la protection sinon de la complicité de certains militaires. Toutefois, en l'absence de preuves, personne n'a jamais été inculpé.

Au moment où Mme Aquino s'exprimait à Genève, le Comité des juristes américains pour les droits de l'homme a publié une longue étude *« des cas sérieux de violations de droits de l'homme commis par des groupes anticommunistes armés avec l'appui des militaires »*. La présidente a rejeté ces accusations puisque ses censeurs *« ne citaient pas les atrocités commises par la nouvelle armée du peuple »* (communiste).

Tout en affirmant leur innocence, les autorités militaires et policières admettent leur embarras. Selon un officier supérieur, *« on nous demande de combattre l'insurrection sans nous en donner les moyens légaux »*. Pour l'instant, le gouvernement philippin, encore sous le coup de la loi martiale du président Marcos, refuse d'adopter la moindre mesure d'exception. Ainsi, selon un diplomate occidental, *« devant l'impossibilité physique de faire condamner des suspects communistes, beaucoup de militaires adoptent des moyens expéditifs... »*

KIM GORDON-BATES.

Afrique

AFRIQUE DU SUD

Le gouvernement propose de renforcer la législation sur l'habitat séparé

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le gouvernement vient de présenter au Parlement trois projets de loi qui visent à modifier les dispositions du texte sur l'habitat séparé selon les races (le Group Areas Act). Il n'est pas question de supprimer ce pilier de l'apartheid. Au contraire, les peines prévues en cas d'infraction sont considérablement alourdies (multipliées par vingt-cinq) et les procédures d'expulsion facilitées. En revanche, un deuxième texte prévoit la possibilité d'ouvrir à tous certaines zones, déjà multiraciales de fait. Un bureau d'experts fera des propositions au chef de l'Etat, qui prendra la décision finale. Enfin, le troisième volet a pour but d'établir une représentation municipale pour les *« non-blancs »* vivant dans ces secteurs, dits *« gris »*.

D'un côté, le pouvoir lâche un peu de lest, de l'autre il resserre les boulons, ce qui aura pour conséquence de mécontenter tout le monde. Un pas en avant, deux pas en arrière. Le premier texte a, d'ores et déjà, provoqué une levée de boucliers parmi l'opposition ainsi qu'au sein des Chambres indienne et métisse. Ces parlementaires se sont jusqu'à présent battus en vain pour l'abolition du Group Areas Act et ont conditionné leur approbation de projets présidentiels à la suppression de cette pierre angulaire de la ségrégation.

Pénurie de terrains pour les Noirs

En dehors de ce qui ne demeurera que des exceptions au principe, non seulement la population devra continuer de vivre dans les lieux assignés en fonction de la couleur de la peau, mais les personnes qui ont déjà enfreint la loi risquent d'être expulsées quand le texte sera adopté, c'est-à-dire sans doute en septembre prochain. Au moins deux cent mille personnes sont menacées de se trouver à la rue. Les propriétaires qui vendent ou qui louent à des gens dont ce n'est pas la zone désignée de résidence ou qui possèdent des immeubles ou des appartements dans les secteurs qui leur sont interdits se verront imposer de très lourdes sanctions. Leurs biens pourront être saisis et vendus au bénéfice de l'Etat. Des inspecteurs seront chargés de recenser les contrevenants.

Ce projet abolira une jurisprudence qui permettait à un occupant illégal de ne pas être jeté dehors à moins qu'on ne lui procure une autre habitation. Ces dispositions rendaient les expulsions pratiquement impossibles en raison du déficit de logements pour les Noirs, estimé a environ 830 000, une pénurie qui s'accroît au fil des ans, en dépit d'un effort de construction récent et nettement insuffisant.

Ce problème lié au manque dramatique de terrains alloués à la communauté noire, provoque un entassement dans les *townships*, surtout depuis que la libre circulation des personnes a été autorisée il y a deux ans. Le Black Sash, organisation féminine blanche d'aide aux Noirs, estime à cinq millions le nombre de sans-abri. L'Institut des relations raciales a calculé qu'il y avait au minimum un million trois cent mille squatters.

Parallèlement à la réforme du Group Areas Act, deux autres textes sur le contrôle des squatters et des bidonvilles renforcent également, de façon draconienne, les mesures répressives. Le pouvoir veut limiter le surpeuplement des *townships*. L'attrait des villes et la perspective d'un emploi suscitent un afflux croissant surtout depuis qu'a été supprimé le port obligatoire du fameux *« pass »*.

Les amendements proposés à la loi sur l'habitat séparé ont été décidés, à n'en pas douter, dans la perspective des élections municipales d'octobre prochain afin de donner des gages à l'électorat de droite. Celle-ci risque de faire une nouvelle percée lors de ce scrutin. Le régime cherche donc à la rassurer. Le projet a été présenté par le gouvernement comme *« un garant de la protection des droits établis des individus et des communautés »* ; afin de faire comprendre à chacun que mises à part quelques entorses autorisées parcimonieusement (les zones grises), chaque ethnie devra rester chez soi. Comme s'il était possible de faire reculer la marée.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Un témoin à charge se rétracte au procès des « six de Sharpeville »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Alors que le compte à rebours continue pour « les six de Sharpeville », dont l'exécution a été fixée au 19 juillet, l'un des témoins à charge au procès, Joseph Manete, a écrit deux lettres pour *« dire la vérité »*. La première est adressée au chef de l'Etat et la seconde au président de la cour d'appel. Deux suppliques pour que soit épargnée la vie de ces cinq hommes et de cette femme condamnés à mort pour le lynchage d'un conseiller municipal le 3 septembre 1984.

« Je vous écris en tant qu'être humain s'adressant à un autre être humain », écrit Joseph Manete. Cet homme de vingt-quatre ans, qui s'est rétracté après avoir directement mis en cause deux des condamnés, Duma Khumalo et Francis Mokhesi, explique au président Botha comment il a été maltraité et menacé par la police qui lui a soufflé les noms en question. Il accuse ses interrogateurs d'avoir eux-mêmes rédigé le procès-verbal qu'il n'a eu qu'à signer, sans même le lire. *« Ce que j'ai dit au tribunal n'était pas mes mots, mais j'ai eu peur d'être accusé de parjure »*, souligne Joseph Manete.

Au président de la cour d'appel, Joseph Manete fait remarquer que *« personne n'a influencé »* son geste, mais qu'il veut *« se délivrer des cauchemars qui le hantent depuis quatre ans »*. La défense des « six de Sharpeville » a déposé, le vendredi 1er juillet, devant le magistrat, une nouvelle demande de réouverture du procès, la précédente ayant été refusée le 13 juin dernier par la Cour suprême de Pretoria. En cas de nouveau rejet, seul le chef de l'Etat peut sauver de la potence ces six Noirs promis au supplice depuis que leur condamnation est devenue définitive le 1er décembre 1987. M. Botha peut soit saisir la justice, s'il estime qu'il y a des éléments nouveaux, soit commuer la sentence, ce qu'il a déjà refusé une première fois.

M. B.-R.

Proche-Orient

Pour la première fois depuis le début de la guerre du Golfe

L'Irak reconnaît officiellement avoir utilisé des armes chimiques

Pour la première fois depuis le début de la guerre du Golfe, l'Irak a reconnu officiellement l'utilisation par les forces de Bagdad d'armes chimiques dans sa guerre contre l'Iran. Dans une conférence de presse organisée, le vendredi 1er juillet, à l'issue d'une visite en RFA, M. Tareq Aziz, ministre irakien des affaires étrangères, a admis que son pays avait utilisé de telles armes, mais, a-t-il dit, seulement en représailles contre l'Iran qui a, selon lui, été le premier à s'en servir.

« Nous croyons, a-t-il dit, *que chaque nation a le droit de se protéger de l'invasion. Les moyens utilisés peuvent être contestables, mais cela dépend de l'angle sous lequel on se place. Les Iraniens étaient les envahisseurs de l'Irak et ils continuent à proclamer leur intention d'envahir notre pays, de détruire notre civilisation, de tuer notre peuple, d'assassiner nos enfants. Nous croyons que chaque nation a le droit de se protéger contre une invasion. Vous* [les Occidentaux], *avec vos propres valeurs. Nous les respectons. »* Mais, a-t-il ajouté, l'Irak faisait face à *« une grande menace »*, et *« l'utilisation d'armes chimiques doit être interprétée dans ce contexte »*.

En mars 1984, au moment des offensives iraniennes dans les îles Majnoun, au cours desquelles les Irakiens avaient pour la première fois utilisé massivement des produits chimiques pour essayer de freiner l'offensive adverse, les autorités de Bagdad avaient laissé entendre qu'elles se réservaient le droit de recourir à n'importe quelles armes pour stopper *« l'agression iranienne »*, admettant ainsi implicitement l'emploi de gaz toxiques. Après la prise de Halabjeh en mars dernier, l'Irak n'avait pas démenti les accusations lancées contre lui concernant l'utilisation de l'arme chimique contre la population kurde, ce qui constituait un aveu. M. Adnan Khairallah, le ministre irakien de la défense, avait à cette occasion menacé une fois de plus de recourir à *« tous les moyens pour défendre le territoire irakien »*.

En avril 1985, le Conseil de sécurité des Nations unies avait formellement condamné l'Irak, et non l'Iran, pour l'utilisation des armes chimiques. Le 9 mai dernier, cependant, il avait été plus nuancé et avait invité les deux parties à s'abstenir d'utiliser de telles armes. Selon le *Washington Post*, les Etats-Unis estiment que c'est l'Irak, qui en 1982, a utilisé pour la première fois des armes chimiques, alors que les Iraniens n'auraient eu recours aux gaz toxiques qu'à partir de 1987.

Un démenti américain

Les Etats-Unis ont rejeté, vendredi, comme *« sans fondement »* les accusations de Bagdad, selon lesquelles ils auraient fourni à l'Iran des informations sur les préparatifs militaires irakiens.

« Les allégations selon lesquelles les Etats-Unis aideraient l'Iran sont sans fondement », a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Mme Phyllis Oakley. Le président Saddam Hussein, dans un discours reproduit mercredi par la presse de Bagdad, avait affirmé que les Iraniens n'avaient pas été surpris par la dernière offensive irakienne dans les îles Majnoun, parce que les Etats-Unis avaient utilisé *« tous les moyens »* pour les informer sur les concentrations de troupes irakiennes.

Au Liban

Trois attentats à la voiture piégée

BEYROUTH
de notre correspondant

Trois attentats à la voiture piégée, l'un à Beyrouth-Ouest, entre le quartier de Hamra et celui du Phare, et les deux autres dans la Bekaa, tous en territoire sous contrôle syrien, ont eu lieu le vendredi 1er juillet et ont fait au total un mort et cinquante-deux blessés. Parmi les blessés, deux soldats syriens, deux de ces attentats ayant été perpétrés à quelques mètres de leurs postes. Le troisième attentat à Raouda, dans la Bekaa ouest, visait une permanence des dissidents du Fatah, pro-syriens, récents vainqueurs de la bataille du camp de Chatila, à Beyrouth-Ouest.

Ces opérations surviennent à un moment où les Syriens accumulent les réussites. Ils paraissent ainsi, après leurs récents et importants succès dans la banlieue sud chiite et au camp palestinien de Chatila, sur le point de déployer en force leur armée, non seulement dans l'Iklim-el-Kharroub, mais aussi dans le Chouf, régions, certes, *« amies »*, puisque sous le contrôle d'un allié, M. Walid Joumblatt, mais où les troupes syriennes ne faisaient que passer. — L. G.

Politique

La réunion du comité directeur du PS

La majorité parlementaire de gauche « ne recoupe pas la majorité présidentielle du 8 mai »,

observe M. Louis Mermaz

M. Louis Mermaz, membre du secrétariat national du parti socialiste, chargé des élections, a présenté au comité directeur du Parti, dont la réunion s'est ouverte le samedi 2 juillet à Paris, un rapport consacré aux élections présidentielle et législatives. Selon M. Mermaz, la réélection de M. Mitterrand à la présidence de la République, qui *« a constitué un exploit »*, est le résultat de *« la rencontre d'un homme et d'une situation »* et ne doit pas faire oublier qu'au premier tour, le 24 avril, la gauche était minoritaire avec 45 % des voix.

Au second tour, a observé M. Mermaz, M. Mitterrand a amplifié *« le phénomène constaté depuis deux ans à propos des élections cantonales partielles : la gauche, minoritaire à l'issue du premier tour, devient majoritaire au second, du fait du mauvais report des voix à droite et de la qualité de la discipline républicaine »*. *« L'analyse de cette situation conduit, précisément, à la double notion de rassemblement et d'ouverture »*, a-t-il conclu sur ce point.

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a souligné que les élections législatives avaient été marquées par le haut niveau de l'abstention, qu'il juge avoir été *« plus forte à gauche qu'à droite et, aussi, dans la jeunesse »*, et par la progression de la gauche, qui a atteint 49,20 % des voix. Le Parti communiste, a-t-il dit, *« résiste assez bien dans ses fiefs et dans ses municipalités »*, mais, *« malgré ses attaques injustes et réitérées contre le Parti socialiste, il doit tenir compte du fait qu'il s'est désisté pour François Mitterrand et qu'il s'est désisté, à nouveau, pour les candidats socialistes au second tour des législatives »*.

L'élection de M. Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée nationale est, pour M. Mermaz, *« le signe qu'il existe désormais, au Palais-Bourbon, une majorité de gauche »*, mais celle-ci *« ne recoupe pas la majorité présidentielle du 8 mai »*. La politique menée par le gouvernement, a-t-il dit, *« ne peut être qu'une politique de gauche, puisque la majorité, à l'Assemblée, est à gauche »*, mais *« l'ouverture est, derechef, nécessaire, puisque les communistes n'entendent pas s'intégrer dans la majorité présidentielle »*.

Définir les étapes

« Toute la démarche de Michel Rocard, et de son gouvernement, tend à dépasser cette situation, a déclaré M. Mermaz. *Il l'a fait dans sa manière d'aborder le problème de la Nouvelle-Calédonie. Il l'a fait en ouvrant son deuxième gouvernement à des personnalités extérieures à la politique, ou à des politiques dont certains sont issus de la droite. Mais, quels que soient les états d'âme que nous puissions éprouver, il faut bien constater que ce sont ceux-là qui nous rejoignent, et non pas le contraire. Ils nous rejoignent sur une base politique et sur des options qui sont les nôtres. »*

Le président du groupe socialiste estime que la déclaration de politique générale faite par M. Rocard le 29 juin révèle la volonté des socialistes de *« traiter les problèmes de la vie quotidienne, indications qui existaient déjà dans la « Lettre à tous les Français » de François Mitterrand, et démarche qui correspond, aussi, à l'apport de Michel Rocard à la vie politique française, mais, aussi au désir d'associer au maximum les forces sociales à l'action gouvernementale »*. *« Il reste, maintenant, à définir les étapes »*, a observé M. Mermaz.

Le secrétariat national a proposé de fixer au 17 octobre le début de la désignation des candidats et la constitution des listes pour les élections municipales de mars 1989, et au 6 novembre la réunion d'une convention nationale pour procéder aux derniers ajustements et déterminer les grandes orientations de la campagne électorale. Selon M. Mermaz, les élections cantonales et municipales seront l'occasion pour le PS de mettre en œuvre *« sa stratégie de rassemblement des forces de gauche et de progrès »* et son *« désir d'ouverture »*. *« La progression constante du Parti socialiste pose un problème nouveau, celui de notre assise*, a-t-il dit. *L'ancrage à gauche et le rassemblement de la gauche ne nous dispensent pas, bien au contraire, de rechercher, pour l'application de notre programme, une majorité. »*

Selon l'AFP

M. Mitterrand et M. Barre se sont bien rencontrés secrètement

Invité de « Questions à domicile », sur TF 1, le jeudi 30 juin, M. Raymond Barre avait démenti les informations parues récemment dans la presse selon lesquelles il aurait secrètement rencontré M. François Mitterrand au cours des récentes campagnes électorales. L'ancien premier ministre avait regretté que les mœurs politiques françaises *« tiennent de la guerre de religions »* et rendent difficiles la divulgation de certains contacts privés.

Commentant les propos de M. Barre, c'est l'AFP qui, cette fois, est revenue à la charge, le vendredi 1er juillet. Selon l'agence, qui se réfère à *« des sources sûres »*, le président de la République et M. Barre *« se sont effectivement rencontrés à Paris, chez un ami commun, quelques jours après le second tour des élections législatives du 12 juin »*.

Les *« sources sûres »* de l'AFP ne seraient autres, renseignements pris, que les témoignages de journalistes de l'agence qui auraient été les témoins directs de cette rencontre, le vendredi après-midi 17 juin.

Selon un sondage SOFRES- *Figaro Magazine*

Légère baisse de la popularité de M. Rocard

MM. Giscard d'Estaing et Barre au faîte de leur popularité, M. Mitterrand épargné, et M. Rocard en baisse sensible : tel est le bilan dressé par l'opinion publique au lendemain des élections législatives, selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le samedi 2 juillet, dans *le Figaro-Magazine* (1).

63 % des personnes interrogées font confiance au président de la République pour gérer les affaires du pays, seules 33 % demeurant sceptiques. Il en était presque de même le mois dernier : 35 % refusaient alors leur confiance au chef de l'Etat, et 63 % la lui accordaient.

Le premier ministre bénéficie, pour sa part, du soutien de 61 % des personnes interrogées (au lieu de 66 %), tandis que 28 % (au lieu de 26 % en juin) expriment une opinion contraire. 65 % des sondés souhaitent voir M. Rocard jouer un rôle important à l'avenir, alors que 70 % l'envisageaient le mois dernier.

A droite, MM. Barre et Giscard d'Estaing sont les seules personnalités en progression. Avec respectivement 53 % et 46 % d'opinions favorables, tous deux obtiennent un score qu'ils n'avaient plus atteint depuis leur départ de Matignon et de l'Elysée en 1981.

En revanche, MM. Jacques Chirac et François Léotard cèdent encore du terrain. Tous deux retrouvent le niveau de popularité qu'ils avaient atteint en janvier 1986 : 37 %. Si le président du RPR perd deux points en un mois, celui du Parti républicain en abandonne 6.

A gauche, seuls MM. Laurent Fabius et Georges Marchais améliorent leur résultat du mois de juin. Avec 46 % d'opinions positives, le nouveau président de l'Assemblée nationale progresse d'un point, tandis que le secrétaire général du PCF (16 %) en gagne deux. Les autres personnalités socialistes abandonnent de quatre points, tels M. Jack Lang (52 %), à dix points, comme M. Jacques Delors (36 %).

(1) Sondage effectué du 18 au 23 juin auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.

Nouvelles critiques socialistes contre l'entrée de barristes au gouvernement

Dans un entretien publié par *Libération* daté 2-3 juillet, MM. Jean-Luc Mélenchon et Julien Dray, tous deux jeunes socialistes et respectivement sénateur et député de l'Essonne, critiquent l'entrée au gouvernement de ministres barristes. M. Mélenchon affirme notamment : *« Il y a là une erreur de méthode.* (...) *C'est une ouverture politicienne.* (...) *Que le ministre du travail soit un homme issu de la droite manifeste de la manière la plus claire qu'on se préoccupe moins de donner une réponse à la société qu'un gage à des alliés. C'est un accord politique avec les barristes qui, en plus, n'est pas public. »* M. Dray, interrogé sur la probabilité d'un *« accord stratégique »* avec les barristes, affirme : *« Vu ce qu'on entend des barristes eux-mêmes, c'est difficilement contestable. Je ne sais pas jusqu'où ira cet accord, mais il y a pour le moins des convergences précises. »* M. Dray ajoute qu'*« il n'y a pas de convergence sur les projets de société »* entre le PS et le CDS.

M. Dray ajoute : *« Il ne faut pas dégoûter de la politique toute une génération, qui est celle de SOS-Racisme, qui doit massivement adhérer au PS. »* Enfin, M. Mélenchon souligne : *« N'oublions pas qu'on n'en a pas fini avec Le Pen, même s'il a disparu de l'Assemblée nationale. Je crains que ce jeu de muscadins autour des alliances* [ne] *fasse oublier que toute une partie de la population est exclue. »*

De son côté, la fédération PS de l'Yonne, dont le premier secrétaire, M. Jean-Paul Rousseau, avait vivement protesté contre l'entrée de M. Jean-Pierre Soisson au gouvernement, a réaffirmé, le vendredi 1er juillet, son attachement à l'action militante de son premier secrétaire et interprète l'attitude de M. Soisson *« comme un ralliement du maire d'Auxerre aux orientations définies par le président de la République et au programme de gouvernement exposé par le premier ministre »*. Les militants socialistes de l'Yonne *« jugeront aussi la nature de ce ralliement aux attitudes et aux actes du nouveau ministre dans les affaires municipales, départementales et régionales »*.

M. Chirac et M. Méhaignerie à l'Elysée

M. Jacques Chirac, président du RPR, a été reçu le vendredi 1er juillet en fin de matinée pendant près d'une heure par le président de la République au palais de l'Elysée.

Le maire de Paris n'a fait aucune déclaration au terme de cette entrevue, la dernière d'une série de six conversations que M. François Mitterrand avait souhaité avoir avec les principaux responsables politiques français au lendemain des sommets de Toronto et de Hanovre. Avant M. Chirac, M. Pierre Méhaignerie avait été reçu par le chef de l'Etat, pendant près d'une heure.

Le président du CDS, et député d'Ille-et-Vilaine, interrogé l'après-midi à Rennes, a affirmé que son entretien avec le chef de l'Etat a porté *« uniquement sur les problèmes internationaux »* et qu'il *« n'a pas été question de politique intérieure »*.

Les « reconstructeurs » du PCF préparent un document sur la crise de leur parti

Les résultats obtenus aux législatives par le PCF sont *« une rémission dans un processus de recul »*. Telle est l'analyse faite par les contestataires appartenant à la mouvance Initiative pour la reconstruction communiste (IRC), dite des « reconstructeurs ». MM. Lucien Lanternier, Marcel Dufriche et Félix Damette, anciens membres du comité central, se sont réjouis, le jeudi 30 juin à Paris, du score législatif du parti *« nettement supérieur »* à celui de l'élection présidentielle. Estimant y avoir *« contribué »*, ils considèrent que *« la ligne « parti des mécontents » suivie à l'élection présidentielle a subi un cuisant échec. La ligne « à gauche toute » des législatives a permis un rétablissement, d'autant que le PS a laissé ce terrain entièrement dégagé »*.

Pour autant, *« ce résultat rigoureusement identique »* à celui des législatives de 1986 montre, selon eux, qu'*« il n'y a pas remontée, mais stabilisation »*. De plus, soulignent-ils, *« sur une dizaine d'années, les chiffres incitent à beaucoup de modestie »* car le PCF est passé de 16,7 % par rapport aux inscrits en 1978 à 7,2 % aux dernières législatives.

Craignant de voir le PCF être *« intégré dans un jeu de bascule »* à l'Assemblée nationale (majorité tantôt à droite, tantôt à gauche) et être *« utilisé comme faire-valoir de gauche »* par le PS, les « reconstructeurs » affirment que *« cette position dangereuse ne pourra pas durer longtemps »*. En tout état de cause, selon eux, *« elle ne peut tenir que si le PCF développe une véritable dynamique de gauche »*, mais *« il n'en a pas les moyens »* car *« il ne dispose pas des propositions politiques cohérentes le permettant »*. C'est pourquoi, ils estiment que le PCF *« doit se remettre en cause et engager dans ses propres rangs le débat politique fondamental qui est constamment repoussé »* par la direction. Ils engagent ainsi les militants à s'exprimer dans les débats de cellule.

Ils ont décidé de publier, à la rentrée, un document consacré à *« la crise »* du PCF, aux *« problèmes liés à son fonctionnement »* et à *« la situation de la société »*.

Les « reconstructeurs » affirment que leur appel initial (*le Monde* des 18 et 19 mai) a recueilli 1 800 signatures de communistes, dont 40 conseillers généraux ou régionaux, près de 100 maires et 13 anciens membres du comité central (dont Mmes Madeleine Vigne, Madeleine Colin et M. Jean Breteau).

● **Plainte en diffamation de M. Hannoun.** — M. Michel Hannoun (RPR), qui a perdu son siège de député de l'Isère, le 12 juin dernier, face à M. Yves Pillet (PS), a déposé plainte contre X avec constitution de partie civile pour *« incitation au racisme, diffamation et usurpation de titre »*. A la veille du second tour, des tracts anonymes, déformant les convictions de M. Hannoun, auteur d'un rapport sur l'immigration, avaient été distribués et des électeurs avaient été réveillés dans la nuit par des coups de téléphone dont les auteurs se prétendant membres du comité de soutien de M. Hannoun, appelaient à voter pour lui. M. Hannoun a déjà déposé un recours devant le Conseil constitutionnel.

M. Sarre met en cause la politique du maire de Paris

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat chargé des transports routiers et fluviaux et président du groupe socialiste au Conseil de Paris, vient de critiquer vivement la politique de M. Jacques Chirac dans la capitale. *« Quand le maire de Paris découvre, à neuf mois des municipales, que dans le domaine du logement et de l'action sociale la situation n'est pas brillante, voilà un constat tardif après douze années de direction sans partage de la ville »*, déclare M. Sarre. Il y a quelque temps, M. Chirac avait annoncé la réorganisation de son équipe municipale et déclaré avoir vu sur le terrain, à l'occasion de la campagne des législatives, des *« choses qui ne lui avaient pas plu »* (*le Monde* du 23 juin).

L'élu socialiste rappelle que cent soixante mille familles demandent un logement à Paris, dont quarante-cinq mille classées « prioritaires », et que la grande pauvreté n'est prise en charge que par des initiatives privées. La priorité à l'action sociale vers les plus faibles et les plus démunis affichée par le maire de la capitale étonne aussi M. Sarre : *« Jacques Chirac se souvient-il qu'il a fait voter des aides aux familles jusqu'à 50000 francs de revenus mensuels avec un loyer de 10000 francs, et tout cela avec des crédits... d'action sociale ? »*

Les *« carences »* en matière de circulation ne sont pas plus *« justifiables »* puisqu'il a fallu attendre douze ans pour constituer un groupe de travail sur ce sujet.

Si le maire de Paris, conclut M. Sarre, *« veut reprendre en main la mairie, c'est bien que quelque chose ne va pas »*. Pour compenser le *« manque d'air »*, les effets d'un *« petit cercle, refuge des amis politiques »* autour de M. Chirac, les socialistes proposent d'abord que l'on en finisse avec les *« niaiseries »* selon lesquelles tout aurait été bien avant 1981 et de 1986 à 1988. Ils demandent à la municipalité de *« défendre les locataires contre la flambée des loyers »* et de convaincre l'office des HLM de rendre publics les critères d'attribution des logements correspondant aux contingents de la ville. Enfin, l'aide médicale doit venir en aide aux exclus de soins. La grande pauvreté doit être prise en compte et les résidences pour personnes âgées doivent abriter des sections de cures médicales.

CHARLES VIAL.

● **Le conseil des ministres avancé à lundi.** — Le prochain conseil des ministres a été avancé au lundi après-midi 4 juillet car le président de la République « sera absent » mercredi 4 juillet, dit-on à l'Elysée sans autre explication. Le conseil doit notamment examiner le projet de création d'un conseil supérieur de l'audiovisuel. M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire et Mme Catherine Tasca, ministre déléguée chargée de la communication exposeront *« le calendrier et la méthode d'élaboration d'une réforme de l'autorité indépendante chargée de l'audiovisuel »*.

POINT DE VUE

Dépassons nos querelles

par Jean-Paul Charié
député RPR du Loiret

« FRANCE unie », « Ouverture », « Union », « Continuons ensemble »... C'était, il y a quelques jours, les grands thèmes des campagnes électorales. Chacun y est allé de son coup de cœur, de sa sincérité, de ses engagements. Et hop ! les urnes ne sont pas encore rangées, le microcosme est à peine réélu, et tout le contraire se déroule !

Je le dénonce.

A quel jeu jouons-nous ? Nous devrions placer l'intérêt de la France avant tout autre débat. Nous devrions, attentifs et fidèles aux vrais problèmes du terrain, être au service de tous les Français, les écouter, chercher à les comprendre et montrer l'exemple de la fraternité. Or nous animons, une fois de plus, des « combats de coqs ».

Nous en avons assez de ces querelles politiques. Elles se font sur le dos des Français, elles n'intéressent plus personne.

Pour qui prenons-nous nos concitoyens ? Ils sont las de la politique politicienne ; ils nous reprochent de ne pas parler leur langage, d'être trop loin de leurs vrais problèmes, et l'on continue à perdre notre temps et notre énergie, donc les leurs et ceux du pays.

Quand va-t-on comprendre qu'un bon politique n'est pas celui qui joue des coudes, écrase les autres, ne cherche qu'à obtenir un poste ou une fonction ? Un bon politique, d'abord, se bat pour le rayonnement de la France, pour le progrès social, pour le développement des activités économiques, pour l'emploi, pour la famille, pour la liberté. Il bâtit et construit, au lieu de détruire. Il s'affirme par le positif. Il anime l'esprit de gagnant, il recherche le partenariat ; il crée l'union et l'adhésion... puis, tout naturellement, il accède à des responsabiliés de plus en plus importantes.

Amis et collègues députés, cessons de donner de nous cette image, à juste titre si mauvaise, si négative, si repoussante. Cessons nos spectacles de « petite cuisine ». Ils découragent et écartent ceux qui veulent d'abord être efficaces, utiles et de vrais relais entre le peuple et le Parlement.

Certains y trouvent leur compte mais pas la France ni les Français. Si cela continue, c'est de notre faute ! Nous n'osons pas le dénoncer, nous n'osons pas dire haut et fort, à Paris, ce que, pourtant, nous faisons dans nos circonscriptions. Eh bien ! nous avons tort à bien des titres. Il faut affirmer davantage ce que nous sommes, il faut davantage nous faire confiance et faire appel à notre cœur, à notre tempérament et à nos convictions issues du terrain. Tout le monde s'en portera mieux car, en fait, notre plus grand désir est d'être positifs et d'œuvrer sans calcul ni sectarisme, pour tous les Français et la grandeur de notre patrie. Cet enjeu-là, cet idéal-là, s'ils s'expriment, s'imposeront d'eux-mêmes à tous les autres.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

LA précédente chronique des livres politiques ayant été consacrée à la naissance de la Ve République, elle concernait aussi la fin de la IVe. Fin peu glorieuse d'une république méprisée, avant et après sa disparition, par ceux qui contribuèrent à sa perte. Il est vrai qu'elle avait péri, aussi, de ses propres faiblesses et, notamment, de son incapacité à dégager une majorité de gouvernement qui fût en mesure de mener une action politique contre la pression de certaines forces sociales, la pesanteur de l'histoire et l'inertie de l'opinion. On veut dire par là qu'elle ne parvint pas à assumer jusqu'au bout la gestion de cette épreuve difficile que représentait la décolonisation. La IVe République a été victime de la guerre d'Algérie que la Ve continua de subir pendant quatre ans.

Sur ce chapitre peu glorieux du processus de décolonisation, les dirigeants de la IVe ne furent pas tous et toujours si aveugles. Pierre Mendès France donna l'exemple d'une action politique courageuse et fermement conduite, et l'émancipation des peuples d'Afrique noire fut préparée avec intelligence.

Dans bien d'autres domaines, cette république si décriée se révèle, au regard de l'histoire, beaucoup moins médiocre qu'on ne l'a trop souvent prétendu. Sans doute le système institutionnel ne favorisait-il pas le rôle de l'exécutif et sa stabilité, mais les hommes qui, après la guerre, avaient accédé à la politique, souvent issus de la Résistance, n'étaient dépourvus ni d'idéal ni de qualités humaines. Appelés à gérer le pays après une longue parenthèse de privations et de mise en sommeil de la démocratie, ils n'étaient guère enclins à contenir les aspirations d'une population qui voulait vivre pleinement : la Libération, c'était cela aussi. La démocratie passait par le jeu de partis dont on pouvait penser qu'ils s'étaient revigorés et renouvelés à l'épreuve de la guerre et des engagements pris

La IVe République redécouverte

dans la clandestinité. Ce n'était d'ailleurs pas faux.

Sinon, comment expliquerait-on que, malgré les *« poisons et délices du système »*, le personnel politique de la IVe ait réussi à vaincre la pénurie, assuré la reconstruction, instauré la croissance et créé une richesse dont la allait grandement bénéficier ?

Un petit livre, récemment publié, illustre de manière originale le contenu de cette époque en mêlant la chronique historique et la description des phénomènes de société, sous la forme d'un glossaire de la IVe. C'est l'occasion de découvrir l'extraordinaire créativité dans tous les domaines des générations de l'après-guerre. C'est pendant cette période que s'épanouit dans la société française la notion de couple, que se répandent les techniques de l'accouchement sans douleur, que prospère l'existentialisme, que surgit l'abstraction lyrique. *Le Monde* prend alors son envol et, quelques années plus tard, *l'Express*, première formule. De la IVe nous avons hérité l'essor de l'automobile (avec la vignette), le transistor, les HLM, le livre de poche, le Club Méditerranée et le structuralisme, sans oublier l'ENA. Elle reste marquée par des expériences originales, celle de l'abbé Pierre, des prêtres-ouvriers, par la réflexion sur la condition féminine (*le Deuxième Sexe*), par le développement de l'énergie atomique et la naissance de l'Europe communautaire.

L'ouvrage fait, évidemment, une grande part aux événements politiques de la période, qu'il s'agisse de la poussée poujadiste ou des avancées et des reculs de la décolonisation. On peut le feuilleter et découvrir, au hasard des pages, des moments d'un passé suffisamment récent pour qu'ils se situent dans leurs propres souvenirs pour les uns, dans ceux de leurs parents ou grands-parents pour les autres. On peut aussi le consulter comme un instrument de documentation rapide, qui renvoie à des références plus complètes le cas échéant. Les auteurs, Pierre Avril et Gérard Vincent, ont été les contemporains des événements qu'ils relatent. C'est ce qui donne à leur travail cette complicité avec la substance de l'époque dont ils traitent et dont ils font bien ressentir la richesse.

★ *La IVe République*, de Pierre Avril et Gérard Vincent. MA Éditions, 203 pages. 135 F.

Politique

Les suppléants des parlementaires nommés au gouvernement

Nous publions ci-dessous les biographies des suppléants appelés à remplacer les députés et sénateurs nommés, le mardi 28 juin, au gouvernement. Ces derniers disposent d'un délai d'un mois, à compter de leur nomination, pour choisir entre leurs attributions ministérielles et leur siège au Parlement.

A l'Assemblée nationale

ARDÈCHE

CLAUDE LARÉAL

PS (1re circ.), remplace M. Robert Chapuis, nommé secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique.

Né le 19 avril 1935 à Tournon (Ardèche), M. Claude Laréal est employé de bureau dans une entreprise de textile. Adjoint au maire de La Voulte-sur-Rhône (Ardèche) depuis 1971, il est maire de cette commune depuis 1983 et représente ce canton au conseil général depuis 1979. De 1981 à 1986, il a été le suppléant de M. Robert Chapuis, député de la 1re circonscription de l'Ardèche. En mars 1986, il est élu conseiller régional de Rhône-Alpes, figurant en troisième position sur la liste socialiste conduite par M. Jean-Marie Alaize. M. Laréal a d'ailleurs annoncé son intention de quitter l'assemblée régionale afin de se mettre en conformité avec la loi limitant le cumul des mandats.

DORDOGNE

PAUL DUVALEIX

PS (4e circ.), remplace M. Roland Dumas, nommé ministre d'Etat chargé des affaires étrangères.

Né le 16 décembre 1929 à Blis-et-Born (Dordogne), M. Paul Duvaleix est agriculteur. Premier vice-président de la chambre d'agriculture de la Dordogne depuis 1983, il est membre de cette instance depuis 1977. Président de la Fédération nationale des planteurs de tabac depuis 1982, il est également à la tête de l'Union internationale des producteurs de tabac depuis 1986. Il a été conseiller municipal d'Auriac-du-Périgord, de 1965 à 1971.

FINISTÈRE

GILBERT LE BRIS

PS (8e circ.), remplace M. Louis Le Pensec, nommé ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Né le 3 mars 1949 à Concarneau (Finistère), M. Le Bris a une formation de juriste. Adjoint au maire de sa ville natale en 1977, il en devient maire lors des élections municipales de 1983. Il est également conseiller général de ce canton depuis 1979. Rocardien, il entre à l'Assemblée nationale en juin 1981, remplaçant M. Louis Le Pensec, appelé au gouvernement en qualité de ministre de la mer. M. Le Bris abandonne le Palais Bourbon au lendemain de la formation du troisième gouvernement de M. Pierre Mauroy, à la suite de la décision de M. Le Pensec de ne pas en être membre. En mars 1986, il est élu conseiller régional, figurant en septième position sur la liste socialiste conduite par M. Le Pensec.

HAUTE-GARONNE

JEAN-FRANÇOIS LAMARQUE

PS (7e circ.), remplace M. Lionel Jospin, nommé ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Né le 12 février 1944 à Castres (Tarn), M. Jean-François Lamarque, instituteur, adhère au Parti socialiste en 1974. Adjoint au maire de Revel (Haute-Garonne) depuis l'élection partielle de 1974, il représente ce canton au conseil général depuis 1979. Réélu à l'assemblée départementale en 1985, il en est depuis l'un des vice-présidents.

INDRE

JEAN-CLAUDE BLIN

PS (2e circ.), remplace M. André Laignel, nommé secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle.

Né le 12 mars 1946 à Esves-le-Moutier (Indre-et-Loire), M. Jean-Claude Blin, technicien agricole, est conseiller municipal d'Eguzon (Indre) depuis 1983. Il représente également ce canton au conseil général depuis 1985. Membre du Parti socialiste depuis cette année-là, il est membre du courant mitterrandiste.

ISÈRE

JEAN-FRANÇOIS DELAHAIS

PS (5e circ.), remplace Mme Edwige Avice, nommée ministre délégué auprès du ministre d'Etat chargé des affaires étrangères.

Né le 30 janvier 1940 à Malesherbes (Loiret), M. Jean-François Delahais, technicien en électronique, est délégué syndical CFDT de 1963 à 1977, notamment au sein de l'entreprise Thomson. Membre du courant Socialisme et République au sein du Parti socialiste, il est maire de Saint-Egrève depuis 1977. Conseiller régional de Rhône-Alpes de 1982 à 1985, il figurait, aux élections législatives de mars 1986, en onzième position sur la liste socialiste conduite par M. Louis Mermaz.

LOIR-ET-CHER

MICHEL FROMET

PS (1re circ.), remplace M. Jack Lang, nommé ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire.

Fils de viticulteur, M. Michel Fromet, né le 4 août 1945 à Onzain (Loir-et-Cher), est enseignant. Après s'être inscrit à la Convention des institutions républicaines en 1968, il adhère au Parti socialiste dès 1971, où il est membre du courant mitterrandiste. Elu conseiller municipal de sa ville natale en 1977, il y occupe les fonctions d'adjoint au maire jusqu'en 1983, date à laquelle la liste sur laquelle il figurait est battue. Il s'est également présenté, sans succès, aux élections cantonales de 1982 à Onzain.

LOIRE-ATLANTIQUE

MARIE-MADELEINE DIEULENGARD

PS (8e circ.), remplace M. Claude Evin, nommé ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du gouvernement.

Née le 19 juillet 1936 à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Mme Marie-Madeleine Dieulengard, secrétaire médicale, milite au PSU avant d'adhérer au Parti socialiste en 1974 et d'être membre du courant rocardien. Conseiller municipal de sa ville natale en 1977, elle est réélue en 1983 et occupe depuis lors les fonctions d'adjoint au maire chargée de l'enfance et de la jeunesse.

MANCHE

BERNARD CAUVIN

PS (5e circ.), remplace M. Olivier Stirn, nommé ministre délégué chargé du tourisme.

Né le 11 mars 1946 à Equeurdreville-Hainneville (Manche), M. Bernard Cauvin entre, comme technicien supérieur en électronique, à l'arsenal de Cherbourg. Membre permanent de la CFDT, il adhère au Parti socialiste en 1971, avant d'être nommé, en 1973, secrétaire général de la section Marine de la CFDT, puis secrétaire départemental chargé des questions économiques. Rocardien, il négocie, aux élections législatives de 1986, le parachutage de M. Olivier Stirn dans la Manche et devient alors premier secrétaire de la fédération départementale. Il est conseiller régional de Basse-Normandie depuis 1986, ayant été élu en deuxième position sur la liste socialiste conduite par M. Bernard Dupuis.

NIÈVRE

MARCEL CHARMANT

PS (1re circ.), remplace M. Pierre Bérégovoy, nommé ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et du budget.

Né le 26 juillet 1944 à Ebreuil (Allier), M. Marcel Charmant, agent d'assurances, est adjoint au maire de Nevers depuis 1983. Il est élu, en mars 1986, conseiller régional de Bourgogne, figurant en troisième position sur la liste socialiste conduite par M. Eugène Teisseire.

NORD

ANDRÉ DELATTRE

(P.S., 13e circ.), remplace M. Michel Delebarre, nommé ministre des transports.

Né le 27 décembre 1931 à Coudekerque-Branche (Nord), M. André Delattre, ancien directeur d'école, est maire de sa ville natale depuis le 30 juin 1976, après avoir été élu, en 1971, conseiller municipal et adjoint au maire. Elu en mars 1979 conseiller général du Nord dans le canton de Dunkerque-Est, il a été battu, en 1985, dans le canton redécoupé de Coudekerque-Branche. Militant socialiste depuis 1944, M. Delattre est membre des instances départementales du Secours populaire français.

OISE

MICHEL FRANÇAIX

PS (5e circ.), remplace M. Lionel Stoléru, nommé secrétaire d'Etat chargé du Plan.

Né le 23 mai 1943 à Paris, M. Michel Françaix, titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures, a été gérant de société de 1977 à 1982. Premier secrétaire de la fédération socialiste de l'Oise de 1978 à 1985, il entre au comité directeur du PS en 1981 avant d'en démissionner en février 1987. En mars 1986, il est élu conseiller régional de Picardie, figurant en deuxième position sur la liste socialiste conduite par M. Walter Amsallem, maire de Beauvais. Travaillant depuis 1982 avec M. Jean-Claude Colliard, directeur du cabinet de M. François Mitterrand, sur les affaires de presse, il est officiellement nommé chargé de mission auprès du président de la République en avril 1988.

PAS-DE-CALAIS

CLAUDE GALAMETZ

PS (9e circ.), remplace M. Jacques Mellick, nommé ministre délégué chargé de la mer.

Né le 13 décembre 1942 à Anettes (Pas-de-Calais), M. Claude Galametz est adjoint au maire communiste de Lillers depuis 1983 et conseiller régional depuis décembre 1984. Assistant parlementaire de M. Jacques Mellick depuis 1978, M. Galametz s'est présenté aux élections cantonales de 1985 dans le canton de Lillers. Bénéficiant d'un ballottage favorable à l'issue du premier tour, il a finalement été battu par le candidat du RPR, du fait d'un très mauvais report des voix communistes. Membre du Parti socialiste depuis 1973, il a occupé les fonctions de secrétaire fédéral du Pas-de-Calais chargé des entreprises de 1975 à 1979. Syndicaliste, il a siégé à la commission administrative nationale du SNES de 1976 à 1980.

RHONE

MARTINE DAVID

PS (13e circ.), remplace M. Jean Poperen, nommé ministre chargé des relations avec le Parlement.

Née le 19 décembre 1952 à Loches (Indre-et-Loire), Mme Martine David, secrétaire, adhère au Parti socialiste en 1971. Suppléante de M. Jean Poperen à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986, elle est élue, en 1983, conseiller municipal de Décines (Rhône). Elle siège depuis lors au conseil de la communauté urbaine de lyon (COURLY).

SAONE-ET-LOIRE

DIDIER MATHUS

PS (4e circ.), remplace M. Pierre Joxe, nommé ministre de l'intérieur.

Né le 25 mai 1952 à Montceau-les-Mines, M. Didier Mathus, docteur ès lettres, est un collaborateur de M. Pierre Joxe depuis une dizaine d'années. Au conseil régional de Bourgogne, que présidait l'actuel ministre de l'intérieur, de 1979 à 1982, puis place Beauvau, où il était chargé de mission, de 1984 à 1986. Après mars 1986, M. Didier Mathus entre au secrétariat du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Premier secrétaire de la fédération départementale du PS depuis 1982, il est élu au conseil régional en mars 1986, après s'être, l'année précédente, présenté sans succès aux élections cantonales.

Son père, Maurice, avait remplacé M. Joxe à l'Assemblée nationale de 1984 à 1986. M. Maurice Mathus, qui avait conduit sans succès la liste d'union de la gauche aux municipales de 1983 à Chalon-sur-Saône, n'avait pas pu retrouver un siège de député aux dernières législatives, où il affrontait un sortant, René Beaumont (UDF-PR), dans la 6e circonscription (Chalon-sur-Saône sud, Louhans).

PARIS

JEAN-YVES AUTEXIER

PS (6e circ.), remplace M. Georges Sarre, nommé secrétaire d'Etat chargé des transports routiers et fluviaux.

Né le 5 janvier 1950 à Châtellerault (Vienne), M. Jean-Yves Autexier, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un DES de droit public, a adhéré au Parti socialiste en 1972. Assistant parlementaire de M. Georges Sarre à l'Assemblée des Communautés européennes à partir de 1979, il suit ce dernier au Palais-Bourbon lors de son élection en 1981. Adjoint au maire de Sarcelles (Val-d'Oise) de 1977 à 1983, M. Autexier est élu alors conseiller du 11e arrondissement de Paris. En mars 1986, il devient conseiller régional d'Ile-de-France, figurant en sixième position sur la liste socialiste conduite par M. Lionel Jospin. Secrétaire général de Socialisme et République, il est secrétaire fédéral adjoint de Paris depuis 1984 et est entré au comité directeur du PS lors du congrès de Lille en avril 1987.

JEAN-MARIE LE GUEN

PS (9e circ.), remplace M. Paul Quilès, nommé ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

Né le 3 janvier 1953 à Paris, M. Jean-Marie Le Guen, titulaire d'un diplôme de troisième cycle d'économie de la santé, est médecin mutualiste. Membre du Parti socialiste depuis 1973 (courant mitterrandiste), il est responsable du Mouvement des jeunesses socialistes de 1977 à 1979. Entré au comité directeur en 1977, il y siège jusqu'en 1983 et en est, de nouveau, membre depuis le congrès de Lille d'avril 1987. Il est également premier secrétaire de la fédération de Paris depuis lors. Depuis les élections municipales de 1983, il est conseiller du 13e arrondissement.

TARN-ET-GARONNE

JEAN-PAUL NUNZI

PS (2e circ.), remplace M. Jean-Michel Baylet, nommé secrétaire d'Etat, chargé des collectivités territoriales.

Né le 25 mai 1942, M. Jean-Paul Nunzi est enseignant. Maire de Moissac depuis 1983, il représente le canton de Moissac 1 au conseil général depuis 1982. Aux élections régionales de 1986, M. Nunzi, rocardien, avait été élu à la tête d'une liste socialiste dissidente. Il est également président du syndicat mixte du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

VIENNE

Guy MONJALON

PS (4e circ.), remplace Mme Edith Cresson, nommée ministre des affaires européennes.

Fils d'agriculteur, M. Guy Monjalon, né le 12 mars 1947 à Lésigny (Vienne), exerce la profession de notaire. Ancien responsable régional du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, il a adhéré, en 1974, au Parti socialiste. Conseiller municipal de sa ville natale de 1971 à 1977, il est élu, en 1986, conseiller régional de Poitou-Charentes, figurant en troisième position sur la liste socialiste conduite par M. Raoul Cartraud.

YONNE

SERGE FRANCHIS

UDF-PR (1re circ.), remplace M. Jean-Pierre Soisson, nommé ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Né le 10 septembre 1933 à Aillant-sur-Tholon (Yonne), M. Serge Franchis, trésorier principal des finances, est président de l'office public d'HLM d'Auxerre. Il siège au conseil municipal de cette commune depuis 1971 et occupe les fonctions d'adjoint au maire depuis 1983. Conseiller régional de Bourgogne de 1983 à 1986, il représente, depuis 1985, le canton d'Auxerre-Est à l'assemblée départementale. Suppléant de M. Jean-Pierre Soisson à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986, il entre à son tour au Palais-Bourbon et a déjà annoncé son intention de s'inscrire au groupe UDF.

LÉO GRÉZARD

PS (2e circ.), remplace M. Henri Nallet, nommé ministre de l'agriculture et de la forêt.

Né le 31 janvier 1926 à Grenoble (Isère), M. Léo Grézard est chef du service chirurgie de l'hôpital d'Avallon. Conseiller municipal d'Avallon depuis 1977, il représente également ce canton au conseil général depuis 1973. Elu député de l'Yonne en 1981, il ne s'est pas représenté aux élections législatives de 1986. Il était conseiller, maître à la Cour des comptes depuis 1986.

TERRITOIRE DE BELFORT

GILBERTE MARIN-MOSCOVITZ

PS (2e circ.), remplace M. Jean-Pierre Chevènement, nommé ministre de la défense.

Né le 22 juin 1937 à Belfort, Mme Gilberte Marin-Moscovitz, secrétaire, a d'abord milité à la JOC puis à la CFDT, avant d'adhérer au Parti socialiste. Conseiller municipal de Belfort depuis 1977, elle représente, depuis 1982, le canton de Belfort-Sud au conseil général.

SEINE-SAINT-DENIS

CLAUDE FUZIER

PS (9e circ.), remplace Mme Véronique Neiertz, nommée secrétaire d'Etat chargée de la consommation.

M. Claude Fuzier est né le 2 juin 1924 à Paris. Après une licence de lettres et un diplôme d'études supérieures d'histoire, il occupe un poste de cadre administratif aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) de 1947 à 1956, avant de devenir chargé de mission, pendant une année, au ministère des affaires sociales. Journaliste depuis 1957, M. Fuzier est éditorialiste au *Populaire de Paris* (1958), rédacteur en chef de *Démocratie* (1961), et du *Populaire de Paris* (1963-1970). Secrétaire général de la fédération de la Seine de la SFIO (1956-1970), il entre à la direction nationale de ce parti en 1963. Conseiller municipal puis adjoint au maire de Bondy en 1965, il devient conseiller général en 1976 et maire l'année suivante, en même temps qu'il est élu sénateur. M. Fuzier a également été secrétaire général de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), parti dans lequel il a assumé des responsabilités jusqu'en 1971. Il a été battu aux élections sénatoriales de septembre 1986 en Seine-Saint-Denis.

YVELINES

JEAN GUIGNÉ

PS (7e circ.), remplace M. Michel Rocard, nommé premier ministre.

Né le 5 mars 1933 à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), M. Jean Guigné est élu au conseil municipal de Conflans-Sainte-Honorine en 1977, il occupe les fonctions d'adjoint au maire chargé des affaires culturelles.

Au Sénat

HAUTE-GARONNE

EUGÈNE BOYER

PS, remplace M. André Méric, nommé secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre.

Né le 14 juin 1922 à Barcelone (Espagne), M. Eugène Boyer est vétérinaire. Maire de Caraman (Haute-Garonne) depuis 1967, il représente, depuis la même année, ce canton au conseil général. Il siège depuis 1978 au conseil régional de Midi-Pyrénées, ayant occupé de 1981 à 1986 la vice-présidence déléguée à cette assemblée. Il était le suppléant de M. André Méric au Sénat depuis 1971.

MOSELLE

JEAN-ERIC BOUSCH

RPR, remplaçant M. Jean-Marie Rausch, nommé ministre du commerce extérieur.

Né le 30 septembre 1910 à Forbach (Moselle), M. Jean-Eric Bousch, ingénieur, est diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité. Maire de sa ville natale depuis 1953, il représente ce canton au conseil général de 1949 à 1973. Alors battu par Mme Anne-Marie Fritsch (UDF-rad.), il retrouve son siège dès 1976 et est constamment réélu depuis. Sénateur depuis 1948, il perd son fauteuil au palais du Luxembourg en 1974, n'ayant pas, cette fois, bénéficié du soutien de l'UDR. De 1959 à 1962, il avait occupé la vice-présidence de la commission sénatoriale des finances. Il entre à l'Assemblée nationale en 1978, l'ayant emporté face à Mme Fritsch, députée sortante, mais il est battu par M. Paul Bladt (PS) en 1981. Il siège depuis 1986 au conseil régional de Lorraine, ayant été élu en seconde position sur la liste du RPR conduite par M. Pierre Messmer.

PUY-DE-DOME

GILBERT BELIN

PS, remplace M. Michel Charasse, nommé ministre délégué chargé du budget.

Né le 22 octobre 1927 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), M. Gilbert Belin est professeur. Elu maire de Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme) en 1959, il est battu en 1965, mais retrouve son siège en 1971. Constamment réélu depuis, il est président de l'association départementale des maires. Conseiller général de Jumeaux depuis 1970, il est élu sénateur en 1974, mais ne se représente pas en 1983. Président du comité d'expansion économique du Puy-de-Dôme, il est, depuis 1974, délégué de la France à l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Nouveaux venus, nouveaux élus

Pierre Léquiller

Il n'est ni énarque ni médecin. Ni avocat ni agriculteur. Simplement cadre dans une grande banque privatisée. Presque un original au milieu de tous ces fonctionnaires ou membres d'une profession libérale. Enfin un député qui apporte au Palais-Bourbon son expérience de l'entreprise privée et non ses souvenirs de l'administration ou de l'appareil d'un parti.

Mais Pierre Léquiller n'est pas l'un de ces jeunes loups aux dents longues qui, soudain saisi pas la grâce, aurait décidé de faire profiter ses concitoyens, et la politique, de ses compétences dans la conquête d'un marché, de ses connaissances dans la gestion d'une société capitaliste.

Si aujourd'hui il siège à l'Assemblée nationale, c'est que depuis l'âge de dix-huit ans, il rêve d'être l'un de ces représentants du peuple qui aident ses électeurs, contrôlent le gouvernement, fabriquent la loi. En un mot : de faire de la politique.

Un gentil naïf ?

La politique, il y a pris goût autour de la table familiale en écoutant un père agrégé d'histoire qui, après avoir été journaliste au *Monde*, parcourut le monde pour, d'une ambassade à une autre, défendre la culture française. Si Pierre Léquiller fit HEC, ce fut par raison ; s'il fit Sciences-Po, ce fut par passion. Et si, à la fin de ses études, il entra à la Société générale, c'est parce que, son père étant mort, il fallait faire vivre la famille.

Il ne regrette pas ces dix années passées à la direction internationale puis à la direction des grandes entreprises de cette banque. Il a fait un métier passionnant. Il a mesuré la difficulté de la présence économique de la France à l'étranger. Il a évalué le poids des contraintes administratives sur la vie des entreprises. Il a compris la difficulté pour un cadre d'une société à faire de la politique.

Car, depuis qu'à dix-huit ans il a adhéré aux Répubicains indépendants pour soutenir celui en lequel il voyait *« le Kennedy français »*, Valéry Giscard d'Estaing, Pierre Léquiller n'a eu qu'une seule ambition : faire de la politique son métier. Ses classes, il ne les a pas faites dans l'état-major de son parti, mais dans une ville, « sa » ville : Louveciennes, dans la banlieue verte et chic de Paris.

En 1977, il a vingt-sept ans, il est élu conseiller municipal et immédiatement nommé adjoint aux finances. Huit ans plus tard, il succède au maire après avoir pris le canton à la gauche. Le cumul de ses deux métiers est de plus en plus difficile. Qu'importe à ce grand jeune homme à l'allure timide mais volontaire : il sait ce qu'il veut. Contrairement à nombre de ses amis politiques, il est maintenant favorable à un statut de l'élu : *« Ce serait une vraie réforme libérale, car elle permettrait aux salariés du privé d'accéder aux responsabilités politiques. »*

La « grande » politique, il ne s'y frotte qu'en 1986, lorsque aux législatives il est victime de la dissidence barriste dans les Yvelines. Il n'y participe que lorsque, pendant deux ans, il est membre du cabinet de son ami Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme de Jacques Chirac. Il y apprend les pesanteurs de l'administration et la difficulté pour un ministre de la faire bouger. Il y confirme aussi sa fidélité. Giscardien il était en 1968 ; giscardien il est resté en 1981 : *« En amitié, la fidélité se mesure dans les moments difficile ; en politique aussi »* ; giscardien il est toujours. La *« décrispation »*, il en rêve encore ; le refus du *« manichéisme »* reste sa doctrine. Député de base, il sait que son pouvoir est limité et se satisferait de faire comprendre à ses grands anciens que les électeurs sont lassés des petits jeux politiciens.

Un gentil naïf lâché dans un milieu de fauves ? Peut-être. Sa prudence est réconfortante, sa timidité touchante.

THIERRY BRÉHIER.

Nominations à l'Elysée

Le *Journal officiel* du 2 juillet publie un arrêté nommant Mme Georgina Dufoix *« chargée de mission auprès du président de la République »*. Battue aux élections législatives dans le Gard par M. Jean Bousquet, député app. UDF et maire de Nîmes, Mme Dufoix n'avait pas conservé dans le deuxième gouvernement Rocard sa fonction de ministre déléguée chargée de la famille, de la solidarité, des droits de la femme et des rapatriés dont elle était chargée dans le premier.

Le même arrêté, signé du président de la République et daté du 1er juillet, annonce la nomination comme conseillers techniques à la présidence de la République de MM. Bernard Candiard et Marc Boudier, jusque-là chargés de mission. D'autre part, Mme Sophie Bouchet, M. David Desrameaux, Mmes Françoise Fugier, Geneviève Monnier et Evelyne Richard sont nommés chargés de mission à la présidence de la République.

● **Remaniement du gouvernement polynésien.** – Réélu député, le président du gouvernement de la Polynésie française, M. Alexandre Léontieff (maj. prés.), a procédé, le vendredi 1er juillet, à un remaniement de son équipe, rendue nécessaire par les démissions de MM. Quito Braun-Ortega et Patrick Revault, candidats malheureux aux élections législatives, ainsi que par celle de Nicolas Sanquer, intervenues toutes trois entre les deux tours de scrutin.

Parmi les nouveaux membres du gouvernement territorial figurent l'autre député du territoire, M. Emile Vernaudon, le vainqueur de M. Gaston Flosse, ancien secrétaire d'Etat, et M. François Nanai, représentant le parti que préside le maire de Papeete, M. Jean Juventin, président de l'Assemblée territoriale et suppléant de M. Léontieff. Le premier devient ministre de la régionalisation, de l'administration des archipels et des postes et télécommunications ; le second est nommé ministre de l'urbanisme, des transports terrestres et de l'administration générale.

Société

MÉDECINE

Les médecins américains ne respecteront plus le secret médical pour les malades atteints de SIDA

Les médecins de la puissante Association médicale américaine (AMA) ont décidé, le jeudi 30 juin, au cours de leur convention, réunie à Chicago, de ne plus respecter le secret médical concernant les malades atteints de SIDA. Cette décision prévoit qu'un médecin essaiera, dans un premier temps, de convaincre le malade pour qu'il alerte son ou ses partenaires sexuels. En cas d'échec, le médecin devra prévenir les autorités. Si cette démarche échoue, il devra alors informer lui-même les personnes menacées.

« *Pour la première fois, nous acceptons qu'un médecin puisse être amené à violer le secret médical concernant un patient* », a déclaré M. James Davis, le nouveau président de l'AMA. Cette décision, qui risque de remettre en question la relation de confiance entre le médecin et son malade, a été prise, d'après les membres de l'AMA, afin d'endiguer le danger croissant que le syndrome immuno-déficitaire acquis représente pour la population. En effet, selon de récentes statistiques de l'OMS, les cas de SIDA dans le monde, ont presque doublé en un an. Au 30 juin, 100 410 cas ont été recensés contre 53 121 un an plus tôt. Aux Etats-Unis, le pays le plus touché par l'épidémie, on a enregistré au cours des trois derniers mois une hausse de 5,7 % des cas dont le nombre s'élève actuellement à 65 099.

La fin de la confiance

LA brèche que les responsables de l'Association médicale américaine viennent d'ouvrir dans le secret médical, qui constitue le plus solide garde-fou jamais établi dans l'intérêt du malade, est à n'en pas douter un événement inquiétant. On ne viole pas impunément ce qui représente, du moins dans les pays démocratiques, la clé de voûte de l'exercice médical en même temps qu'un instrument essentiel au service des droits de l'homme et du patient. Tout se passe, en dépit des multiples avertissements lancés de part et d'autre, et notamment par les responsables du programme anti-SIDA de l'Organisation mondiale de la santé, comme si le courant « néo-ségrégationniste » faisait chaque jour de nouveaux adeptes jusqu'au sein d'une association aussi avertie et aussi puissante que la célèbre Association médicale américaine.

Les motivations positives d'une telle décision sont on ne peut plus claires. Préoccupés par une épidémie qui plus que dans aucun autre pays prend chaque jour les dimensions d'une catastrophe, conscients de la progression inéluctable du fléau dans les années à venir et inquiets sans doute de l'impact au total relativement faible des campagnes, pourtant intensives outre-Atlantique, de prévention, les responsables médicaux américains pensent qu'une mesure de ce type est nécessaire. Ils estiment qu'elle sera de nature à freiner l'extension du mal, soit directement en limitant le nombre des cas de contamination homo et hétérosexuelle, soit indirectement, en insistant de manière spectaculaire auprès de l'opinion publique sur les risques de transmission sexuelle de la maladie. Sans oublier la tendance actuelle à « criminaliser » cette affection, on peut raisonnablement douter de l'efficacité d'une telle mesure.

De quelle manière les médecins américains sauront-ils qu'ils ont réussi ou non à convaincre leur patient séropositif ou cliniquement atteint d'informer au plus vite son ou ses partenaires sexuels ? De quels moyens disposeront les autorités locales auxquelles le praticien pourra faire appel ? Et, plus simplement, comment connaître l'identité du ou des partenaires sexuels d'un individu donné ?

On perçoit clairement que, pour qu'une telle mesure soit efficace, il faudrait en définitive parvenir à identifier non pas les hypothétiques partenaires sexuels mais bien le malade ou le séropositif lui-même. C'est tout le sens des quelques initiatives émanant de courants extrémistes, qui ont déjà proposé en Europe ou aux Etats-Unis le marquage (par tatouage notamment) des personnes contaminées.

Au-delà de ces énormes difficultés pratiques, un tel système de « délation professionnelle » soulève de considérables questions sur les relations entre le médecin et son malade, relations dans lesquelles la confiance joue, on le sait, un rôle essentiel. En viendra-t-on un jour en France à de telles propositions ? La chose est pour l'heure improbable. « *Ce type de décision correspond à des mesures qui sont habituellement prises dans des pays non démocratiques,* nous a déclaré le docteur Louis René, président du Conseil national de l'ordre des médecins. *Je suis vivement préoccupé et très inquiet par cette forme d'impérialisme médical, même si celui-ci est nourri au départ de bonnes intentions. Il conduit en définitive une communauté professionnelle à se placer au-dessus des lois.* » Pour le docteur René, « (...) *Une telle mesure fait que l'on entre précisément dans ce que l'Organisation mondiale de la santé avait toujours voulu éviter : la ségrégation des personnes contaminées.* » « *Comprenez-moi bien,* ajoute-t-il, *tout ce qui peut se faire d'intelligent, de digne et d'efficace pour contrôler la progression de cette épidémie doit être entrepris. Et je ne fais pas du secret médical un tabou. Mais je persiste à penser que ce secret est le meilleur témoignage du respect que le médecin porte à celui qui se confie à lui.* »

Quelles que soient les raisons de politique interne qui peuvent l'expliquer, cette décision américaine constitue une inquiétante première. Elle illustre de la meilleure manière qui soit les difficultés auxquelles sont et seront confrontés les régimes démocratiques — tant qu'aucune thérapeutique efficace ne pourra être proposée — pour concilier les droits de l'homme et le contrôle d'un risque épidémique aux dimensions sans précédent.

JEAN-YVES NAU.

JUSTICE

La catastrophe ferroviaire de Flaujac

Les peines de principe prononcées contre les cheminots s'expliquent par des attendus sévères pour la SNCF

CAHORS
de notre envoyé spécial

C'est par de simples condamnations de principe que le tribunal de Cahors (Lot) a achevé le procès des deux cheminots inculpés après la collision ferroviaire de Flaujac d'août 1985. M. Yves Salens, trente-sept ans, a été condamné à un mois de prison avec sursis, et M. Charles Boudret, quarante-quatre ans, à quinze jours lui aussi, avec sursis. L'affaire avait été mise en délibéré le 10 juin dernier par le tribunal de grande instance de Cahors (*le Monde* daté 12-13 juin 1988). On notera cependant la sévérité des attendus concernant la SNCF, dont la responsabilité avait été dénoncée par toutes les parties.

Le 3 août 1985 le train Corail Paris-Aurillac et l'autorail Capdenac-Brive s'étaient percutés frontalement sur une voie unique entre les gares d'Assier et de Gramat (Lot). Bilan : trente et un morts, quatre-vingt-onze blessés. M. Yves Salens, chef de gare intérimaire à Assier, avait envoyé l'autorail qu'il aurait dû retenir. M. Charles Boudret, chef de gare intérimaire à Gramat, lui avait signalé l'arrivée du train dans l'autre sens dans des termes non réglementaires et facteurs d'erreurs. Tous deux devraient être inculpés d'homicide et blessures involontaires.

Dans des attendus extrêmement circonstanciés occupant plus de quarante pages, le tribunal de grande instance de Cahors a estimé que « *l'erreur commise par les deux chefs de gare aurait pu être commise par tout homme raisonnable et prudent placé dans la même circonstance* ». Il estime, en effet, que la catastrophe fut la conséquence d'une « *pluralité de causes* » et que les deux inculpés n'avaient eu, à aucun moment, de « *comportement socialement blâmable* ». Leur acte « *relevait plus de la défaillance que de la faute* » et se trouvait par conséquent « *à la limite de la responsabilité pénale* ». D'où des sanctions que le président du tribunal, M. Pierre Gouzenne, a dit « *de principe* ».

Le tribunal a, par contre, rejeté la demande de supplément d'informations formulée par les défenseurs des deux cheminots qui entendaient faire apparaître la responsabilité de la SNCF. Me Cohen-Seat, défenseur de M. Salens, ne se dit pas moins satisfait de cette « *décision de bonne justice* ». Le juge admet en effet la « *pluralité des causes* » de la catastrophe et, par conséquent, la réalité de ce que la défense voulait prouver : « *L'imprévoyance de la SNCF.* »

Le tribunal l'a d'ailleurs souligné : « *Alors qu'elle avait connaissance des dangers et risques que représentait le système de sécurité, la SNCF a maintenu ces dispositifs en n'y apportant aucun remède.* »

Les familles des victimes qui s'étaient portées partie civile auraient certes préféré « *un partage des responsabilités entre la SNCF et les deux agents inculpés* », mais le syndicat CGT des cheminots, dont plusieurs dizaines de militants étaient venus à Cahors écouter l'énoncé du jugement, se dit lui aussi satisfait, même si « *les responsabilités sont à rechercher ailleurs que chez les cheminots, simples exécutants* ».

Quoi qu'il en soit, le jugement de Cahors risque d'être très lu, alors que le jugement du tribunal de grande instance de Châteauroux concernant la catastrophe ferroviaire d'Argenton (quarante-trois morts le 31 août 1985) doit être prononcé le 20 juillet prochain, et que la collision de la gare de Lyon redonne une cruelle actualité aux questions touchant la sécurité ferroviaire.

GEORGES CHATAIN.

● **L'assassinat du juge Michel : pourvoi en cassation des deux condamnés.** — Condamnés l'un et l'autre à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une mesure de sûreté de dix-huit ans, François Girard, tenu pour commanditaire de l'assassinat du juge Pierre Michel, et François Cecchi, auteur des coups de feu, se sont pourvus en cassation contre cet arrêt de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

La commission consultative des droits de l'homme condamne les modalités de l'expulsion en urgence absolue

La commission nationale consultative des droits de l'homme vient de rendre, après une réunion tenue jeudi 30 juin, un avis particulièrement critique envers la conception française du droit d'asile et la procédure administrative dite d'urgence absolue. Elle déclare notamment que cette procédure lui apparaît bien moins protectrice que les dispositions de la Convention de Genève en la matière.

Son avis, ainsi qu'un autre concernant les mutilations sexuelles, a été transmis au premier ministre.

En ce qui concerne la procédure d'urgence absolue, après avoir rappelé le « *caractère suspensif des recours* » formé contre la mesure d'expulsion, la commission souhaite que, « *en tout état de cause, on revienne à la pratique traditionnellement suivie en la matière par les instances gouvernementales pendant plus de trente ans, selon laquelle une mesure d'expulsion était assortie d'une assignation à résidence même en cas d'urgence absolue invoquée* ».

Pour la commission consultative, « *au regard du droit, aucun texte international ou national ne comporte pour les réfugiés une obligation de réserve ou de neutralité politique* ».

La commission a exprimé aussi le souhait que la France qui accueille déjà deux cent mille réfugiés poursuive « *un effort d'accueil nullement incompatible avec leurs capacités* ». Il lui paraît enfin qu'« *aucune exception ne saurait être tolérée au principe de non-refoulement, y compris à la frontière, d'un demandeur d'asile vers son pays d'origine* » ou vers un pays « *où il serait menacé* ».

● **Départ en vacances meurtrier sur les routes.** — Les accidents de la route survenus en France au cours de la journée du vendredi 1er juillet ont causé la mort de vingt-quatre personnes. Parmi ces multiples accidents, dus à une recrudescence du trafic en période de vacances conjuguée à de mauvaises conditions atmosphériques, on note une collision dans les Landes près de Mont-de-Marsan (quatre morts) et un carambolage en Saône-et-Loire sur l'autoroute A 6 à hauteur de Tournus (un mort et vingt-trois blessés).

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

Mecir ne savait plus sur quel pied danser

Les demi-finales des championnats masculins de Wimbledon ont été l'occasion de coups de théâtre spectaculaires, le vendredi 1er juillet. Mené deux sets à rien par Miloslav Mecir, Stefan Edberg s'est imposé en remportant les trois dernières manches. Ivan Lendl a sauvé pour sa part trois balles de match contre Boris Becker avant que la nuit n'ait interrompu la partie à deux sets à un en faveur du champion de 1985 et 1986. Celle-ci devait se poursuivre, le samedi 2 juillet, avant la finale dames Graf-Navratilova.

LONDRES
de notre envoyé spécial

Un match n'est pas terminé tant que la dernière balle n'a pas été jouée. Cette lapalissade a pris tout son sens, le vendredi 1er juillet, à l'occasion des demi-finales des championnats masculins de Wimbledon. Il aurait fallu être fou pour parier un penny sur les chances qui restaient à Stefan Edberg de disputer la finale quand Miloslav Mecir a eu trois balles de break au septième jeu du troisième set. Qui aurait douté qu'il s'agissait là de quasi-balles de match ?

Depuis une heure et demie, le Tchécoslovaque menait le bal. Il laissait aller comme si cela avait été une valse. Les genoux fléchis tel Fred Astaire enlaçant Ginger Rogers, Mecir dansait plutôt qu'il ne jouait au tennis. Après la punition qu'il avait infligée à Mats Wilander, il semblait que le Tchécoslovaque allait, encore une fois, justifier sa réputation de « tueur de Suédois ». Quant à Edberg, il ne serait passé qu'une fois de plus à côté d'une grande occasion. Classé troisième mondial, le Suédois est en effet connu pour posséder une technique impeccable mais pour manquer d'agressivité. Cela avait été interprété comme une faiblesse. En clair, Edberg était catalogué « traqueur ».

« *Eh bien ! Maintenant plus personne ne pourra dire que Stefan n'a rien dans le ventre* », a déclaré Tony Pickard, son entraîneur. C'était le moins qu'il pouvait dire. Car, mené 0-40 dans le fameux septième jeu, Edberg a réussi à conserver son service avec la témérité du hussard qui charge sous la mitraille. L'espace et le temps dont Mecir avait semblé le maître se sont amenuisés, et le Suédois est arrivé à accélérer le cours des événements.

Pendant les troisième et quatrième manches, le Slovaque a eu, au total, douze fois l'occasion de prendre le service du Suédois. Sans y parvenir ! La treizième occasion a été la bonne au cinquième set. Cela ne lui a pas porté chance. Edberg a remporté les quatre jeux suivants, ne lui laissant que deux points. A force, le jongleur cassait en effet toute la vaisselle qui lui passait dans les mains. La balle de match par exemple : il a expédié dans le filet un lob trop court qui aurait dû lui assurer un point gagnant. Bref, Edberg a gagné à 17 h 15 une partie qu'il aurait dû perdre deux heures auparavant.

De tels renversements de situation restent très exceptionnels. Edberg en avait déjà réussi un en 1985 contre Wally Masur au quatrième tour des Internationaux d'Australie, qu'il devait ensuite gagner pour la première fois. Cela signifie-t-il qu'un an après avoir échoué au même stade de la compétition contre Ivan Lendl, il a désormais acquis la stature pour s'imposer à Wimbledon ? Cela ne constituerait pas une surprise pour les spécialistes en admiration devant son tennis depuis qu'il a réalisé le grand chelem juniors en 1983.

Combativité

Toutefois, bien qu'il ait seize tournois à son palmarès, le grand public ne l'a pas encore remarqué. Plus révélateur : Becker et Cash ont besoin de gardes du corps pour échapper à leurs groupies alors que Edberg peut se promener dans les allées du All England Club en toute quiétude. Est-ce à cause de son manque de tempérament sur le court ? S'il serre quelquefois le poing pour ponctuer un échange victorieux, Edberg reste aussi introverti que la majorité de ses compatriotes. Pourtant il se démarque de ceux-ci en de nombreux points. Il réside à Londres et non pas à Monaco comme la plupart d'entre eux. Son entraîneur est un ancien joueur de Coupe Davis anglais. Enfin, le gazon, sur lequel il a déjà gagné deux fois en Australie, est sa surface de prédilection. Il a d'autant plus de chances de s'y imposer qu'il a acquis à vingt-deux ans la combativité qui lui avait fait défaut jusqu'alors.

Quel que soit son adversaire — Lendl ou Becker — il en aura besoin en finale. L'Allemand de l'Ouest l'a battu neuf fois en treize matches et le futur Américain s'est imposé six fois en dix rencontres. Mais Edberg ne devrait connaître son ultime adversaire que samedi 2 juillet en début d'après-midi. La seconde demi-finale a été interrompue par la nuit, vendredi, alors que Becker avait eu trois balles de match au tie-break dans la troisième manche.

En mettant une volée dans le filet alors qu'il servait à 6-4 dans ce jeu décisif, l'Allemand de l'Ouest a-t-il laissé passer sa chance comme Mecir dans la demi-finale précédente ? En fait, la partie qui avait été monopolisée pendant les deux premières manches par Becker avait commencé à basculer au troisième jeu de ce set. Lendl avait servi à 0-40. Becker avait eu au total cinq occasions de faire le break. Il ne les avait pas matérialisées. Si Becker devait perdre pour la première fois sur le *Centre Court*, il ne faudrait pas en chercher ailleurs la raison. Mais samedi serait un autre jour. Et est-ce que la partie serait différente ?

En tout cas, les trois premiers sets ont dû faire jubiler Philippe Chatrier. La croisade que le président de la Fédération internationale de tennis a entreprise à Roland-Garros pour limiter à une balle le service a trouvé ici toute sa justification. Le bombardement auquel se sont livrés Becker et Lendl à l'engagement a détruit complètement le spectacle. Sans le suspense entretenu par le sursaut de Lendl, qui avait ainsi l'occasion de prendre une revanche sur la finale 1986, ce match aurait été affreusement soporifique.

ALAIN GIRAUDO.

● LES RÉSULTATS : S. Edberg (Sué., 3) b. M. Mecir (Tch., 9) 4-6, 2-6, 6-4, 6-3, 6-4 ; B. Becker (RFA, 6) – I. Lendl (Tch., 1) interrompu à 6-4, 6-3, 6-7.

RELIGIONS

Quatre nouveaux cardinaux nommés préfets de la curie romaine

Après le consistoire du 28 juin, à Rome, créant vingt-quatre nouveaux cardinaux et l'annonce concomitante par Jean-Paul II d'une réforme limitée de la curie romaine (*le Monde* daté du 30 juin), des nominations ont été rendues publiques, le vendredi 1er juillet, par le Vatican. Elles concernent des dicastères du « gouvernement » de l'Eglise catholique dont les cardinaux titulaires avaient atteint l'âge de la retraite (soixante-quinze ans). Les biographies des nouveaux chefs de dicastère et nouveaux cardinaux avaient été publiées dans *le Monde* daté du 31 mai.

● *Le cardinal Achille Silvestrini* (Italie), ancien secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, devient préfet du Suprême tribunal de la signature apostolique, dont la juridiction s'étend aux affaires intéressant les concordats entre divers Etats et le Saint-Siège. Il remplace à ce poste le cardinal Aurelio Sabattani, né en 1912.

● *Le cardinal Angelo Félici* (Italie), ancien nonce apostolique à Paris, devient préfet de la congrégation pour la cause des saints, en remplacement du cardinal Pietro Palazzini, né en 1912.

● *Le cardinal Eduardo Martinez-Somalo* (Espagne), ancien substitut de la secrétairerie d'Etat, devint préfet des congrégations pour les sacrements et le culte divin, succédant au cardinal allemand Augustin Mayer, né en 1911.

● *Le cardinal Antonio-Maria Javierre de Ortas* (Espagne), ancien secrétaire de la congrégation pour l'éducation catholique, est nommé président du conseil pontifical des archives du Vatican, en remplacement du cardinal autrichien Alfons Stickler, né en 1910.

Il faut noter le maintien à son poste de préfet du secrétariat à l'unité des chrétiens (appelé conseil de l'union des chrétiens depuis la dernière réforme de la curie) du cardinal Johannes Willebrands, pourtant né en 1909. Diverses rumeurs avaient fait état de sa succession par le cardinal Silvestrini. Compte tenu de l'actualité des dossiers traités (relations avec l'orthodoxie et avec le judaïsme), il semble que le pape n'ait pas voulu toucher à ce secteur-clé de l'œcuménisme.

Le Vatican prépare l'accueil des transfuges d'Ecône

La publication d'un texte du Vatican, sur la situation juridique nouvelle des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X et des fidèles qui suivraient Mgr Lefebvre dans le schisme, annoncée pour le vendredi 1er juillet, a été retardée de quelques jours. Toutefois, un dispositif d'accueil des prêtres et séminaristes traditionalistes, qui souhaiteraient se rallier à Jean-Paul II, est déjà envisagé. Un projet de séminaire international pour les jeunes traditionalistes est en cours de réalisation à Rome. Par ailleurs, conformément à l'accord du 5 mai dernier rejeté par Mgr Lefebvre, le Vatican pourrait maintenir le principe de la création d'une société de prêtres traditionalistes, autorisés à utiliser la liturgie antérieure au concile Vatican II.

« *J'aiderai tous ceux qui se soumettront* », a déclaré pour sa part, le vendredi 1er juillet, à Lyon, le cardinal Decourtray, au cours d'une conférence de presse. Il a dit également : c'est « *un mensonge que d'affirmer que j'ai demandé au pape de ne pas signer un accord avec Mgr Lefebvre. Je suis victime d'une calomnie* ». De source intégriste, en effet, on laissait entendre que l'épiscopat français avait joué un rôle déterminant dans l'échec des négociations entre le Vatican et Mgr Lefebvre.

REPÈRES

Fraude

Un négociant en vins devant le tribunal correctionnel de Nantes

M. René-Claude Martin, cinquante-huit ans, important négociant du vignoble nantais, a comparu, le jeudi 30 juin, devant le tribunal correctionnel de Nantes (Loire-Atlantique) pour une affaire de fraude portant sur 75 000 hectolitres de vins vendus sous différentes appellations d'origine usurpées (*le Monde* du 14 avril 1987).

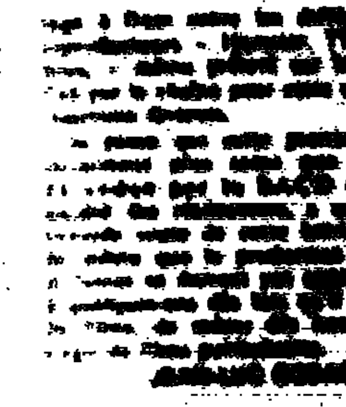
Le procureur de la République a requis une peine de dix-huit mois d'emprisonnement dont douze avec sursis, 200 000 francs d'amende et des pénalités proportionnelles aux droits fraudés, estimés à 31 millions de francs par l'administration fiscale. M. Martin a reconnu une part de négligence. Il a en outre évoqué « *la malveillance des concurrents qui auraient cherché à nuire à la réputation de son entreprise* ». *Le jugement a été mis en délibéré au 3 octobre prochain.*

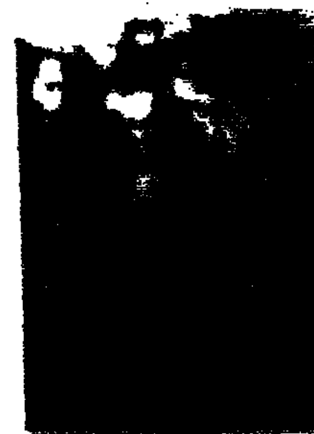
Pollution

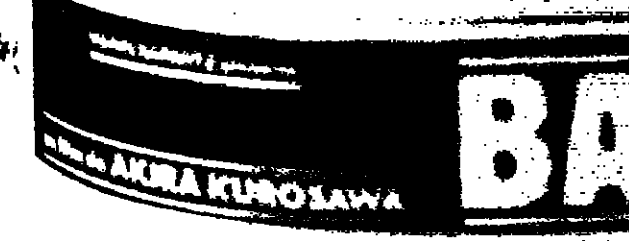
Protestation des plaignants dans l'affaire Sandoz

Les avocats de sept plaignants contre Sandoz abandonnent la partie en signe de protestation. Ils estiment que le géant de la chimie bâloise, pour obtenir un non-lieu et atténuer sa responsabilité dans la catastrophe de Schweizerhalle qui avait provoqué, en novembre 1986, une pollution du Rhin, gêne la procédure.

Les avocats des plaignants dénoncent en particulier le comportement des autorités, qui leur ont refusé l'accès aux dossiers. Ils déclarent que la procédure pénale n'a pas été conduite avec impartialité et une volonté d'aboutir, la firme Sandoz jouant « *un double jeu* » vis-à-vis de l'opinion publique. D'un côté, dit l'un des avocats, elle affirme vouloir assumer les conséquences d'une catastrophe dont elle accepte la responsabilité, et, de l'autre, elle refuse toute responsabilité pénale.







A propos de la coupure publicitaire à la télévision

Jean-Luc Godard, ses films, sa plume et ses ciseaux

Suffit-il qu'une chaîne de télévision achète les droits de diffusion d'une œuvre cinématographique pour qu'aussitôt son auteur perde ses droits ? On aurait pu le croire jusqu'ici, depuis que la loi portant réforme de l'audiovisuel du 30 septembre 1986 autorisait la coupure des films par un écran publicitaire, et un seul.

Les propos déterminés du nouveau premier ministre, M. Michel Rocard, lors de son discours de politique générale, le mercredi 29 juin, à l'Assemblée nationale – « ...le massacre des films à la tronçonneuse de la publicité... » – *et ceux de son ministre de la culture et de la communication, M. Jack Lang, qui promet d'interdire cette pratique abusive, auront rassuré les cinéastes.*

De son côté, Jean-Luc Godard, saisi ce printemps à deux reprises par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), qui lui demandait d'autoriser la coupure de deux de ses films programmés par TF 1 (pour Grandeur et décadence d'un petit commerce de cinéma à l'époque de la toute-puissance de la télévision) *et M6 (pour* A bout de souffle), *menait, à sa façon, sa réflexion sur le sujet.*

Il nous a fait parvenir un ensemble de documents dont nous publions ici l'essentiel. Il s'agit de deux lettres, l'une adressée telle quelle à TF 1, l'autre envoyée à la SACD, augmentée de neuf propositions d'insertion d'écrans publicitaires dans son film A bout de souffle. *La place nous manque et nous oblige à ne publier qu'une seule de ces neuf propositions ainsi qu'un rassemblement de trois images, annotées de la main de Jean-Luc Godard, dénonçant l'inscription du logo d'Antenne 2 sur un film consacré aux camps de déportation.*

O. S.

De l'oseille en plus

Dans sa lettre – datée du 27 juin – adressée à la Société des auteurs, Jean-Luc Godard, après avoir rappelé les droits et les devoirs d'un auteur de film, attaque le problème des coupures publicitaires à la télévision, à propos d'*A bout de souffle *et de l'unique coupure demandée par M 6.

Je souhaite sincèrement non pas une mais six coupures publicitaires, de façon à imposer une notion de continuité et de variation et non une notion d'exclusion. Je vous joins ci-après les endroits où il me semble que ces variations seraient le mieux placées, et je suis tout à fait prêt à en discuter devant une table de montage, vidéo je pense, avec le ou les responsables de M 6 – je ne sais pourquoi, mais cette lettre et ce chiffre me rappellent celui de l'arme favorite des GI's au Vietnam, mais il y a peut-être, Freud toujours, un écran dans mes souvenirs.

Pour la chaîne, qui je crois dispose de peu d'annonceurs encore par rapport à ses sœurs aînées, ils pourraient offrir d'autres écrans gratuits à d'autres annonceurs, et si cela fait de l'oseille en plus – terme que j'employais à l'époque lorsque je souhaitais à M. de Beauregard du succès à l'entreprise – pourquoi ne pas la partager en trois parts égales, une pour la chaîne, une pour les bonnes œuvres de la SACD, et une pour votre serviteur – je me permets de vous faire souvenir du mot de M. Jean-Louis Barrault à M. André Malraux lorsque ce dernier envoya les CRS pour dégager l'Odéon : serviteur, oui, valet, non. Vous voyez bien qu'il faut plus que oui/non pour rester des hommes vaguement libres.

Ce que je désirerais aussi, c'est que cet affreux logo de M 6 ne soit pas inscrit sur le haut de l'image, ni ailleurs, et, si j'en crois le texte publié au *Journal officiel*, cela est interdit par la loi. Néanmoins, comprenant le souci de M 6 de ne pas se faire oublier de ses spectateurs, je propose de mettre en intertitres, faciles à composer en vidéo lors des opérations de télé-cinéma, les mots « aime six », qui ajouteront du mystère à ce film que j'avait pris pour un remake d'une série B américaine, et qui n'était qu'une nouvelle version d'Alice au pays des merveilles.

En souhaitant avoir répondu le mieux possible à votre demande et un plus large débat autour des droits et des devoirs des auteurs de films, je vous prie de croire à toute ma considération et à mes remerciements pour votre travail – les chèques viennent toujours très tardivement après le passage des œuvres sur les antennes ou les câbles, mais j'imagine que la bureaucratie des chaînes doit être plus importante que la vôtre. N'est-ce pas M. Franz Kafka qui disait que toute l'histoire de l'humanité est inscrite sur le papier à en-tête des ministères.

JEAN-LUC GODARD.



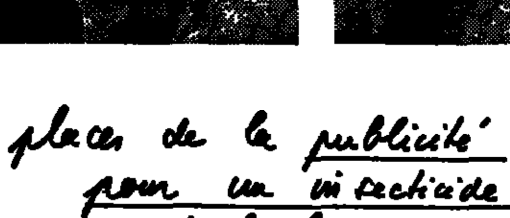

Vital : Il a dit : vous êtes vraiment une dégueulasse.

—




Patricia : Qu'est-ce que c'est « dégueulasse » ?

—

L'une des neuf propositions de Jean-Luc Godard pour l'insertion de publicité dans A bout de souffle.

« L'amère porteuse »

M. Jean-Luc Godard a adressé, le 12 mars 1988, à M. Arnaud Teneze, directeur de l'Action artistique à TF 1, la lettre suivante :

Je me permets de vous donner mon sentiment sur le souhait de TF 1 d'insérer un « écran publicitaire » à l'intérieur de la diffusion de « *Grandeur et décadence d'un petit commerce de cinéma* ».

D'un point de vue artistique, je regrette que TF 1 ne puisse pas insérer davantage d'écrans publicitaires au cours de la diffusion de cette œuvre qui le mérite, et ce qui serait parfaitement en rapport avec le sujet.

Nous pouvons vous indiquer plusieurs passages où l'insertion d'un écran publicitaire serait fort utile, soit à cacher le jeu outré de l'acteur principal, soit une faiblesse de découpage ou d'éclairage.

Ces écrans pourraient être la plupart du temps soit muets, soit sonores, et je me ferais un réel plaisir d'en indiquer les emplacements possibles à votre service.

Bien entendu, il faudra choisir d'un commun accord les écrans publicitaires destinés à être insérés lors de la diffusion, et pour leur bien, et pour celui de « l'amère porteuse ».

Je vous prie, cher monsieur, de croire que je vous écris ces propositions hors d'usage de toute bonne foi. La publicité sous toutes ses formes fait partie de la réalité quotidienne de notre monde occidental, et il semblerait étrange que le cinéma, qui retransmet certaines données de ce monde, ne puisse également accueillir avec affection certaines « réclames », et doive les exclure au nom de je ne sais quelle pureté artistique.

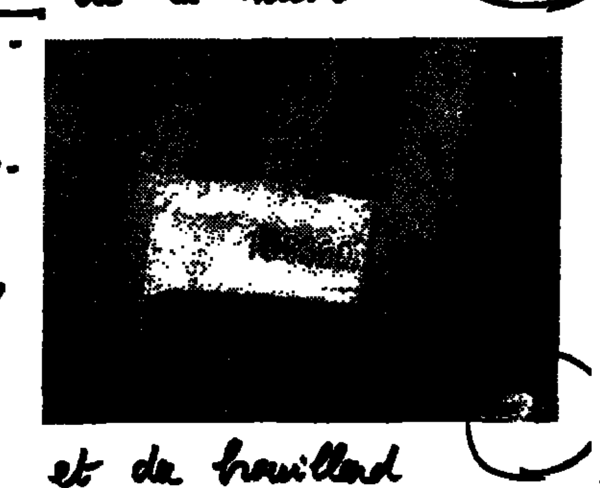
Il importe donc de pouvoir choisir pour le cinéaste non seulement l'espace et le temps de la coupe, mais le ton et le style de l'œuvre publicitaire elle-même, en accord avec le propriétaire, de façon à faire de cette coupure une liaison pour le bien commun des deux œuvres.

Dans le cas présent, dans le souci de faire partager au coproducteur du film – c'est-à-dire TF 1 – des recettes supplémentaires, je suggère de redistribuer un pourcentage à fixer entre les différents coproducteurs – Hamster, TF 1 et nous, – même prélevé sur le prix fixé par la chaîne pour cette ou ces insertions diverses.

Je pense que cette position est infiniment plus saine que celle défendue par la SACD et la société des réalisateurs, a qui est envoyée copie de cette lettre, car de même que la production et la diffusion ne doivent pas appartenir à quelques-uns dès lors qu'il s'agit de films, de même dès lors qu'il s'agit de films publicitaires.

JEAN-LUC GODARD.



CINÉMA

« La Vieille Dame indigne », de René Allio

Le bonheur au troisième âge

Le film a vingt-quatre ans et la vieille dame en a soixante-dix. Ni l'un ni l'autre n'ont pris une ride.

Mme Bertini a soixante-dix ans à la mort de son mari. Elle vivait avec lui dans une petite maison de la banlieue de Marseille, attenant à l'entreprise artisanale où il a trimé. Mme Bertini a élevé cinq enfants. Elle est toujours restée dans l'ombre de sa famille, elle n'est pratiquement pas sortie du quartier. Maintenant, elle écoute ses enfants, réunis pour les funérailles et qui discutent de son sort. Elle veut rester seule.

Elle va s'ennuyer. Mais un soir, elle a envie d'entrer dans un cinéma... Quelque chose change. Et la vieille dame va se mettre à vivre. Jusqu'à devenir « indigne » aux yeux de son fils, parce qu'elle vend tout ce qui lui reste, parce qu'elle offre des robes à Rosalie, une serveuse de restaurant qui a mauvais genre, et achète une 2 CV que Rosalie conduira.

La Vieille Dame indigne est un film simple et merveilleux qui, en vingt-quatre ans, n'a pas pris une ride. Ce film fait chaud au cœur, rend heureux, comme, aujourd'hui, *Bagdad café* de Percy Adlon. René Allio eut pourtant du mal à trouver un producteur pour le réaliser. On se méfiait de ce décorateur de théâtre, pourtant célèbre, qui, à quarante ans, voulait jouer à l'auteur de cinéma nouvelle vague. On se méfiait d'un scénario tiré d'une des *Nouvelles d'almanach* de Bertolt Brecht (trop intellectuelle, cette histoire !), de l'absence de vedettes dans la distribution prévue. Actrice de théâtre depuis le début du siècle, Sylvie avait interprété de nombreux seconds rôles au cinéma. Elle avait plus de quatre-vingts ans. Pouvait-on monter un film sur son nom ? Non. René Allio n'avait qu'à prendre l'Anglaise Margaret Rutherford, tout juste un peu plus jeune et ressemblant à Michel Simon, mais bien comme pour ses compositions de la Miss Marple d'Agatha Christie. Ou Danièle Darrieux ! Allio s'obstina. Il arriva à ses fins.

Le succès commercial de *la Vieille Dame indigne* (500 000 entrées pour la sortie Paris-province) fut inattendu. Il faut croire que le film était dans l'air du temps. La ville de Marseille a échappé enfin au folklore de Pagnol et des films policiers. La mise en scène s'était gardée de la « distanciation brechtienne » (ce ne sera pas le cas dans le film suivant d'Allio, *l'Une et l'Autre*) pour s'attacher aux gestes du quotidien, à la description juste d'une société en transformation, des rapports familiaux en train de changer comme les mœurs, au portrait d'une femme qui, refusant soudain les conventions sociales et le sort du « troisième âge », goûte à tout ce qu'elle n'a pas connu.

Sylvie est entrée dans le rôle, à croire qu'elle avait toujours été Mme Bertini. Vieillarde résignée puis malicieuse, dans sa longue robe noire, ses bas de coton noir, ses souliers plats, avec le chapeau « à manger de la tarte » posé sur son chignon, elle irradie d'une chaleur humaine que lui retournent Malka Ribovska, cette Rosalie qui se moque du qu'en-dira-t-on, Jean Bouise, le cordonnier anarchiste et philosophe, Victor Lanoux, le petit-fils qui comprend tout. Aujourd'hui comme en 1965, le bonheur de Sylvie nous émeut.

JACQUES SICLIER.

« Contrainte par corps », de Serge Leroy

Au Portugal, la jolie Claire (Marianne Basler) a le tort de dévoiler un peu de sa personne, sur une plage, sous les yeux du commissaire Vittorio Mezzogiorno. Il essaie de la faire condamner, faux témoin à l'appui, pour outrage à la pudeur. En vain. Et se venge en glissant un sachet de drogue dans son sac. Elle en prend pour quinze ans. On passe alors du mauvais polar au surréalisme porno soft. Dans sa belle prison ensoleillée, toute blanche, Marianne (minijupe et bustier baîllant) rencontre Catherine Wilkening (bronzée, boléro déchiré,short effrangé au ras des événements) et une bande de filles droguées, putes, etc., toutes plus ravissantes les unes que les autres jusqu'à l'impressionnante Lisette Malidor en lesbienne de cabaret (et de choc), un peu rude mais bonne fille. Tout ce harem de rêve se papouille et suce le tuyau de gaz pour rêver un peu, tandis que le commissaire Mezzogiorno, implacable, apporte à sa victime des gâteaux faits par sa vieille mère. Il a l'air complètement sonné la plupart du temps, son beau regard fixé sur un lointain idéal féminin, (elle se donne du mal et fait bien des petites mines, la pulpeuse Marianne) ; en fait il a l'air de pleurer tout seul dans son coin. Il en louche même carrément, à la fin. C'est un drame psychologique de Serge Leroy.

MICHEL BRAUDEAU.

MUSIQUES

« Nuits blanches pour la musique noire » à Marseille

La partition du métissage

Zoulous et Africains de l'Ouest affirment leur identité au-dessus du Vieux-Port.

Johnny Clegg n'est pas à l'affiche des « Nuits blanches pour la musique noire », qui se tiennent, jusqu'au dimanche 3 juillet, au Théâtre du Pharo, au cœur de Marseille, dominant le port et témoin des vagues successives des différentes communautés arrivées dans la vieille cité phocéenne. Mais ses amis zoulous ont cependant frappé les trois coups d'un festival de musiques africaines denses et variées.

Après avoir parcouru, dans la journée, la Cannebière avec leurs brusques lancers de jambes et leurs pirouettes portées par le rythme des tambours, les douze danseurs du groupe Umzansi Zulu War Dancers ont offert un court spectacle de chants doux et de danses guerrières. Mahlathini, le chanteur de Soweto à la voix rauque, si grave et si paisible à la fois, et les Mahotella Queens, trois femmes de quarante-cinq ans, pleines de verve, d'énergie et de swing, ont livré ensuite une musique joyeuse et caustique, synthèse des chants traditionnels d'Afrique du Sud, de la musique des rues et du « soul » américain.

Nuit blanches pour la musique noire est un festival qui a pour originalité de présenter des musiques à l'identité multiple, de jouer sans parti pris la partition du métissage, et de faire découvrir aussi des groupes encore inconnus en France. Ainsi l'ensemble Umzansi Zulu War Dancers, mais encore Têtes brûlées, un quatuor camerounais qui fait resurgir d'un rythme ancestral, le bikutsi, une musique nouvelle d'une rare intensité et qui cherche à échafauder des ponts avec le monde moderne.

Le samedi 2 juillet, deux griots bien connus à présent dans l'Hexagone sont à l'affiche du Théâtre du Pharo : Kante Manfila, le malien alchimiste des sons et conteur de quelques-unes des plus belles légendes rythmées de l'Afrique de l'Ouest, et Mory Kanté, fidèle à la tradition mandingue et flirtant avec un rock aujourd'hui parfaitement assimilé. Dimanche, le chanteur sénégalais Ismaël Lo et le Gabonnais Pierre Akendengue, pionnier de la musique noire africaine, prendront à leur tour la piste d'envol des émotions ethniques.

CLAUDE FLÉOUTER.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

JEANINE TRUCHOT A DISPARU. Café d'Edgar (43-20-85-11) (sam.), 22 h 30.

MY NAME IS LOLITA. Edgar II (43-20-85-11) (sam.), 20 h 15.

LES BONNES. Théâtre de la Main d'or (48-05-67-89). Salle II, sam. à 20 h 30.

GRANDE FETE DE NUIT DE VERSAILLES. Parc du château, bassin de Neptune (39-50-36-22), uniquement le samedi à 22 h 15.

Les autres salles

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). La Colonie : 20 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. La Nuit suspendue : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 19 h 30 et 21 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Le Jeu de l'amour et du hasard suivi par Le legs : 20 h 30, dim. 20 h 30. Le Legs précédé de le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 20 h 30. ▷ Dim. Le Bourgeois gentilhomme : 14 h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

ESPACE ACTEUR (42-23-90-90). Le Prince travesti IVe Festival de la butte Montmartre : 21 h.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). La Mouette : 20 h 30, dim. 19 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Chant dans la nuit : 15 h, dim. 15 h, mer., ven. 18 h 30. Concours de circonstances : 18 h et 21 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Basse Epoque : 20 h 30.

HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRE) (40-46-56-66). L'Epreuve : 20 h 30. A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Voyage autour de ma chambre : 19 h 30. Trois voyageurs regardent un lever de Soleil : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Une bouteille à la mer : 18 h 30. Il y a des salauds qui pillent le cœur des femmes : 20 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : 15 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 18 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h, dim. 15 h 30.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, mer., ven., dim., lun. 16 h, jeu. 14 h et 15 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). La Force de tuer : 18 h, dim. (dernière) 18 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 17 h 30 et 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Finie la comédie : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Va donc mettre au lit tes ratures : 18 h 30. Enfin Bénureau : 20 h 30, dim. 16 h. 22, v'la du fric : 22 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. L'Etranger : 20 h 30. L'Ecume des jours : 22 h. Salle II. Les Bonnes : 20 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 18 h 30. Mr Banal : 20 h 15. Sucré-Salé : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). La Voix humaine : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

Opéras

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE. Il Giardino d'amore, (le week-end). 17 h., sam., dim. Opéra baroque de Haendel, par la compagnie Devaux-Daumas. Mise en scène Christian Daumas.

Les concerts

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (42-51-69-11). Quatuor Arpeggione, 21 h, sam. Avec Philippe Cuper (clar.). Œuvres de Haydn, Mozart, salle Richelieu ; Orchestre de Paris-Sorbonne, 18 h, dim., « Gran partita » de Mozart. Cour d'honneur.

Samedi 2 - Dimanche 3 juillet

BERCY. dimanche, journée de clôture du congrès. 14 h, concert de différentes chorales (chorale d'enfants de Dresde, 12 000 choristes).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musique électroacoustique, 18 h 30, sam. Œuvres de P. Schaeffer, P. Henry (sam.). Œuvres de Stockhausen, Kagel, Koenig, Eimert (lun.). Entrée libre. Dans le cadre de Musique années 50, sam. 21 h : Nuit de musique et de danse africaines (Congo, Sénégal, Antilles...) 90 F.

ÉGLISE DES BILLETTES. Anne Richard, Philippe Lescat, 10 h, dim. Chant orgue. Œuvres de Campra, Buxtehude, Boellmann. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Les trompettes de Versailles, 21 h, sam., 17 h. dim. Œuvres de Mouret, Haendel, Lully.

ÉGLISE SAINT-MERRI. Gruppo Cameristico A. Corelli, 16 h, dim. Flûte, cello, clavecin. Œuvres de Telemann, Bach, Haendel, Vivaldi. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN. 21 h., cantate en forme de colombe.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-14). Annick Chartreux, Benoît Duteurtre. Tous les dim. 16 h. Piano, E. Conquer (vl), E. Watelle (vlc). Entrée libre.

NOTRE-DAME DE PARIS sam. 20 h 30 : vêpres de l'Immaculée ; Patricia Snyder, 17 h 45 dim. Orgue. Œuvres de Widor. Entrée libre.

PALAIS OMNISPORTS PARIS-BERCY (43-46-12-21) Chorales de France, 15 h, sam., dim. Concerts donnés par plusieurs chorales françaises. Entrée libre.

PYRAMIDE DU LOUVRE, cour Napoléon, Orchestre national de France, 22 h., dim. Dir. Pierre Boulez. Œuvres de Dukas, Wagner, Berlioz, Ravel. Entrée libre.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ars antiqua de Paris. 19 h 15 dim., 21 h 15 dim. Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psaltérion).

THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-23-90-90). Ensemble instruments à vent, 21 h 30, sam. Œuvres de Mozart, Haydn, Gounod. Dans le cadre du Festival de la butte Montmartre

THÉATRE FONTAINE (48-74-74-40). Carles, Yves Rault, 18 h 30, dim. Piano. Œuvres de Beethoven, Chopin, Granados, De Falla.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Ben-Hur (1959), de William Wyler, 15 h ; Quatre Garçons dans le vent (1964, v.o.s.t.f.), de Richard Lester, 19 h ; Women of Twilight (1952, v.o.), de Gordon Parry, 21 h.

DIMANCHE

Le Docteur Mabuse (1922), de Fritz Lang, 15 h ; Bronco Bullfrog (1970, v.o.), de Barney Platts-Mills, 19 h 30 ; Pressure (1978, v.o.), d'Horace Ove, 21 h 15.

SAMEDI

Le Cinéma français des années cinquante : la Fièvre monte à El Pao (1959), de Luis Bunuel, 14 h 30 ; le Sabotier du Val de Loire (1956), de Jacques Demy, les Amants (1958), de Louis Malle, 17 h 30 ; Si Versailles m'était conté... (1953), de Sacha Guitry, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années cinquante : Si Paris nous était conté (1955), de Sacha Guitry, 14 h 30 ; le Chanteur de Mexico (1956), de R. Pottier, 17 h 30 ; l'Architecte maudit (1954), de Pierre Kast, Merci Natercia (1959), de Pierre Kast, 20 h 30.

SAMEDI

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Clic et Déclic : le Photographe de Picasso, Brassaï (1965) de Francis Warin, Brassai (1971) de Claude Gallot, Man Ray (1961) de Claude Fayard, 14 h 30 ; Montparnos, Chronique du Montparnasse 14-18 (196) de Jean-Marie Drot, Enquête sur Modigliani (1963) de Jean-Marie Drot, 16 h 30 ; Bunuel : Luis Bunuel (1964) de Robert Valey, le Charme discret de la bourgeoisie (1972) de Luis Bunuel, 18 h 30 ; Nouvelles Palettes : Blesse Béton (1985) de Marianne Gosset, Pièces à conviction (1985) de Maurice Benayoun, le Passage (1986) de René Manzor, 20 h 30.

DIMANCHE

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : Jazz : le Pianiste Memphis Slim à Paris (1982), le Jazz à Paris (1965) de Leonard Keigel, Autour de minuit (1985-1986, v.o.) de Bertrand Tavernier, 14 h 30 ; Alexandre Trauner : Alexandre Trauner (1985) de Jean-Louis Bertucelli, le Jour se lève (1939) de Marcel Carné, 16 h 30 ; Modes : Azzedine Alaïa (1987) de Robert Rea, Issey Miyake (1984) de Didier Ranz, Angelo Tarlazzi (1980) de Jeannick Landouar, Kenzo (1980), Variations pour le Roi-Soleil (1968) de Henri Champetier, l'Art cinétique et Paco Rabanne (1966) de Henri Champetier, Paris, pour mémoire (1985) de Didier Ranz, 18 h 30 ; Godard : Jean-Luc Godard (1965) d'Hubert Knapp, Charlotte et son Jules (1958) de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

Jazz

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Angélique Kidjo, 23 h, sam., dim. ; D. Bartel (batt.), S. Lovato (cla.), J. Hebrail (bass.), C. Denis (guit.).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Fonseque and Cᵒ Jazz Band, 21 h 30, ven., sam., dim.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). avec le groupe Kilimandjaro, Congo. Latine Salsa, 22 h 30, sam., en alternance avec Charangua Nueva. Mafia.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-78-70-00). Henri Texier, 17 h, sam., invite J. Lovano, A. Romano, J. Abercrombie, Von Freeman, Chico Freeman Quintet, Helen Merrill, Gordon Beck, Steve Lacy. Dans le cadre de Halle That Jazz. Modern Jazz Quintet, 22 h 30, sam. Avec le Philipp Morris Jazz Band. Dans le cadre de Halle That Jazz. Abdullah Ibrahim Dollar Brand, 16 h, dim. Ekaya. Chris McGregor's Brotherhood of Breath. Dans le cadre de Halle That Jazz. Milton Nascimento, 22 h 30, dim.

LE KISS (48-87-89-64). Alain Sverdloff, 21 h, mer. Peia, 23 h, sam. Zaïre. Tropical Ambiance, 23 h dim., Afro music.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25). Fanny Cain Blues Band, 23 h, sam. Chant, guit., basse, batt. Annette Lowman Quartet, tous les dim., 22 h 30, dim. Voix, M. Thompson (piano), H. Swift (ctb), J. Betsch (batt.). Chiquita Boom Boom.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio René Urtreger, 22 h 30, sam. E. Dervieu, R. Galleazzi et leurs invités : H. Méchinet (sax.), S. Petronio (claquettes). Au club.
Trio Philippe de Preissac, 22 h 30, sam., Au bar. Duo Ludovic de Preissac, 22 30, dim.

NEW MORNING (45-23-51-41). 21 h, sam. Brazilian Show.

OLYMPIA (42-61-82-25). James Taylor, 20 h 30, dim.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Clarinet Connection, 21 h 30, sam. Alligator Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). T. Russo, S. Beuf, H. Sellin, J. Bardy, E. Dervieu, 23 h, sam., dim. Trp., sax., piano, ctb, batt.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Manusco Jam Five, 21 h 30, sam. De Preissac Jazz Group.

SUNSET (40-26-46-60). Philippe Drouillard, Thierry Elliez Quartet, 23 h, sam., dim.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (43-33-58-37). Horacio Salgan, Uvaldo De Lio. 22 h 30, sam. Avec R. Montironi. Liliana Felipe, 20 h 15, sam. R. Montironi (bandonéon), C. Perez (guit.). Bal tango ts dim, 17 h.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (46-34-25-52) ; 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00) ; Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5ᵉ (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; La Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67).

LE BEAU-PÈRE (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9ᵉ (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) : Le Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2ᵉ (47-42-97-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5ᵉ (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Reflet Logos II, 5ᵉ (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8ᵉ (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5ᵉ (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5ᵉ (43-26-84-65).

GÉNÉRATION (Fr.) : Entrepôt, 14ᵉ (45-43-41-63).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15ᵉ (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16ᵉ (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2ᵉ (42-36-83-93) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; La Bastille, 11ᵉ (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; La Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6ᵉ (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Trois Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; UGC Champs-Élysées, 8ᵉ (45-62-20-40) ; La Bastille, 11ᵉ (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86).

URGENCES (Fr.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14).

LES FILMS NOUVEAUX

CONTRAINTE PAR CORPS. (*) Film français de Serge Leroy : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS. Film soviétique de Juris Podnieks, v.o. : Cosmos, 6ᵉ (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76).

LES FEUX DE LA NUIT. (**) Film américain de James Bridges, v.o. : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94).

FLIC OU ZOMBIE. (*) Film américain de Mark Goldblatt, v.o. : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

JUILLET EN SEPTEMBRE. Film français de Sébastien Japrisot : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LIRE. Film français de Gérard Courant : Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40).

PUBLIVORE. Film français de Jean-Marie Boursicot : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

THE GATE. Film canadien de Tibor Takacs, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9ᵉ (47-70-72-86) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79).

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 2 juillet à 0 heure et le dimanche 3 juillet à 24 heures.

La zone dépressionnaire centrée sur les îles Britanniques continuera à diriger sur notre pays des perturbations amenant beaucoup d'humidité, de vent et de fraîcheur.

Dimanche : cette journée ne sera pas digne d'un mois de juillet. Ce ne sera pas le soleil et la chaleur qui domineront, mais les nuages, la pluie, le vent et des températures basses. Seule la Corse fera exception, le ciel sera bleu et le thermomètre y atteindra les 25 ou 26 degrés.

De la Bretagne et des Charentes au Nord-Picardie, la pluie du matin sera remplacée, petit à petit, par un temps variable où les nombreuses averses ne laisseront que peu de place aux éclaircies.

Sur les régions s'étendant de l'Aquitaine au nord-est du pays, le scénario sera inversé. Les éclaircies matinales devront s'incliner devant la pluie. Et le tonnerre pourra se faire entendre.

Des Pyrénées aux Alpes et au pourtour méditerranéen, les nuages seront assez nombreux en début de journée, ils occasionneront d'ailleurs des ondées. Mais, au fil des heures, le soleil se montrera un peu plus généreux et les ondées se cantonneront aux Alpes.

Le vent d'ouest sera fort, en particulier sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, où les rafales pourront atteindre les 80-90 km/h.

Vent assez fort également sur toute la moitié nord du pays.

Les températures au lever du jour varieront entre 10 et 17 degrés du nord aux côtes méditerranéennes. L'après-midi, le thermomètre sera le plus souvent entre 17 et 20 degrés. Il n'y aura que près de la Méditerranée que l'on dépassera les 20 degrés.

SITUATION LE 2 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU

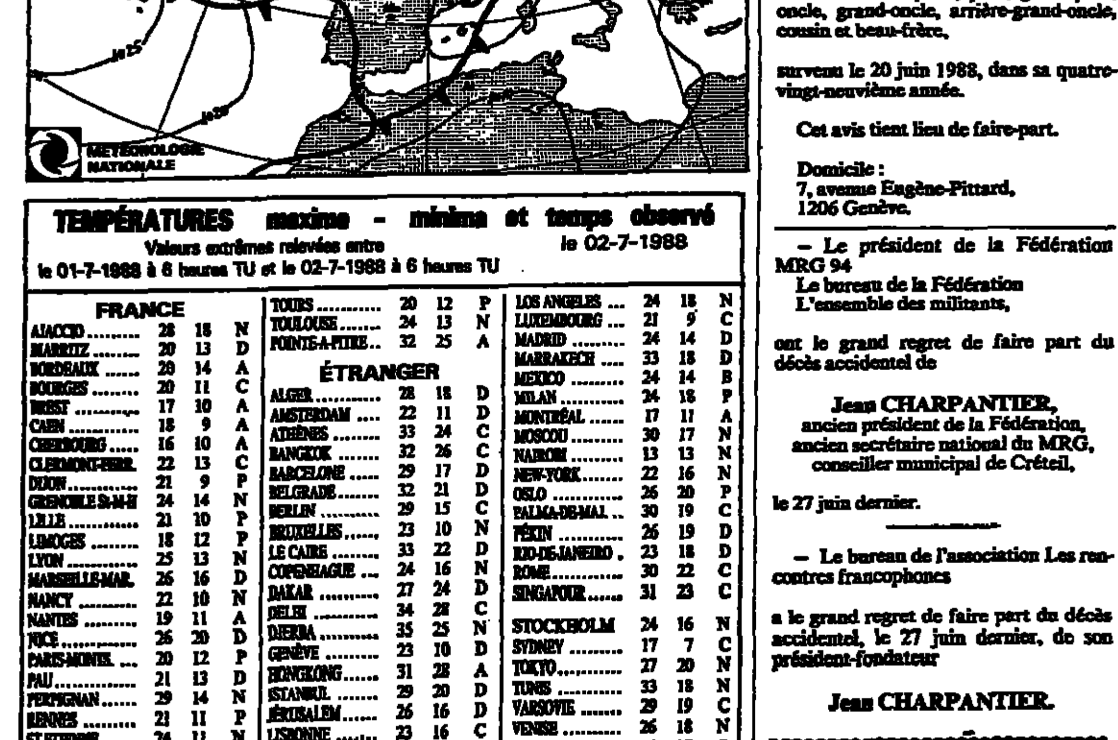
MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

LEGENDE

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 03-07-88 — DEBUT DE MATINEE

PRÉVISIONS POUR LE 4 JUILLET A 0 HEURE TU



MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 01-7-1988 à 6 heures TU et le 02-7-1988 à 6 heures TU — le 02-7-1988

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	28	18	N
BIARRITZ	20	13	D
BORDEAUX	20	14	A
BOURGES	20	11	C
BREST	17	10	A
CAEN	18	9	A
CHERBOURG	16	10	A
CLERMONT-FERR.	22	13	C
DIJON	21	9	P
GRENOBLE St-M-H	24	14	N
LILLE	21	10	P
LIMOGES	18	12	P
LYON	25	13	N
MARSEILLE-MAR.	26	16	D
NANCY	22	10	N
NANTES	19	11	A
NICE	26	20	D
PARIS-MONTS.	20	12	P
PAU	21	13	D
PERPIGNAN	29	14	N
RENNES	21	11	P
ST-ÉTIENNE	24	11	N
STRASBOURG	23	12	D
TOURS	20	12	P
TOULOUSE	24	13	N
POINTE-A-PITRE	32	25	A
ÉTRANGER			
ALGER	28	18	D
AMSTERDAM	22	11	D
ATHÈNES	33	24	C
BANGKOK	32	26	C
BARCELONE	29	17	D
BELGRADE	32	21	D
BERLIN	29	15	C
BRUXELLES	23	10	N
LE CAIRE	33	22	D
COPENHAGUE	24	16	N
DAKAR	27	24	D
DELHI	34	28	C
DJERBA	35	25	N
GENÈVE	23	10	D
HONGKONG	31	28	A
ISTANBUL	29	20	D
JÉRUSALEM	26	16	D
LISBONNE	23	16	C
LONDRES	20	11	D
LOS ANGELES	24	18	N
LUXEMBOURG	21	9	C
MADRID	24	14	D
MARRAKECH	33	18	D
MEXICO	24	14	B
MILAN	24	18	P
MONTRÉAL	17	11	A
MOSCOU	30	17	N
NAIROBI	13	13	N
NEW-YORK	22	16	N
OSLO	26	20	P
PALMA-DE-MAL.	30	19	C
PÉKIN	26	19	D
RIO-DE-JANEIRO	23	18	D
ROME	30	22	C
SINGAPOUR	31	23	C
STOCKHOLM	24	16	N
SYDNEY	17	7	C
TOKYO	27	20	N
TUNIS	33	18	N
VARSOVIE	29	19	C
VENISE	26	18	N
VIENNE	26	17	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4778

HORIZONTALEMENT

I. Ouvrir la bouche pour ne rien dire. Retourne partout où elle passe. – II. Une grosse bombe. Des spécialistes qui s'intéressent aux bruits. – III. Un impair pour ceux qui veulent faire leurs preuves. Jourdain dans le Gers ou la Vienne. Prétexte pour les enfants. – IV. Lieu de travail. – V. Donner de la force. Morceau d'ouverture. – VI. Faire du nouveau. Peut se faire dans les champs. – VII. Abréviation. Ruminent en Sibérie. Des choses sans importance. – VIII. Est parfois étoilé. Un foyer qui peut être plein de charme. Bout de bois. Possessif. – IX. On en faisait des pots. Une des Cyclades. Un bon fromage. – X. Pas modifié. Est plus fort qu'un suisse quand il est d'Auvergne. Comme un prénom. – XI. Moment où l'on sort des sommes. Quand il est droit c'est le second. Tient bien la bouteille. – XII. Qui a donc l'air d'un corniaud. Peut être mise dans le même panier qu'une duchesse. – XIII. Traitée comme un arbre fruitier. Sort du Jura. Début de réaction. – XIV. Redevient neuf quand il arrive au bout. Flottante, c'est un chef-d'œuvre en péril. – XV. Fournit un très bon jus. Est utilisé par bouts.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I								■							
II						■									
III					■					■					■
IV		■								■		■		■	
V	■					■		■	■						
VI						■									■
VII			■							■					
VIII					■					■					
IX				■		■				■					
X				■					■						■
XI		■						■					■		
XII							■								
XIII						■				■		■			
XIV		■		■	■			■						■	
XV								■		■					

VERTICALEMENT

1. En avant, marque un net progrès. Sans aucun rapport. – 2. Dix sur dix. Muse ou papillon. Quatre termes. – 3. Reptile dont certains font tout un plat. Signe de la croix. – 4. Travaillent dans des cabines. Son eau se boit goutte à goutte. – 5. Pronom. Allure. Ce n'est pas de l'essence ordinaire. – 6. Pour la troisième personne. Sortie d'enfants. Reste au fond de la pièce. Symbole pour un métal léger. – 7. Qualifie un quartier où l'on pouvait faire des folies. Reste sans connaissances. – 8. Se reconnaît à ses mâchoires quand elle est anglaise. Certains allaient y chercher un peu de baume. La moitié de rien. – 9. Qui fait donc beaucoup cracher. Etaient adorés en Scandinavie. Qui n'a donc rien d'héroïque. – 10. Peut marquer la surprise. Préposition. A l'origine d'une confédération. – 11. Qui peuvent chavirer. – 12. Grande, au Brésil. Une Belge qui ne nous dit vraiment rien. – 13. Peut être assimilé à une mise au point. Deuxième d'une série. Une forme de commerce. – 14. Une vieille vache. Quand on la dit jolie, c'est souvent parce qu'elle est triste. – 15. Vis. On peut y aller à pied. Réserve de malices. Sur laquelle on pouvait compter.

Solution du problème n° 4777

Horizontalement

I. Balayeurs. – II. Icare. Réa. – III. Cadence. – IV. Er. Asti. – V. Pigeon. Us. – VI. Saisons. – VII. Té. Réale. – VIII. Arrêt. Lu. – IX. Dé. Têts. – X. Page. Tu. – XI. Retriever.

Verticalement

1. Biceps. Ader. – 2. Acariâtre. – 3. Lad. Gier. Pt. – 4. Arêtes. Epar. – 5. Yen. Oort. Gl. – 6. Canne. Tee. – 7. Ures. Sale. – 8. Ré. Tu. Lutte. – 9. Sarisse. Sur.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Décès

– Mme William Bernard,
M. Jacques Bernard,
Mme Danielle Hermes
et son fils Yves,
M. et Mme Christian Bernard
et leurs filles Hemali et Anne,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu le pasteur et Mme Eddy
Et France Bernard,
Mme Antoinette de Watteville,
ses enfants et sa petite-fille,
Mme Elsie de Watteville,
Le pasteur et Mme Henri Gerber,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-Louise Gerber,
Mme Ferdinand Morel,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. William BERNARD,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre 1914-1918,
officier de l'ordre national du Mérite,

leur très cher époux, père, grand-père, oncle, grand-oncle, arrière-grand-oncle, cousin et beau-frère,

survenu le 20 juin 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Domicile :
7, avenue Eugène-Pittard,
1206 Genève.

– Le président de la Fédération MRG 94
Le bureau de la Fédération
L'ensemble des militants,

ont le grand regret de faire part du décès accidentel de

Jean CHARPANTIER,
ancien président de la Fédération,
ancien secrétaire national du MRG,
conseiller municipal de Créteil,

le 27 juin dernier.

– Le bureau de l'association Les rencontres francophones

a le grand regret de faire part du décès accidentel, le 27 juin dernier, de son président-fondateur

Jean CHARPANTIER.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Mme veuve Roger Sechaud,
M. Xavier Perreau-Saussine,
M. et Mme Jean-Pierre Caruso
et leurs enfants,
Dominique et François Perreau-Saussine,
M. et Mme Jean Dupont
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Sechaud
et leurs enfants,
Ainsi que tous les parents
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claude PERREAU-SAUSSINE,
née Sechaud,

survenu le 27 juin 1988, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Ses obsèques religieuses se tiendront le lundi 4 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, place Victor-Hugo, Paris-16e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu le mardi 5 juillet au cimetière Saint-Léon de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), précédée d'une bénédiction en la chapelle du funérarium de Bayonne, 19, rue de Baltet, le même jour, à 10 h 15.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Dominique Perreau-Saussine,
16, rue de Montevideo,
75116 Paris.
François Perreau-Saussine,
81, rue de l'Université,
75007 Paris.

Soutenances de thèses

– Université Paris-VIII, le lundi 4 juillet, à 14 heures, à Saint-Denis, salle G 201, M. Robert Renard : « Etude économique, juridique et psychosociologique sur une résidence du 3e âge : l'unité retraite ».

– Université Paris-I : le mardi 5 juillet, à 16 h 30, salle C 2204 au centre P. Mendès France, M. Eric Revel : « Effet des mesures des plans de stabilisation du FMI sur la répartition des revenus. Deux exemples : la Côte-d'Ivoire et le Sénégal ».

– Université Paris-I : le mercredi 6 juillet, à 14 h 30, salle des commissions (centre Panthéon), Mlle Blandine Cordier : « Le renforcement des fonds propres dans les sociétés anonymes ».

– Université Paris-III : le vendredi 8 juillet, à 13 h 30, salle Bourjac, Mme Aziza Soliman : « Le mythe d'Œdipe dans l'antiquité méditerranéenne (Egypte-Grèce) et quelques-uns de ses prolongements littéraires français et égyptiens : rapport entre la littérature et le social ».

– Université Paris-V René-Descartes : le vendredi 8 juillet, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mlle Annick Le Guerer : « Le sang et l'encens. Essai anthropologique sur l'odeur et l'odorat ».

Communication

Après le rachat de Média par le Groupe de la Cité

M. Willy Stricker remplace M. Alain Lefebvre à la tête du groupe

Le groupe de presse Média SA, fondé en 1975 par Mme Elisabeth et M. Alain Lefebvre, qui en était le président, vient de connaître une petite révolution de palais. L'assemblée générale du groupe, le mercredi 29 juin, a mis fin aux fonctions d'administrateur et de président de M. Alain Lefebvre.

Le nouveau PDG du groupe est M. Willy Stricker, également PDG du groupe Express. Une situation qui pourrait sembler claire puisque depuis fin mai, le groupe Média est passé sous le contrôle du groupe de l'avenue Hoche.

En fait, cette nomination met fin à un conflit larvé qui prend sa source dans la création, en février, du Groupe de la Cité. Celui-ci rassemble la Générale occidentale, maison mère de *l'Express* et des Presses de la Cité, et CEP Communication (*le Monde* du 17 février).

Quelques semaines auparavant, M. Alain Lefebvre avait cédé le groupe Média (*Biba, Enfants magazine, le Journal des petits malins, le Guide de l'enfant* et le gratuit *Premier sourire-Enfants magazine*) aux Presses de la Cité pour 50 millions de francs. Pour M. Bruno Rohmer, alors PDG des Presses et de *l'Express*, et M. Lefebvre, il était question que Média devienne le pôle presse-magazine du groupe. La création impromptue du Groupe de la Cité, en février, bouleverse les choses. M. Rohmer démissionne d'ailleurs de son poste de président des Presses et de *l'Express*.
M. Willy Stricker, un proche de M. Ambroise Roux, président de la CGE, dont dépend la Générale occidentale, lui succède aux commandes de *l'Express*. La stratégie est modifiée : c'est *l'Express* qui devient le pôle presse-magazine du Groupe de la Cité. « *Le groupe Média est alors devenu un simple satellite*, s'insurge M. Lefebvre. *Plus question de développement dans le secteur des magazines. J'avais pourtant quinze dossiers de projets sur mon bureau. L'accord passé avec M. Bruno Rohmer était bloqué.* » Pour M. Stricker, il n'en va pas de même. « *Le groupe Média est sous la dépendance de* l'Express, *lui-même filiale de la Générale occidentale*, note-t-il, *en tant qu'actionnaire à 100 %, c'est à nous de définir une stratégie.* »

Un problème demeure cependant. En cédant Média, M. Lefebvre avait conservé un bimensuel professionnel *Cosmetic News*, créé en septembre 1986. Une promesse de vente avait été simplement signée. Aujourd'hui, démis de ses fonctions d'administrateur et de président de Média, M. Lefebvre estime être un droit de garder ce titre. Du côté du groupe Express, on s'y refuse, « *la promesse de vente de* Cosmetic News *ayant été matérialisée en mars* ». CEP Communication, le partenaire de la Générale occidentale présidé par M. Christian Brégou, s'intéresse en effet à ce titre professionnel qui occupe le créneau encore inexploité des parfumeurs et cosméticiens.

M. Lefebvre conteste la concrétisation de la vente de *Cosmetic News*, « *qui dépend non pas de Média mais d'une société que je contrôle avec mon épouse* ». Les responsables du Groupe de la Cité affirment, quant à eux, que la vente est bel et bien réalisée. Ce sera aux avocats de trancher.

YVES-MARIE LABÉ.

Les P et T décident l'arrêt du kiosque téléphonique 3669

Le « téléphone rose » supprimé

Les amateurs de conversations téléphoniques « chaudes » devront dorénavant s'en passer : le kiosque téléphonique « rose », dont le numéro d'appel était précédé du préfixe 3669, est en effet arrêté depuis le 30 juin. Un communiqué de France Telecom, en date du 1er juillet, indique que l'arrêt de mort signifié à cette « téléconvivialité » (de nombreux correspondants pouvaient converser sur une même ligne grâce à un artifice technique des serveurs téléphoniques) bénéficiera cependant d'un délai de trois mois de sursis.

A partir du 1er octobre, les P et T résilieront les contrats passés avec les fournisseurs de ces lignes « roses » qui persisteraient à les conserver. Ce sera au Comité consultatif des kioques télématiques et téléphoniques (comprenant éditeurs, représentants des serveurs, etc.) de décider des résiliations.

Les services téléphoniques précédés du numéro 3669, mais qui ne servaient qu'à donner la météo, l'état des routes, etc, ne seront fermés que le 1er juillet 1989.

La fin de cette expérience de kiosque téléphonique « rose », qui s'était développée parallèlement aux messageries érotiques du minitel, représente un coup dur pour les fournisseurs de ces services. Et notamment pour le groupe de M. Robert Hersant, dont la Société du journal téléphoné avait développé de nombreux services, allant de l'information à la vulgarisation scientifique, sans oublier les « répondeurs érotiques ».

Selon différentes estimations, la Société du journal téléphoné régnait sur 35 % à 40 % du marché, et représentait des ressources non négligeables pour le groupe de communication de M. Hersant. Cette situation dominante du groupe Hersant sur le kiosque téléphonique avait d'ailleurs conduit la Fédération nationale des radios répondeurs (FN2R) à porter plainte contre cette société (*le Monde* du 22 juin).

Les négociations entre les P et T et les fournisseurs de services ont pourtant porté leurs fruits. La suppression du kiosque téléphonique 3669 acquise, il reste à poursuivre l'expérience de manière différente. Ainsi, un nouveau kiosque téléphonique portant le préfixe 3665, et couvrant l'ensemble du territoire, sera mis en service entre septembre 1988 et avril 1989. Le changement de préfixe devrait donner une vitalité nouvelle et une meilleure image de marque au kiosque téléphonique.

Y.-M.L.

M. Christian Guignot nommé PDG de l'IFOP

M. Christian Guignot, ingénieur conseil et associé du groupe de conseil d'entreprise Bossard Consultant, vient d'être nommé PDG de l'IFOP. Il remplace à ce poste Mme Sophie Riboud, veuve de l'ancien PDG Christophe Riboud, décédé l'an dernier, qui devient vice-présidente de l'institut de sondages. L'IFOP, dont le chiffre d'affaires 1987 est de 41 millions de francs, est passé récemment sous le contrôle majoritaire de Bossard Consultant, détenteur de 60 % du capital.

Ce rapprochement avec l'IFOP doit permettre au groupe Bossard (526 millions de francs de chiffre d'affaires l'an dernier) de développer des activités complémentaires et de se renforcer au plan international. L'équipe de direction de l'IFOP – dont le directeur général est M. Jean-Paul Dayan – doit d'ailleurs être élargie prochainement.

● **Accord Sud-Ouest-TF1.** – Le groupe de presse Sud-Ouest et TF1 ont signé le 30 juin 1988 l'accord d'application de la convention de correspondance passée entre la première chaîne de télévision et une dizaine de groupes de presse régionaux. Un journaliste TV et une équipe technique issue d'une filiale du groupe bordelais Maximum Video fourniront en exclusivité à TF1 images, commentaires et reportages sur les huit départements de la zone de diffusion de Sud-Ouest et de ses journaux associés. L'accord est conclu pour quatre ans.

EN BREF

● **Motion de défiance contre la direction de l'information de FR 3.** – Les journalistes de la rédaction nationale de FR 3 (« Soir 3 » et « 19-20 »), réunis le vendredi 1er juillet à l'appel de la CGT, de la CFDT et du SNJ, ont voté une motion de défiance à l'égard de la direction de l'information de la chaîne. Celle-ci, affirme la motion, *« a brisé en dix-huit mois l'image de l'information nationale* (...) *et n'a plus la confiance de ses personnels »*. Les syndicats demandent en conséquence au président de la société, M. René Han, d'envoyer *« un calendrier de négociations sur l'information pour la sortie du mauvais pas où elle se trouve »*. Le directeur adjoint de l'information, Gérard Saint-Paul, a déclaré à l'AFP avoir réalisé au contraire *« un travail ouvert, pluraliste et honnête. La chasse aux sorcières n'est pas ouverte, mais on tire avant »*.

● **Un numéro spécial du *Sport*.** – Les journalistes du quotidien *le Sport*, dont la suspension de parution a été décidée par sa direction le 28 juin, ont fait paraître le 1er juillet un numéro spécial de quatre pages en noir et blanc intitulé « Les grandes équipes ne meurent jamais ». « Le Sport *disparaît momentanément des étalages des journaux*, peut-on y lire. *En attendant qu'il y revienne, ce mini-journal a pour but de vous dire à bientôt.* » Ces quatre pages, tirées à mille exemplaires, relatent les neuf premiers mois d'existence du journal et font état du soutien du milieu sportif et de celui de l'Union syndicale des journalistes sportifs de France.

Régions

Un sondage pour « le Monde » et les Caisses d'épargne

Les nouveaux maires

L'Institut CSA a réalisé, pour le Centre national des caisses d'épargne (CENCEP) et *le Monde*, un sondage auprès des maires des communes de plus de deux mille habitants (1) sur le thème « Le métier de maire dans la mutation économique ». Ses conclusions rejoignent sur plusieurs points celles d'un précédent sondage, effectué aussi pour notre journal, dans lequel il était demandé aux Français d'apprécier le fonctionnement des services locaux (*le Monde* daté 19-20 et 26-27 juin). Elles permettent de dresser une sorte de portrait-robot des maires d'aujourd'hui, qui de plus en plus sont des professionnels, très préoccupés par les problèmes économiques, qu'ils traitent de façon réaliste mais très prudente.

40 % des maires sont occupés à plein temps par leur fonction municipale, 47 % à mi-temps. Mais le plein temps est la règle pour 72 % des maires des villes de plus de vingt mille habitants. D'où cette revendication prioritaire pour 54 % d'entre eux : il faut mettre en place un statut de l'élu local. En outre, 86 % des maires pensent que, lors des élections municipales, ils seront jugés sur la qualité de leur gestion, et 7 % seulement sur leur étiquette politique.

Le discours de l'entrepreneur

Si tous les maires estiment que tous les crédits d'intervention sont appelés à augmenter dans les prochaines années, une large majorité d'entre eux pensent que cette augmentation s'appliquera surtout aux budgets d'aide sociale et économiques. Avec en conclusion une priorité : l'aide aux entreprises et à la création d'emploi, au prix d'un relèvement des impôts locaux, est acceptée par 51 % des maires.

Qu'il le veuille ou non, le maire est donc devenu un agent économique confronté, comme ses mandants, aux difficultés nées de la crise. Comment envisage-t-il d'intervenir ?

C'est un réaliste, et il a été conduit, même s'il est de gauche, à accepter des pans entiers du discours de l'entrepreneur. Mais il reste prudent, c'est-à-dire soucieux de respecter un certain nombre de valeurs traditionnelles ou – même s'il est de droite – modernes.

Un exemple : il faut aider les entreprises créatrices d'emplois, mais comment ? D'abord, par des allégements d'impôts, la création de zones industrielles ou la mise en place d'activités de formation, mais on restera très circonspect lorsqu'il faudra envisager d'entrer dans le capital d'entreprises privées.

Dans un autre sens, si l'action économique est prioritaire pour la majorité des maires, elle l'est moins que l'aide sociale, qui met en œuvre les actions de solidarité.

Le fameux débat sur la privatisation ou non des services publics suscite aussi des réactions très révélatrices. Globalement, les maires restent très majoritairement favorables à une gestion publique ou semipublique des services de la commune. Toutefois, l'idée d'une prise en charge par les entreprises privées, relayées éventuellement par une société d'économie mixte, fait son chemin, en particulier dans des secteurs plus nouveaux : télévision par câble, transports modernes, téléalarme... Et, sur ce point, les maires paraissent, en général, plus « audacieux » que leurs administrés.

Même démarche contrastée enfin pour ce qui concerne l'attitude des responsables municipaux vis-à-vis des établissements financiers auxquels ils font appel, dont ils estiment, presque unanimement (pour 90 %), qu'ils « *comprennent assez bien leurs besoins* ». Mais, preuve d'audace, si 79 % des maires se déclarent prêts à emprunter sur les marchés européens. 70 % d'entre eux, marque de prudence, préfèrent, parmi les produits qu'on leur propose, les prêts à taux fixe.

Les jeunes moins prudents

Ce sont là des réactions globales dans lesquelles les divergences politiques interviennent finalement assez peu, en tout cas beaucoup moins que les différences d'âge. En général – on s'en serait douté – les jeunes maires (moins de cinquante ans) paraissent plus favorables aux interventions économiques, à la gestion privée et à l'utilisation de nouveaux services financiers...

L'ensemble des résultats de ce sondage a été commenté et discuté à l'issue de l'université d'été que le CENCEP vient d'organiser à La Baule à l'intention de ses cadres. Les Caisses d'épargne, qui ont toujours été très près du terrain et ont acquis, l'an dernier, la possibilité d'intervenir dans le secteur de l'entreprise, souhaitent, comme l'a rappelé Jean-Pierre Thiolon, président du directoire du CENCEP, confirmer leur vocation de « *banquiers de l'économie locale* ». Elles ont pour cela le plus grand besoin d'avoir une meilleure connaissance des soucis de leurs principaux clients.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

Priorité à l'aide sociale et à l'action économique

QUESTION : Si vous pensez à ce qui va se passer dans les années *qui viennent*, pouvez-vous me *dire*, *dans chacun* de ces secteurs, si vous pensez que le montant des *crédits* à consentir par votre commune va augmenter, va diminuer ou va rester stable.

	Augmenter %	Diminuer %	Stable %	NSPP %
L'assainissement	43	11	43	3
L'amélioration de la circulation automobile	60	3	34	3
L'équipement rural	31	8	33	28
La formation professionnelle	62	1	20	17
L'aide sociale	79	2	16	3
L'action économique	72	3	19	6
L'aide aux écoles	51	4	44	1
La télévision par câble	36	2	11	51
Les transports en commun	40	3	38	19
Le sport (piscines, tennis, stades)	66	2	31	1
Les crèches, garderies	48	3	37	12
Les maisons de retraite	54	3	31	12

A noter que la TV par câble est plus souvent citée comme un secteur dans lequel les crédits vont augmenter par les maires des communes de plus de 20 000 habitants (55 %), de même que les transports en commun (45 %).

Ce sondage a été réalisé du 6 au 13 juin 1988 auprès d'un échantillon national de 501 maires, représentatifs des maires des communes de plus de 2 000 habitants. Rappelons que sur les 35 632 communes françaises, 25 792 comptent moins de 700 habitants, et 6 621 de 700 à 2 000 habitants.

Préférence pour le public

QUESTION : Pour chacun de ces secteurs, préférez-vous qu'il soit assuré par le service public, ou préférez-vous qu'il soit assuré par une entreprise privée, ou encore par une société d'économie mixte ?

	Public %	Privée %	Économie mixte %	NSPP %
Cantines scolaires	65	20	11	4
Distribution de l'eau	46	37	14	3
Télévision par câble	18	37	14	31
Maisons de retraite	52	24	18	6
Enlèvement des ordures ménagères	53	35	11	1
Transports dans la commune	31	39	14	16
Aide aux personnes âgées à domicile	64	17	17	2
Télé-alarmes	39	31	14	16
Etat civil	98	1	1	–
Piscine	58	19	11	12
Crèches, garderies	69	11	11	9

Si l'on ajoute la réponse « entreprise privée » et la réponse « économie mixte », on s'aperçoit que plus d'un maire sur deux préfère aujourd'hui une « démunicipalisation », totale ou partielle, de la gestion des services transports, distribution de l'eau et TV par câble.

Les sympathies politiques des maires jouent ici beaucoup. Concernant par exemple les cantines scolaires, 94 % des maires PC sont attachés à leur gestion publique, de même que 77 % des maires PS. S'agissant des transports dans la commune, 26 % des maires communistes sont favorables à leur gestion privée, et 16 % à une gestion par une entreprise d'économie mixte.

La taille de la commune influe aussi. Les maires des communes de plus de 20 000 habitants sont plus attachés à une gestion publique *des cantines scolaires (83 %), des maisons de retraite (62 %), de l'aide aux personnes âgées (76 %), des télé-alarmes (59 %), des piscines (76 %), des crèches et garderies (83 %).*

Il faut aider les entreprises

QUESTION : D'après vous, dans les années qui viennent, pensez-vous que votre municipalité devra plus intervenir pour aider les entreprises et l'emploi au niveau local, même si cela coûte un peu plus cher aux habitants en impôts locaux ?

OUI .... 51 %	NON .... 45 %	Ne se prononcent pas 4 %

QUESTIONS : Sous quelles formes ?

	Oui %	Non %	NSPP %	Total
Création de zones industrielles	86	13	1	100
Aide aux entreprises en difficulté	45	51	4	100
Mise en place d'activités de formation	74	22	4	100
Attribution d'allégements d'impôt ou d'aides aux entreprises venant s'installer dans la commune	89	10	1	100
Garanties d'emprunt	51	44	5	100
Entrée de la commune dans le capital d'entreprises privées	19	77	4	100

Cette question opère un clivage entre deux parts à peu près équivalentes de l'échantillon national de maires. Les plus convaincus de la nécessité de l'intervention des communes en faveur des entreprises et de l'emploi, fût-ce au prix d'une augmentation des impôts locaux, sont les maires socialistes (71 %), plus que les UDF (55 %), RPR (45 %), sans étiquette (45 %) ou PC (42 %).

Les maires des communes de plus de 20 000 habitants sont également plus acquis à cette évolution (59 %), ainsi que les maires les plus jeunes (59 % des moins de cinquante ans).

AUVERGNE

Montluçon se fait connaître

Vallée de Montluçon Développement, est une nouvelle structure destinée à accueillir les entreprises nationales et internationales, qui vient d'être créée dans l'Allier par la ville de Montluçon, la chambre de commerce et d'industrie de Montluçon-Gannat et onze petites villes ou villages de la région.

Montluçon (60 000 habitants) a ainsi choisi selon son maire Pierre Goldberg (député PC) de dépasser les clivages politiques « *pour devancer les adaptations économiques, sociales et culturelles* ».

Un cabinet de conseils parisiens est chargé d'une campagne nationale et internationale de promotion destinée à mettre en valeur le savoir-faire de ce vieux bassin industriel qui s'est depuis ces dernières années largement modernisé et équipé.

BOURGOGNE

Rencontre au Clos de Vougeot

Dans le château du Clos de Vougeot, en plein cœur du plus prestigieux des vignobles de Bourgogne, 75 entreprises bourguignonnes ont reçu durant deux jours, les 15 et 16 juin, 100 acheteurs venus de Norvège, de Suède, de Finlande, du Danemark, d'Irlande, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Belgique, de RFA, d'Autriche, de Suisse, d'Italie, de Grèce, d'Espagne et du Japon.

Le conseil régional de Bourgogne, le Crédit agricole et la société Air France ont pris en charge totalement ces visiteurs. Chaque entreprise bourguignonne participante disposait d'un stand où elle a pu exposer ses produits ; des rencontres étaient organisées entre vendeurs et acheteurs.

BRETAGNE

La ferme à saumons retardée

Le projet SALMOR d'élevage industriel de saumons en baie de Morlaix est repoussé à l'année prochaine (*le Monde* du 23 février). Les promoteurs du premier grand programme aquacole français, des industriels du Finistère-Nord et la société norvégienne Scanfarm, ont obtenu la concession de culture marine de l'administration, mais il leur manque l'autorisation d'exploitation. La procédure d'installation classée ne devrait être terminée qu'à la mi-septembre. Or il aurait fallu que les jeunes saumons norvégiens soient mis dans leur nouvel élément avant l'été.

Malgré ce contretemps, les financiers de SALMOR affirment leur volonté de créer cet élevage, qui doit se faire dans la coque d'un bateau mouillé en pleine mer, ce qui constituerait une première mondiale ; et une barge de 16 000 tonnes ainsi qu'un navire ravitailleur ont déjà été achetés.

Alcootests en fièvre

Les dépistages d'alcoolémie effectués en 1987 montrent que les habitants du Morbihan sont les moins sobres des conducteurs français. Sur cent automobilistes contrôlés, indique le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), plus de quatre ont franchi le seuil fatidique de 0,8 gramme d'alcool par litre de sang.

Dans sept autres départements, le pourcentage des dépistages positifs s'est révélé supérieur à 2 % : Maine-et-Loire (3,37 %), Finistère (3,33 %), Gers (3,03 %), Côtes-du-Nord (2,73 %), Vendée (2,52 %), Gironde (2,43 %), Ille-et-Vilaine (2,25 %).

Parmi les régions qui comptent le plus faible pourcentage de conducteurs en infraction, le Territoire de Belfort arrive en tête avec 0,05 % de dépistages positifs. Viennent ensuite le département des Hautes-Alpes (0,07 %), l'Essonne (0,08 %), la Seine-Saint-Denis (0,11 %) et la Lozère (0,12 %).

HAUTE-NORMANDIE

Un palais des congrès à Evreux

Le conseil municipal d'Evreux (45 000 habitants), conduit par Roland Plaisance (PC), a adopté le principe de construction d'un palais des congrès intitulé Espace de culture et de communication. Pour 50 millions de francs l'ensemble sera composé d'une salle de spectacles de 850 places, d'un auditorium de 200 places, d'une salle de danse, d'un hall d'exposition et d'un hall d'accueil. Pose de la première pierre, avant mars 1989...

Le chef-lieu du département de l'Eure manquait cruellement d'une telle structure et ne disposait d'aucune salle de spectacle digne de ce nom, hormis un chaleureux mais trop petit théâtre à l'italienne.

L'opposition de droite et des conseillers socialistes se sont cependant opposés au projet.

ILE-DE-FRANCE

La CGT contre un « Grand Paris »

Les projets de création d'un « Grand Paris » par l'aménagement de la banlieue parisienne (*le Monde* des 29 mars, 26 avril, 10 mai, 14 juin) « *sont extrêmement dangereux* », proteste l'Union régionale CGT de l'Ile-de-France, en dénonçant le risque encouru par les élus locaux « *d'être dessaisis des prérogatives qui sont les leurs* ».

L'Union régionale CGT dénonce tour à tour, dans un communiqué, « *le projet Chirac de création d'une communauté urbaine autour de Paris* », celui de Roland Castro – conseiller de l'Elysée – sur « *la reconstitution (...) de l'ancien département de la Seine* » et la demande de Michel Giraud pour que le conseil régional de l'Ile-de-France soit « *l'organisme coordonnateur* ».

La création de nouvelles structures administratives ou urbaines « *autour de la notion du Grand Paris* » remettrait en cause « *le droit au logement et à l'emploi des travailleurs dans la région* », souligne la CGT, en affirmant que « *les affairistes entendent ainsi soumettre l'aménagement régional à leurs objectifs de construction de bureaux et de logements de grand standing* ».

En novembre dernier, alors qu'il était premier ministre, Jacques Chirac avait chargé le préfet de la région Ile-de-France, Olivier Philip, d'étudier les conditions d'une éventuelle collaboration entre la capitale et les communes limitrophes en matière d'urbanisme.

Achevé au début de l'année et remis à M. Chirac, ce document était en cours d'examen à Matignon lorsque le changement de gouvernement est intervenu. Il reviendra donc aux services du nouveau premier ministre de tirer des conclusions de cette étude, explique-t-on à la préfecture de l'Ile-de-France où, compte tenu du calendrier, on ne s'attend pas « *à du nouveau* » avant septembre.

Le prix de l'entretien

Selon une étude que vient d'effectuer la Fédération parisienne du bâtiment, à partir d'une enquête dans cent vingt-trois villes des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, les communes de cette proche banlieue de Paris sont propriétaires d'un patrimoine de sept millions de mètres carrés de locaux, dont 47 % sont affectés aux enseignements en primaire et en maternelle.

Mais de nouveaux genres de locaux apparaissent depuis quelques années : sportifs, culturels, parkings. Sur l'ensemble de ce parc, 13 % datent d'avant 1914, et 27 % d'avant 1948. Depuis 1982, le rythme de construction s'est considérablement ralenti.

En conclusion, la Fédération du bâtiment évalue à 180 millions de francs les travaux d'entretien qui ont été réalisés en 1987, et à 550 millions les travaux de grosses réparations effectués par des entreprises, ce qui ne représente que 20 à 30 % des travaux qu'il serait souhaitable d'engager.

MIDI-PYRÉNÉES

Les progrès de Toulouse

Dominique Baudis, le maire UDF de Toulouse, qui vient d'abandonner la présidence de la région Midi-Pyrénées, pourra se consacrer davantage à sa ville. Il a, au cours d'un déjeuner de presse, rappelé quelques-unes de ses réalisations et de ses intentions.

Trois chiffres, selon lui, illustrent la bonne santé de Toulouse : l'augmentation, l'an dernier, de 11 % du trafic de l'aéroport de Blagnac ; la multiplication par trois en trois ans du nombre des permis de construire accordés et la vente, l'an dernier, de 30 000 mètres carrés de bureaux avec, actuellement, un stock disponible à trois mois de 20 000 mètres carrés ; la création, au cours de chacune des deux dernières années, de 6 000 emplois nouveaux.

Trois projets parmi d'autres mobilisent le maire de Toulouse. Ceux, d'abord, qui sont liés à l'amélioration de la circulation et du stationnement. Dominique Baudis espère bien inaugurer, « *avant les municipales* », les premières galeries de la première ligne du VAL, dont la mise en service est prévue pour 1992. Deux des cinq parkings en construction sont terminés ; à terme, ce seront 3 000 places nouvelles qui viendront s'ajouter aux 5 000 existant actuellement. En outre, six « parcavilles » seront installés dans le centre. Il s'agit de parcs automatiques inventés par une société de Decazeville. Des cylindres de béton enterrés dans le sol comportent quarante alvéoles dans lesquelles les voitures véhiculées sur un plateau sont placées ou sorties de façon entièrement automatique.

Enfin, le « syndicat mixte technopole », créé pour harmoniser la politique des parcs scientifiques de l'agglomération, se met en place. Son bras séculier sera une société d'économie mixte animée par Jean Barcellini, ancien président pour l'Europe de Motorola.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Marseille gère son argent

La ville de Marseille vient de conclure avec un pool bancaire réuni sous l'égide du Crédit local de France (CLF) un accord financier pour « *gérer au mieux ses emprunts nécessaires à la poursuite de ses projets et utiliser les nouvelles possibilités offertes aux collectivités locales par la modernisation des marchés financiers* », selon Pierre Rastoin, adjoint délégué aux finances.

Marseille cherche de la sorte à optimiser la gestion de sa trésorerie en n'empruntant qu'au moment précis où les besoins d'argent l'imposent et à profiter à plein de la concurrence bancaire. En outre, à la place d'un système de dette jusqu'à présent figé à un taux d'intérêt fixé pour une période en général longue, la ville met en place un système souple qui ajuste l'ensemble des dettes en cours au meilleur taux possible du moment.

La ville de Marseille pourra, au terme de cet accord, mobiliser 750 millions de francs au moins.

Un réseau d'observation économique

Sirius, le premier service départemental d'observation économique (SOE), vient d'être mis en place sur la Côte d'Azur par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Alpes-Maritimes, qui souhaite mettre ce nouvel instrument à la disposition de tous ceux, chefs d'entreprise, universitaires ou chercheurs, qui ont besoin de statistiques et d'analyses chiffrées sur les différents secteurs d'activités économiques ou les composantes socio-démographiques. Ces informations devraient également être accessibles sur minitel.

Les membres du SOE ont défini sept thèmes d'études prioritaires à mener dans le département : technopôle de Sophia-Antipolis, investissements étrangers, adéquation entre formation et emploi, filière électronique, impact des zones industrielles, services et tourisme.

Les choix et les orientations de ce service sont déterminés par un comité de programme composé de douze personnes, dont six membres de la CCI et six personnalités extérieures responsables des collectivités territoriales, des administrations comme l'INSEE ou la direction régionale de l'emploi.

La chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes envisage de proposer son savoir-faire à d'autres départements afin de constituer un réseau national.

**Cette page a été réalisée par nos correspondants :
Etienne BANZET,
Didier CORNAILLE,
Gabriel SIMON,
Jean-Yves VIF.**

SOCIAL

Le gouvernement élargit le remboursement des médicaments pour maladies graves

Choisissant la prudence, comme on le prévoyait, le gouvernement n'est finalement revenu que sur une partie du *« plan Séguin »* d'économies sur l'assurance-maladie.

Le vendredi 1er juillet, M. Claude Evin, ministre de la santé et de la protection sociale a annoncé qu'il proposerait d'étendre le remboursement à 100 % des soins aux personnes *« souffrant de plusieurs affections et dont l'état de santé nécessite des soins réguliers et coûteux »*, de rétablir le remboursement à 100 % des médicaments à vignette bleue pour les *« grands malades »* atteints d'une maladie longue et grave prise en charge à 100 %, lorsque ces médicaments sont prescrits pour le traitement de cette affection. Enfin, mesure annexe, il a estimé nécessaire de supprimer le système d'ordonnances spécifique utilisé pour les prescriptions concernant ces maladies.

La mesure sur les médicaments a la plus large portée, puisque 1 965 000 personnes bénéficient actuellement d'une prise en charge à 100 % pour une maladie grave, longue et coûteuse; elle coûterait 1,5 milliard de francs ; celle concernant les *« polypathologies »* devrait, estime-t-on, concerner environ 50 000 personnes, et coûterait environ 500 millions de francs. M. Evin a justifié ce surcoût de 2 milliards de francs par le fait que *« la nécessaire maîtrise vigilante et permanente des dépenses de santé ne doit pas s'exercer au détriment des plus défavorisés »*.

En revanche, le gouvernement a renoncé à supprimer la distinction entre la maladie prise en charge à 100 % et les autres affections (dites *« intercurrentes »*) qui peuvent survenir. Cette distinction est pourtant contestée par une bonne partie des médecins (notamment des omnipraticiens, concernés au premier chef) : selon une enquête faite par la SOFRES en mars 1988 à la demande de la Caisse nationale d'assurance-maladie des salariés, 75 % d'entre eux, la jugeaient *« gênante »*, notamment dans le cas du diabète. Mais le gouvernement a craint le coût de cette suppression et a redouté de décourager les efforts de modération de la consommation médicale *(lire notre encadré)*.

Les deux mesures majeures ne devraient pas rencontrer d'obstacles. La question des « polypathologies » avait été soulevée par les médecins. Saisi notamment par la confédération des syndicats médicaux français (CSMF), M. Philippe Séguin lui-même, peu avant l'élection présidentielle, avait admis la nécessité d'examiner le problème. C'est plutôt la mesure annexe touchant au système d'ordonnances spécifiques pour les maladies graves et longues qui risque de provoquer le plus de discussions.

Ce système, révélateur de l'ambivalence des médecins à l'égard des économies sur l'assurance maladie, avait été adopté à la demande de la CSMF, qui voulait que la distinction entre les maladies apparaisse bien comme une mesure décidée par la Sécurité sociale, même si elle réclamait que les remboursements obéissent à des critères médicaux. En dépit des réticences d'une partie de ses adhérents et de l'organisation rivale, la Fédération des médecins de France (FMF), la CSMF a lors de son dernier conseil national confirmé son attachement à la formule.

GUY HERZLICH.

11 milliards d'économies en un an

Selon le bilan qui vient d'être publié par la Caisse nationale d'assurance-maladie des salariés, en un an (de mars 1987 à mars 1988), pour différentes raisons (plan Séguin, efforts des caisses d'assurance-maladie, changement de comportement des assurés) près de 11,1 milliards de francs ont été économisés par rapport à l'évolution prévisible des dépenses sur cette période.

Le plan Séguin lui-même a fait économiser 5,330 milliards de francs, dont 2,337 milliards sur le remboursement des médicaments à *« vignette bleue »*, 908 millions par la distinction entre la maladie grave, remboursée à 100 % et les autres troubles, 1,735 milliard par la réduction du nombre de personnes remboursées à 100 %, 90 millions de francs par la suppression du remboursement des vitamines et 110 millions de francs par le changement du mode de calcul des indemnités journalières versées en cas de maladie.

Mais le ralentissement de la consommation médicale, notamment à partir du deuxième trimestre 1987, a entraîné une économie encore plus importante : 5,769 milliards de francs : 1,258 millaird sur les honoraires, 2,825 milliards sur les prescriptions (dont 1,684 sur les médicaments), 1,574 sur les indemnités journalières et 224 millions sur le reste, notamment sur les frais de transport.

L'expérience d'une régie de quartier à Meaux

Voir « petit »

« Il y a un grand problème des villes. Ceux qui y résident sont devenus étrangers les uns aux autres. La convivialité de jadis a laissé place à l'indifférence, quand ce n'est pas à la méfiance (...). Il faut réconcilier urbanité et urbanisme. »

Ces propos tenus par le premier ministre, le 29 juin devant l'Assemblée nationale, ont eu un écho particulier dans les villes, comme celle de Meaux, où se sont mis en place des régies de quartier.

Meaux n'est pas seulement la ville du brie et de la moutarde. Elle attire aussi l'attention des amateurs de gestion urbaine.

A la périphérie de la ville, le quartier de la Pierrer-Collinet offre « l'image-cliché » de la cité-HLM, construite dans les années 60. Six « barres » et trois tours (1 850 logements en tout) sont plantées là, sur un terrain où cohabitent, sans harmonie, parkings et espaces verts. Rien de bien original. Et pourtant, la Pierre-Collinet a bien une particularité : sa régie de quartier, créée en 1985 sous l'impulsion de l'office municipal d'HLM.

L'immeuble Acacia où elle a installé son quartier général a subi une cure de jouvence. Les entrées ont été rénovées, des associations ont emménagé dans une partie du bâtiment, dont les abords sont propres. Plus de trace de vandalisme : les marelles dessinées à la craie ont remplacé les graffitis. Que s'est-il donc passé à la Pierre-Collinet ?

L'OPHLM a pris conscience que la rénovation du quartier, classé *« îlot sensible »* dans le programme national de développement social des quartiers, risquant de se poursuivre jusqu'à l'an quarante, s'il se contentait de travaux sur les bâtiments. D'où l'idée que, pour freiner la dégradation du quartier, il fallait d'abord convaincre les habitants de ne pas le dégrader. C'est dans cet esprit que la régie Collinet Services a passé des conventions avec la ville de Meaux et l'OPHLM, pour que des habitants effectuent, moyennant rémunération, une partie des tâches de maintenance et de nettoyage.

Interrompant son travail quelques instants, M. Hausseray, locataire au chômage depuis huit ans, nous explique qu'il a accepté de se charger de l'entretien des espaces extérieurs, un jour sur quatre. A titre de travailleur et d'usager, il s'indigne de voir certains habitants considérer la cité comme une décharge. *« Il y a des gens qui jettent des bouteilles par les fenêtres, et même des couches-culottes, vous trouvez ça normal ? Enfin, maintenant, ça va mieux, surtout depuis qu'on nettoie aussi pendant le week-end. »* A l'exception d'une ou deux pelouses encore parsemées de paquets de Marlboro et de papiers multicolores, les espaces collectifs sont bien entretenus. Une amélioration sensible qui révèle l'intérêt économique de l'expérience. Le personnel issu du quartier est beaucoup plus soucieux du résultat de son travail et donc plus efficace.

Contre l'image de la « cité-ghetto »

Mais la régie de quartier a surtout une vocation sociale. Briser l'isolement des locataires, offrir aux plus démunis un complément de revenu, tels sont ses principaux objectifs. Pour toucher un grand nombre d'habitants – une soixantaine en 1987, – la régie a choisi de proposer des postes à temps partiel. *« Moi, je travaille trois quarts d'heure par jour*, explique Mme Binet, « correspondante de coursive ». *Je suis chargée du nettoyage de la coursive où j'habite et, si je vois un voisin jeter un papier dans le couloir, je lui fais une remarque, mais sans être agressive. Et, en général, il finit par respecter la propreté du couloir. Ce travail m'a permis de mieux connaître mes voisins. »*

A l'autre bout du couloir, deux jeunes stagiaires, encadrés par le responsable technique de la régie, effectuent une réparation de plomberie. Eux aussi vivent dans le quartier, et la régie tente d'aider leur insertion professionnelle en leur offrant des stages de formation. Un travail de fourmi, certes, mais qui commence à porter ses fruits. Doucement renaît l'espoir de voir la Pierre-Collinet se débarrasser de l'image de « cité-ghetto » qui lui colle à la peau.

La régie de quartier serait-elle le médicament miracle contre le « mal des HLM » ? Même si cinq régies de quartier fonctionnent déjà en France, il serait un peu hâtif d'en faire un modèle infaillible. Les responsables de régie sont les premiers à refuser de crier victoire trop tôt.

Néanmoins, l'idée ne manque pas d'attrait, et Mme Sylvie Harburger, secrétaire générale de la Commission nationale de développement social des quartiers, s'est dite enthousiasmée par l'expérience de la Pierre-Collinet. *« Je suis prête à encourager de telles initiatives, mais elles doivent naître au niveau local, on ne peut pas les imposer d'en haut ; d'autant que nous manquons cruellement de personnes capables d'assurer la direction d'une régie. »* Un projet de formation de régisseurs est actuellement à l'étude.

Engager de nouveaux crédits pour assurer *« l'avenir de la civilisation urbaine »*, comme l'a décidé le gouvernement de M. Rocard, est un geste louable. Mais il faut aussi voir « petit », trouver des solutions originales, adaptées aux situations locales. C'est sans doute la leçon à tirer de l'expérience de la Pierre-Collinet.

En grève depuis quatre jours

Les salariés de Labonal veulent rester aux trente-cinq heures

Strasbourg
de notre correspondant

Les salariés de l'usine Labonal qui fabrique des chaussettes à Dambach-la-Ville (Bas-Rhin) sont en grève depuis quatre jours. Ils refusent de retrouver des semaines de trente-huit heures, sans aucune compensation financière, alors qu'ils travaillent trente-cinq heures hebdomadaires depuis 1982.

De fait, l'accord de 1982, signé avec la CFDT, majoritaire dans cette usine du groupe Kindy, avait partagé les conséquences de la baisse d'horaires : les salariés n'y avaient perdu que l'équivalent d'une heure trente de salaire hebdomadaire. Aujourd'hui, ils demandent à la retrouver ou à demeurer aux trente-cinq heures. *« La direction nous fait un chantage,* assure M. André Mangin, délégué CFDT, *en menaçant de supprimer le treizième mois si nous n'acceptons pas ces conditions. »*

Pour M. Michel Péronnet, PDG de Labonal, l'accroissement d'horaires fait partie d'un plan d'ensemble dont on ne peut le dissocier : rajeunissement de la marque, investissements, plan de formation et diminution de la masse salariale. Ce plan, présenté en mars, prévoyait soixante-dix-sept licenciements qui seront effectifs dans quelques semaines, et la remontée aux trente-huit heures ainsi que la suppression des autocars de ramassage. *« Je m'étonne que seule cette affaire d'horaires ait provoqué toute une histoire,* explique M. Péronnet, *alors que Labonal est la dernière unité du groupe Kindy à travailler encore trente-cinq heures. »* Une proposition d'étalement de la mesure – trente-six heures en juillet, trente-sept en août, trente-huit en septembre – a été repoussée par les salariés.

JACQUES FORTIER.

AFFAIRES

Conflit de cohabitation

Le groupe Cascades va se retirer de la Chapelle-Darblay

Le conflit de cohabitation entre les deux propriétaires de la Chapelle-Darblay, le Français Pinault et le Canadien Cascades, devrait bientôt prendre fin avec le retrait de ce dernier. C'est ce qu'annonce un communiqué de la société Pinault du vendredi 1er juillet : *« Les négociations entre François Pinault et le groupe Cascades sont sur le point d'aboutir favorablement, le groupe Cascades abandonnant définitivement la Chapelle-Darblay »*.

Le 28 juin, François Pinault était devenu, à l'occasion de l'augmentation de capital de 250 à 300 millions de francs, l'actionnaire majoritaire (avec 85 % du capital) de la Franco-canadienne de papiers, holding de la Chapelle-Darblay (*le Monde* du 30 juin). Cascades avait alors déposé auprès du Tribunal de commerce de Paris des « actions en nullité » visant les décisions prises lors des assemblées générales et, notamment, celle du 3 mai, à laquelle il ne participait pas et qui avait entériné l'augmentation de capital. Les deux groupes négocieraient actuellement le montant du dédommagement à accorder à Cascades en échange de son retrait. Dans son communiqué, Pinault précise que *« le plan de redressement de la Chapelle-Darblay se déroule dans de bonnes conditions »*. *« Avec plus de 26 000 tonnes de papier journal produit en juin, l'usine de Grand-Couronne dépassera l'objectif de production budgété début 1988. »*

« A Saint-Etienne-du-Rouvray, la montée en puissance de la machine n° 5 se fait plus rapidement que prévu. La mise en marche de la machine n° 3 se fera au mois de septembre 1988. » Pinault conclut son communiqué en précisant que *« les résultats, qui devraient encore être améliorés prochainement, permettent d'envisager l'avenir de la Chapelle-Darblay avec optimisme »*.

En France

Les importations de chaussures de Corée du Sud et de Taiwan seront limitées

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les importations de chaussures en France en provenance de Corée du Sud et de Taiwan seront limitées pendant deux ans. La Commission européenne, alertée par Paris, a estimé, après enquête, que des mesures de sauvegarde étaient nécessaires, afin de donner une chance de survie à l'industrie française.

La Corée du Sud a exporté en France 23,1 millions de paires de chaussures en 1987, contre 8,7 millions en 1984 ; Taiwan, 15,3 millions de paires en 1987, contre 5,5 millions en 1984. Les Sud-Coréens détenaient ainsi plus de 10 % du marché français en 1987, contre 3,7 % en 1984 ; les Formosans, 6,7 % au lieu de 2,2 %.

Ces succès ont été rendus possibles grâce à des prix particulièrement bas, inférieurs, selon la Commission, de plus de 60 % à ceux normalement pratiqués par les producteurs français, qui ont perdu un cinquième de leurs effectifs depuis 1984.

La Corée du Sud, après tractations avec la Commission, s'est engagée à autolimiter ses exportations vers la France à 5 400 000 paires pour le second semestre 1988, à 9 100 000 paires au cours du premier semestre 1989 et à 15 225 000 paires du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990.

Quant aux exportations de Taiwan, elles seront plafonnées à 14 332 000 paires en 1988, 15 049 000 paires en 1989 et 7 901 000 paires pour les six premiers mois de 1990.

Ph. L.

LOGEMENT

Hausses de 2 % et 4 % pour les loyers soumis à la loi de 1948

La hausse des loyers des logements encore soumis à la loi du 1er septembre 1948 a été publiée au *Journal officiel* du 1er juillet.

Applicable à partir de cette date, cette hausse est de 2 % pour les logements des catégories III A et III B, et de 4 % pour ceux des catégories II B et II C, et ceux de la catégorie II A restant encore soumis aux dispositions de la loi de 1948.

Aucune majoration n'est permise pour les logements de la catégorie IV.

REPÈRES

Balance des paiements courants

Forte contraction de l'excédent japonais

L'excédent de la balance des paiements courants japonaise a sensiblement reculé en mai, pour s'inscrire à 5,79 milliards de dollars contre 7,11 milliards un an auparavant, indique un rapport préliminaire du ministère des finances. Cette contraction de 18,6 % résulte de l'amenuisement du solde positif commercial, ramené, en mai, à 6,6 milliards de dollars contre 8,11 milliards un an plus tôt. Par ailleurs, les dépenses des touristes japonais à l'étranger ont atteint le montant record de 1,24 milliard de dollars. Le rapport note enfin que, pour la première fois depuis sept mois, les investisseurs étrangers sont devenus vendeurs nets d'actions japonaises pour un montant de 1,25 milliard de dollars. En avril, ils avaient été acheteurs nets de 935 millions de dollars.

Fiscalité

Entrée en vigueur de la TVA en Tunisie

L'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont l'introduction a été votée il y a un mois par le Parlement, est entrée en vigueur le vendredi 1er juillet en Tunisie. La TVA se substituera aux multiples taxes sur le chiffre d'affaires, la production et la consommation existant jusqu'à présent. La nouvelle formule limite à trois le nombre des taux, 6 %, 17 % et 29 % selon les produits, pour tenter d'introduire un peu de transparence dans une jungle fiscale source de fraude.

Pétrole

Les cours au plus bas depuis 1986.

Les cours du pétrole brut ont poursuivi leur chute, le vendredi 1er juillet, tombant à leur plus bas niveau depuis la fin de 1986. A New-York, le WTI, brut de référence, est pour la première fois depuis novembre 1986 repassé en dessous de la barre des 15 dollars, tombant à 14,60 dollars par baril dans le courant de la journée. Le pétrole britannique Brent a lui aussi atteint son plus bas niveau depuis novembre 1986. Suivant le marché, l'Egypte a décidé de baisser de 1 dollar et demi en moyenne les prix de ses bruts, qui vont désormais de 10,45 dollars à 12,75 dollars par baril selon les qualités, et concurrençant directement les pétroles du Golfe.

Cette chute, attendue (*le Monde* du 2 juillet), ramène les producteurs un an et demi en arrière, lorsque les cours, après être tombés au plus bas pendant la guerre des prix, en juillet 1986 (11 dollars pour le WTI), se redressaient par à-coups, oscillant pendant l'automne entre 14 et 16 dollars pour le brut américain (14,65 dollars par baril le 28 novembre 1986). Depuis l'accord de l'OPEP de décembre 1986 fixant le prix officiel à 18 dollars, les cours n'étaient jamais tombés aussi bas.

Social

Le SMIC à 28,76 F de l'heure

Un décret publié au *Journal officiel* daté du vendredi 1er juillet fixe à 28,76 F de l'heure le montant du SMIC, conformément à la décision annoncée par le gouvernement – soit 4 860,44 F par mois en métropole et à Saint-Pierre-et-Miquelon (4 034 F net de cotisations sociales), à 935,06 F par semaine en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. Le minimum garanti est fixé à 14,88 F en métropole et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à 12,66 F en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique, à 10,42 F à la Réunion.

La CFDT regrette que le gouvernement n'ait pas accepté le *« coup de pouce supplémentaire »* de 1 % qu'elle demandait ; le CNPF, par la voix de M. Périgot, a déploré, lui, *« le mauvais usage du SMIC qui consiste à le faire évoluer plus vite que n'y obligent les indicateurs prévus »*.

ETRANGER

La normalisation avec les pays de l'Est

Libération progressive des échanges entre la CEE et la Hongrie

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La Communauté, après de longues négociations vient de conclure un accord de commerce et de coopération avec la Hongrie. Sa signature ira de pair avec l'établissement de relations diplomatiques. C'est là une manifestation supplémentaire de la normalisation en cours des relations entre la Communauté et les pays de l'Est.

Il y a une semaine, à Luxembourg, les représentants de la CEE et ceux du CAEM (l'organisation économique du monde communiste appelée le plus souvent COMECON) signaient une déclaration commune qui mettait fin à trente ans d'ignorance réciproque. L'accord avec la Hongrie est le plus important conclu par la Communauté avec l'une des nations socialistes. La CEE est liée depuis plusieurs années par un accord commercial avec la Roumanie mais de portée plus limitée. Des négociations sont en cours avec la Tchécoslovaquie.

L'accord prévoit une élimination en trois phases des restrictions quantitatives appliquées aux importations en provenance de Hongrie d'ici un an pour les produits « peu sensibles », d'ici le 31 décembre 1992 pour une autre série de produits considérés comme « moyennement sensibles » ; et au plus tard le 31 décembre 1995 pour les textiles, les engrais, les polymères, les produits de bois et de cuir, le verre, le ciment, les télévisions en couleur.

En contrepartie, les Hongrois s'engagent à améliorer l'accès à leur marché pour les exportations des Douze. Les échanges entre la Communauté et la Hongrie plafonnent depuis plusieurs années. En 1987, les importations des Douze se sont élevées à peu près 2 milliards d'ECU (1 ECU = 7 francs), et leurs exportations ont atteint 2,37 milliards d'ECU. Parmi les Douze, la RFA représente à elle seule plus de la moitié de ce commerce.

En revanche, la part de la France est tout à fait modeste : 200 millions d'ECU d'importations, 190 millions d'exportations.

PHILIPPE LEMAITRE.

CONJONCTURE

Malgré une divergence sur les taux

MM. Rocard et Bérégovoy trouvent un compromis pour l'impôt sur la fortune

(Suite de la première page.)

Compte tenu de ces différentes conditions, les experts estiment que le nombre des contribuables redevables de cet impôt devrait se situer entre 120 000 et 130 000 personnes. Ils étaient un peu plus de 100 000 à devoir acquitter l'IGF avant 1986.

Le projet de loi a ensuite retenu le principe de taux progressifs. Les tranches d'imposition ont déjà été fixées. Elles seront au nombre de trois : entre 4 millions et 6,9 millions de francs, entre 7 millions et 11,9 millions de francs et au-delà de 12 millions de francs.

Samedi dans la matinée, l'accord n'avait pas encore été trouvé sur les taux, Matignon préconisant des niveaux plus faibles que ceux envisagés par la Rue de Rivoli. Des taux qui seront finalement retenus dépendra naturellement le rendement de cet impôt. L'hypothèse des services du premier ministre (taux de 0,5 %, 0,7 % et 0,9 %) amènerait des recettes fiscales d'un peu moins de 4 milliards de francs. M. Bérégovoy proposait, lui, des taux de 0,5 %, 1 % et 1,5 % au début des négociations. On sait que le président de la République souhaite que le rétablissement de l'IGF contribue à financer, pour l'essentiel, les dépenses nouvelles liées à l'instauration du revenu minimal d'insertion. Celles-ci sont évaluées, pour l'instant, à près de 8 milliards de francs.

ERIK IZRAELEWICZ.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 27 juin au 1er juillet

La pédale douce

ENCORE une assez bonne semaine, rue Vivienne. Mais cette fois, le bilan n'est pas triomphant. Il est seulement honnête. Rien d'étonnant. Les deux premières séances n'avaient pas été très bonnes, surtout celle de mardi, avec une baisse des cours de 1,3 % en moyenne, pas très significative, il est vrai, sans les cotations d'une dizaine de valeurs parmi les plus importantes de la cote.

Car cette semaine a encore été marquée sous les colonnes par les caprices d'une informatique en proie à des pannes à répétition, qui empêchèrent, notamment, par manque de statistiques, le marché des options de fonctionner correctement avant le 29 juin. De son côté, le système de cotations assistées en continu (CAC) eut plusieurs malaises qui n'arrangèrent rien. Bref, ce fut un beau festival, dont les professionnels se plaignirent amèrement. Mercredi, la situation technique s'éclaircit un peu sur le coup de midi et, plus libres de leur mouvement, les valeurs françaises en profitèrent pour s'élancer dans un petit trot prometteur (+ 0,6 %).

Le mouvement de hausse s'accentuait jeudi (+ 1,04 %) avant de se ralentir notablement à la veille du week-end. D'un vendredi à l'autre, les divers indices ont monté de 0,45 %. Pouvait-on s'attendre à mieux ?

Pas vraiment. Non pas que le sentiment, jusqu'ici assez favorable à l'égard de la Bourse de Paris, ait changé. Mais tout s'est passé comme si le marché, après sa récente envolée, avait voulu se donner le temps de la réflexion en même temps qu'un peu de repos. Ces derniers jours, les nouvelles ne furent ni franchement mauvaises ni franchement bonnes non plus... A deux exceptions près, et encore. L'arrivée des premières pluies sur le Middle-West américain, après plusieurs mois de sécheresse, a provoqué une indéniable satisfaction en éloignant outre-Atlantique le spectre de l'inflation, que la hausse des prix des céréales traînait dans son sillage. La joie fut cependant de courte durée. La météorologie n'est pas encore, hélas ! une science exacte, et les quelques nuages passés, le soleil se remit à rôtir les cultures américaines.

La Bourse de Paris n'eut toutefois pas le temps de s'en attrister. La décision prise par la Rue de Rivoli d'abaisser la TVA (de 18,6 % à 5,5 %) sur les boissons non alcoolisées lui fit passer la déception, c'est presque cocasse, du retour de la canicule aux Etats-Unis. Perrier et son actionnaire majoritaire EXOR pétillèrent, BSN frétilla d'aise et Pernod-Ricard s'envola. Malheureusement, le phénomène fut de courte durée. Pour tout dire, les nouvelles venues du front de l'économie et de l'environnement monétaire incitaient plutôt à la prudence. Les résultats du commerce extérieur pour mai ont été rendus publics. Ils sont moins mauvais avec un déficit réduit à 1,4 milliard de francs (2,1 milliards en avril et 5,6 milliards en 1987 à pareille époque).

Mais la persistance d'un solde industriel très négatif (– 2,5 milliards) est préoccupante. D'autre part, bien qu'attendue, la hausse presque généralisée des taux d'escompte en Europe centrale, au pays de Goethe pour commencer, a rafraîchi l'atmosphère. Personne ne met en doute la parole de M. Pierre Bérégovoy, qui a promis d'abaisser encore le loyer de l'argent en France. Mais force est de constater que la marge de manœuvre du ministre des finances se rétrécit après la décision prise par la Bundesbank. L'espoir d'une détente reste quand même assez tenace. M. Beryl Sprinkel, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, n'a-t-il pas en quelque sorte prêté main-forte à M. Bérégovoy en estimant qu'il existait au Nouveau Monde une possibilité de baisse des taux ?

Mais, bref, tout cela demande des éclaircissements, tout comme les prévisions de l'INSEE, à la fois rassurantes et troublantes avec une croissance de 2,8 % pour 1988, supérieure à celle de l'an passé (2,3 %), mais ralentie pour le second semestre, une inflation modérée (3,2 %) mais plus forte qu'en 1987 (3,1 %), une amélioration de l'emploi avec, en même temps, une aggravation du chômage.

Tous ces nuages qui reviennent légèrement assombrir l'horizon déclenchent nécessairement des interrogations. Difficile de se faire une opinion en l'absence de projections plus lointaines. Que la Bourse ait dans ces conditions jugé préférable de mettre la pédale douce n'a rien pour surprendre. D'autant moins que, si le premier ministre bénéficie d'un préjugé plutôt favorable en maniant des mots tels que « rigueur » et « croissance », dont la seule évocation fait toujours vibrer les milieux financiers, il doit maintenant faire ses preuves sur le terrain. Beaucoup l'attendent au tournant.

L'absence de réaction sous les lambris à la formation du nouveau gouvernement témoigne, sinon d'une certaine méfiance, du moins d'un désintérêt manifeste pour la politique.

En résumé, ces derniers jours, le cœur de la Bourse de Paris a surtout battu au rythme un peu désordonné de Wall Street, en meilleure forme à l'approche du week-end, surtout du dollar, dont la fièvre fait miroiter des bénéfices accrus pour les entreprises travaillant dans la zone monétaire américaine. Ajoutons que les premiers grands départs en vacances n'ont pas contribué à favoriser les initiatives d'achats que freine d'autre part l'approche des niveaux de l'avant-krach. Comme le fait remarquer avec justesse la société de Bourse Didier Philippe dans son « flash hebdomadaire » : *« Il suffirait que les marchés poursuivent encore un peu sur leur lancée pour dissiper les craintes encore vivaces d'un second krach et amener de nombreux gérants à mettre un terme à leur cruelle contradiction d'être encore fortement « liquides » alors que les meilleures valeurs sont en train de monter à leur tour. »*

Ce sera peut-être l'affaire de quelques jours ou de quelques semaines, sauf imprévu.

Des événements de cette semaine, l'on retiendra essentiellement : 1) l'OPA amicale lancée par Arjomari sur Guérimand-Voiron (les termes n'en sont pas encore connus) en vue de contrer une éventuelle offensive koweïtienne ; 2) l'augmentation de capital annoncée par Matra. L'opération sera étalée sur trois ans avec, pour commencer, l'émission d'une action nouvelle pour six à un prix non révélé, mais à laquelle sera attaché un bon pour souscrire à une autre émission. Quand les appels aux actionnaires recommencent, c'est généralement bon signe. L'été sera-t-il chaud sous les verrières ?

Ce ne sera en tout cas pas la « fraîche » qui fera défaut.

ANDRÉ DESSOT.

Matériel électrique services publics

	1-7-88	Diff.
Alcatel (2)	2 060	+ 15
Alsthom (3)	316,50	– 5
CGE (1)	298	+ 14,50
Crouzet	314,20	– 5,80
Générale des Eaux	1 285	+ 18
Intertechnique	1 125	– 65
Legrand (4)	2 870	+ 69
Leroy-Somer (5)	–	–
Lyonnaise des Eaux	1 364	+ 9
Matra	186,20	– 8,80
Merlin-Gérin	2 585	+ 21
Moulinex	93,10	+ 4,70
PM Labinal	705	– 23
Radiotechnique	800	+ 9
SEB	806	– 14
Télémécanique	4 150	–
Thomson-CSF	211	– 2
IBM	780	–
ITT (6)	317	–
Schlumberger	210	–
Siemens	1 436	–

(1) Coupon de 7,50 F.
(2) Coupon de 75 F.
(3) Coupon de 16,50 F.
(4) Coupon de 21 F.
(5) Coupon de 18,50 F.
(6) Coupon de 1,60 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	1-7-88	Diff.
10,30 % 1975	102,37	+ 0,07
PME 10,6 % 1976	103,28	inch.
8,80 % 1977	128	– 0,30
10 % 1978	103,63	– 0,22
9,80 % 1978	103,25	+ 0,22
9 % 1979	101,50	inch.
10,80 % 1979	106,55	+ 0,10
16,20 % 1982	111,86	+ 0,01
16 % 1982	114,55	inch.
15,75 % 1982	109,10	+ 0,03
CNE 3 %	3 805	–
CNB bq. 5 000 F.	102,96	– 0,04
CNB Paribas 5 000 F	102,95	– 0,02
CNB Suez 5 000 F	103	inch.
CNI 5 000 F	103,01	0,05

Mines d'or, diamants

	1-7-88	Diff.
Anglo-American	98,50	–
Amgold	451	–
Buf. Gold M.	99,50	–
Consd. Gold Field	111,10	–
De Beers	69 50	–
Drief. Cons.	64	–
Gencor	93	–
Harmony	41,05	–
Randfontein	464	–
Saint-Helena	54	–
Western Deep	185,40	–

Filatures, textiles, magasins

	1-7-88	Diff.
André Roudière	inch.	inch.
Agache (Fin.)	2 050	+ 160
BHV	414,10	– 5,90
CFAO (1)	inch.	inch.
Damart-Serviposte	2 340	– 60
Darty	392	– 9
DMC	487,90	+ 19,90
Galeries Lafayette	870	– 23
La Redoute	2 360	– 125
Nouvelles Galeries	450	– 13
Printemps	525	– 13
SCOA	56,80	+ 1,80

(1) Coupon de 42 F.

Alimentation

	1-7-88	Diff.
Béghin-Say	485	+ 5,90
Bongrain (1)	2 395	– 29,50
BSN	4 847	+ 86
Carrefour	2 585	+ 35
Casino	155	– 3
Euromarché	2 370	– 70
Guyenne et Gasc.	669	+ 68
Lesieur	1 940	+ 40
Moët-Hennessy	2 590	+ 102
Nestlé	34 980	–
Occidentale (Gle)	785	– 3
Olida-Caby	339	– 13
Pernod-Ricard	991	+ 25
Promodès	1 660	Inch.
St-Louis-Bouchon	1 061	+ 33
Source Perrier	911	+ 2

(1) Coupon de 45,50 F.

Produits chimiques

	1-7-88	Diff.
Inst. Mérieux	3 425	+ 15
Labo. Bell.	1 470	– 30
Roussel UC (1)	1 217	+ 23
BASF	855	–
Bayer	956	–
Hoechst	899	–
Imp. Chemic.	115	–
Norsk Hydro	199	–

(1) Coupon de 16 F.

Bâtiment, travaux publics

	1-7-88	Diff.
Auxil. d'entr. (2)	–	–
Bouygues	930	– 10
Ciments Français (1)	1 022	+ 13
Dumez	664	– 5
GTM	596	+ 51
J. Lefebvre	934	+ 34
Lafarge (3)	1 355	+ 18
Maisons Phénix	70	+ 0,80
Poliet et Chausson	521	– 9
SCREG	585	+ 1
SGE-SB	39,80	+ 1,30

(1) Coupon de 21 F.
(2) Coupon de 30 F.
(3) Coupon de 25 F.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	1-7-88	Diff.
Bail Équipement	300	– 7
Bancaire (Cie)	455	– 10
Cetelem	743	– 42
Chargeurs SA (1)	1 128	– 18
CFF	908	– 12
CFI (4)	427	+ 2
Eurafrance	1 676	– 9
Hénin (La)	525	– 10
Imm. Pl.-Monceau (2)	325	– 14,40
Locindus (3)	850	– 3
Midi	1 415	+ 26
Midland Bank (5)	–	–
O F P	1 200	– 20
Paris. de résc	400	– 4
Prétabail	1 140	– 5
Schneider	393,10	– 5,20
Soc. génér.	358	+ 21
Suez (Cie Fin.)	261	– 12
UCB	183,50	+ 2,40

(1) Coupon de 12 F.
(2) Coupon de 5,60 F.
(3) Coupon de 62 F.
(4) Coupon de 11 F.
(5) Coupon de 10 F.

Pétroles

	1-7-88	Diff.
Elf-Aquitaine	332	– 3
Esso (1)	–	–
Exxon	278,50	–
Petrofina	2 088	–
B.P.France	76	– 2,90
Primagaz	650	inch
Raffinage	75,50	+ 5,50
Royal Dutch	676	–
Sogerap	281	+ 6
Total	340	– 5

(1) Coupon de 10 F.

Métallurgie construction mécanique

	1-7-88	Diff.
Alspi (5)	321,10	+ 27,50
Avs Dassault-B. (6)	–	–
De Dietrich (1)	1 653	+ 27
FACOM (3)	842	– 17
Fives Li	128	– 1
Marine Wendel	407	+ 11,50
Penhoët (2)	335	– 9
Peugeot SA	1 291	– 91
Sagem	1 530	+ 20
Saulnes-Châtillon	217,90	+ 7,90
Strafor	545	– 5
Valéo (4)	506	inch.
Vallourec	133	+ 5,50

(1) Coupon de 36 F.
(2) Coupon de 9 F.
(3) Coupon de 18 F.
(4) Coupon de 4 F.
(5) Coupon de 6,50 F.
(6) Coupon de 9,50 F.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
	–	–
Peugeot	511 969	633 877 407
Michelin	1 261 318	283 411 213
Midi	204 601	282 129 707
Pretabail	3 710 143	248 058 991
Perrier	238 736	214 264 582
Société Gén.	594 102	208 587 511
Saint-Gobain	365 039	186 400 022
LVMH	69 867	172 149 342
Suez	576 229	157 747 461
Promodès	79 132	155 899 678
Havas	216 925	146 428 040
Club Med.	280 226	137 124 799
Pernod-Ricard	138 173	134 533 005

(*) Du 23 au 30 juin inclus.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	1-7-88	Diff.
Géophysique	522	– 3
Imétal	226	– 2,60
Michelin	224	– 2
Min. Penarroya	69	–
RTZ(1)	44	–
ZCI	2	–

(1) Coupon de 0,085 F.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 24 juin	Cours 1er juillet
Or fin (kilo en barre)	86 200	86 200
— (kilo en lingot)	86 400	86 450
Pièce française (20 fr.)	503	500
● Pièce française (10 fr.)	353	361
Pièce suisse (20 fr.)	528	532
Pièce latine (20 fr.)	500	496
● Pièce tunisienne (20 fr.)	498	492
Souverain	630	625
● Souverain Elizabeth II	621	637
● Demi-souverain	381	380
Pièce de 20 dollars	2 885	2 880
— 10 dollars	1 512	1 600
● — 5 dollars	980	980
— 50 pesos	3 210	3 225
● — 20 marks	625	616
— 10 florins	521	513
● — 5 roubles	341	328

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Pernod-Ricard	+ 37,6	Télémécanique	– 14,4
Rue Impériale	+ 14,7	Sommer	– 6,1
Midland	+ 12,3	Penhoët	– 5,9
Alspi	+ 10,7	Via Banque	– 5,7
Raffin.-Distrib.	+ 10,1	Cetelem	– 5,4
Guyenne Gasc.	+ 9,7	Hutchinson	– 5,1
GTM-Entrep.	+ 8,4	Suez	– 5,1
Cofimeg	+ 8,3	SFIM	– 5
Exor	+ 8	Penarroya	– 4,8
Gaz et eaux	+ 7	Labinal	– 4,6
Peugeot	+ 6,7	Imm. Monceau	– 4,5
Moulinex	+ 6,4	Matra	– 4,5
Sefimeg	+ 6,4	Bel	– 3,9

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 1er juillet 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 88	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	104,40	103,25	102,15	101,05
+ bas	104,05	102,90	101,90	101,05
Dernier	104,30	103,15	102,10	101,05
Compensation	104,30	103,15	102,10	101,20

Nombre de contrats : 42 743.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	27 juin	28 juin	29 juin	30 juin	1er juillet
RM	–	819 958	1 697 066	1 626 878	1 458 220
Comptant					
R. et obl.	–	12 595 905	14 026 066	11 569 783	9 957 737
Actions	–	667 413	387 458	430 518	160 214
Total	–	14 083 276	16 110 590	13 627 179	11 576 171
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	124,4	123,7	124,2	124,7	–
Étrangères	–	113,3	114,8	114,6	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	133,3	132,7	133,2	133,7	135,5
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	358,7	355,5	355	357	358,7

BONS DU TRÉSOR

Séance du 1-7-88

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept. 88	–	–	93,05	–
Déc. 88	92,85	92,85	92,85	–
Mars 89	–	–	92,65	–

Après les scandales de la Bourse

M. Bérégovoy appelle à une déontologie sur les marchés financiers

« Les nouveaux instruments financiers ne sont pas responsables de la crise d'octobre 1987. » Comme l'ensemble des participants au colloque financier organisé à Paris, du 29 juin au 1er juillet, par la Fondation HEC, le Centre HEC-ISA et l'Association de Genève, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, a expliqué dans son message que *« nous devons prendre garde à ne pas confondre l'effet et la cause ».* *« Optimiste sur l'évolution des marchés financiers et les perspectives de la place de Paris »* et confiant dans *« l'intérêt porté par les investisseurs étrangers »*, le ministre d'Etat estime néanmoins que les professionnels *« ont à définir et à adapter en permanence un code de déontologie ».* S'il *« ne désire pas multiplier les réglementations »*, il n'exclut pas de prendre en ces domaines *« des dispositions législatives ».*

Dans le discours d'ouverture de cette manifestation qui réunissait plus de quatre cents personnes (professionnels et universitaires, français et étrangers), M. Michel Pébereau, président du CCF, avait estimé que, *« malgré le développement des marchés, la place de l'intermédiation* [des banques] *restera importante dans les prochaines années »*, soulignant en outre *« l'impératif de compétitivité pour les entreprises financières et bancaires ».* Intervenant à l'issue des travaux, M. Daniel Lebègue, directeur général de la BNP, a estimé que la déréglementation financière menée en France au cours des dernières années avait été *« bénéfique »* pour tous les agents économiques et que subsiste en cette matière *« du grain à moudre, notamment pour préparer 1993 ».* S'exprimant à titre personnel, il a jugé *« souhaitable de poursuivre le mouvement de débonification des taux, notamment pour les prêts à l'agriculture ».* Le ministre a suggéré que ces prêts, distribués pour l'instant uniquement par le réseau du Crédit agricole, puissent également être offerts par les autres réseaux.

A propos de l'ouverture à Paris d'un marché sur contrats à terme et options sur indices boursiers, M. Jacques Mayoux, président de la Fondation HEC, a plaidé en faveur d'une *« diversité de produits à condition qu'il y ait unification des organismes de contrôle ».* Deux projets sont actuellement en cours de préparation, l'un fondé sur un indice CAC, l'autre sur un indice EFX (il s'agit dans ce second cas d'une Bourse électronique). Vendredi dans l'après-midi, le conseil des Bourses de valeurs a indiqué au ministère de l'économie son refus d'assurer la tutelle de la Bourse électronique envisagée dans le second projet.

E. I.

Les Chinois vont s'initier à la Bourse

Les Chinois vont pouvoir s'initier aux mécanismes de la Bourse et de l'économie capitaliste grâce à un jeu de société français qui sera distribué en Chine à partir d'octobre prochain. Une société mixte franco-chinoise a été mise sur pied entre l'Agence française de relations publiques Forces et Média et la China International Trust and Investment Corporation (CITIC) pour éditer et distribuer en Chine un jeu de société, inventé par M. Yves Mourousi et deux publicitaires, Marc-Eric Gervais et Pascale Loiseau, intitulé Maxi-Bourse international. Le jeu devrait également faire l'objet de cours dans les lycées et les universités et être utilisé dans des séries de télévision. – (AFP.)

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Irrégulier

La tendance a été très irrégulière cette semaine à New-York. Mais, de hausses en baisses, le Dow Jones s'est finalement établi non loin de son niveau du 24 juin : 2 131,58 (contre 2 142,96). Le chaud et le froid ont tour à tour soufflé sur le marché. Très sensible à la hausse du dollar, à l'arrivée des premières pluies, même timides, sur le Midwest, également à la baisse des prix du pétrole, Wall Street n'a guère apprécié, en revanche, la remontée des taux en Europe, qui traîne l'ombre du krach.

A la veille d'un week-end de trois jours – la Bourse américaine sera fermée le lundi 4 juillet pour la fête de l'Indépendance, – les opérateurs ont pris leurs bénéfices par précaution.

	Cours 24 juin	Cours 1er juil.
Alcoa	52 3/4	52 5/8
ATT	26 3/4	26 5/8
Boeing	57 7/8	59
Chase Man. Bank	29 7/8	29 3/4
Du Pont de Nemours	91 3/8	92
Eastman Kodak	45 5/8	45 1/2
Exxon	46 3/8	44 5/8
Ford	52 1/8	52 3/4
General Electric	43 3/4	43 7/8
General Motors	79 1/4	79 3/4
Goodyear	65 5/8	64 1/4
IBM	125 1/4	126 5/8
ITT	52 1/4	51 7/8
Mobil Oil	44 3/4	43 3/8
Pfizer	51 3/8	51 5/8
Schlumberger	34 1/2	33 3/4
Texaco	48 1/2	46 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	95 3/4	97
Union Carbide	23 3/8	22 5/8
USX	32 5/8	31 5/8
Westinghouse	55 3/4	56 1/8
Xerox Corp	55 1/4	54 7/8

LONDRES

Tassement

Affecté par l'annonce du déficit historique de la balance des paiements pour mai et de la détérioration de la balance commerciale le même mois, le marché s'est alourdi, reperdant presque tout le terrain gagné la semaine précédente. L'activité n'a cependant pas été très importante, les investisseurs restant l'arme au pied dans l'attente d'un nouveau relèvement des taux d'intérêt.

Indices « FT » du 1er juillet : industrielles, 1 858,2 (contre 1 871,3) ; mines d'or, 208,4 (contre 213,3) ; Fonds d'Etat, 87,82 (contre 88,45).

	Cours 24 juin	Cours 1er juil.
Beecham	465	466
Bowater	405	406
BP	257	252
Charter	363	372
Courtaulds	335	335
De Beers (*)	11 1/2	11 1/4
Free Gold (*)	8 5/8	8 5/8
Glaxo	973	990
GUS	16 7/16	16 9/16
ICI	10 13/16	10 15/16
Reuters	535	555
Shell	10 5/8	10 5/16
Unilever	478	469
Vickers	170 1/2	165
War Loan	38 5/16	37 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Plus 2 %

Attendu, le relèvement du taux d'escompte par la Bundesbank n'a produit aucun effet négatif sur le marché. Au contraire, les opérateurs ont jugé la mesure fondée. Amorcée à la fin de la semaine passée, la reprise s'est donc poursuivie en s'accentuant. Pour la semaine, les valeurs allemandes ont monté de 2 % environ. Dax, le premier indicateur instantané, est entré en fonction le 1er juillet. Il s'est établi à 1 163,52 (base 100 : 31 déc. 1987).

Indice de la Commerzbank le 1er juillet : 1 459,6 (contre 1 430,8).

	Cours 24 juin	Cours 1er juillet
AEG	202,30	200,40
BASF	253,80	252
Bayer	284,50	283,70
Commerzbank	224,60	237
Deutschebank	439,50	459,50
Hoechst	267,70	265,50
Karstadt	436	423
Mannesman	158	159,30
Siemens	412,50	426,90
Volkswagen	264,70	258,80

TOKYO

Lourd

Encore une mauvaise semaine à Tokyo, où la nouvelle hausse du dollar a encore accru la crainte d'une reprise de l'inflation et, partant, d'une hausse des taux d'intérêt. Pour l'instant, la Banque du Japon s'est bornée à relever très légèrement (+ 0,0625 %) les taux de pension des effets à deux et trois mois.

Le marché des actions s'est pratiquement alourdi tous les jours.

Indices du 2 juillet : Nikkei, 27362,52 (contre 27556,21) ; général, 2 148,97 (contre 2 162,67)

	Cours 24 juin	Cours 1er juillet
Akaï	699	691
Bridgestone	1 448	1 330
Canon	1 190	1 220
Fuji Bank	3 190	3 250
Honda Motors	1 690	1 680
Matsushita Electric	2 480	2 450
Mitsubishi Heavy	816	900
Sony Corp.	5 100	5 120
Toyota Motors	2 270	2 320

Crédits, changes, grands marchés

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Irrégulier

La tendance a été très irrégulière cette semaine à New-York. Mais, de hausses en baisses, le Dow Jones s'est finalement établi non loin de son niveau du 24 juin : 2 131,58 (contre 2 142,96). Le chaud et le froid ont tour à tour soufflé sur le marché. Très sensible à la baisse du dollar, à l'arrivée des premières pluies, même timides, sur le Midwest, également à la baisse des prix du pétrole, Wall Street n'a guère apprécié, en revanche, la remontée des taux en Europe, qui traîne l'ombre du krach.

A la veille d'un week-end de trois jours – la Bourse américaine sera fermée le lundi 4 juillet pour la fête de l'Indépendance, – les opérateurs ont pris leurs bénéfices par précaution.

	Cours 24 juin	Cours 1er juil.
Alcoa	52 3/4	52 5/8
ATT	26 3/4	26 5/8
Boeing	57 – 8	59
Chase Man. Bank	29 7/8	29 3/4
Du Pont de Nemours	91 3/8	92
Eastman Kodak	45 5/8	45 1/2
Exxon	46 3/8	44 5/8
Ford	52 1/8	52 1/4
General Electric	45 3/4	43 7/8
General Motors	79 1/4	79 3/4
Goodyear	65 5/8	64 1/4
IBM	125 3/4	126 5/8
ITT	52 1/4	51 7/8
Mobil Oil	44 3/4	43 3/8
Pfizer	51 1/8	51 5/8
Schlumberger	34 1/2	33 3/4
Texaco	48 1/2	46 5/8
UAL Corp ex-Allegis	95 3/4	97
Union Carbide	23 1/8	22 5/8
USX	32 5/8	31 5/8
Westinghouse	55 3/4	56 1/8
Xerox Corp	55 1/4	54 7/8

LONDRES
Tassement

Affecté par l'annonce du déficit [illegible] de la balance des paiements [illegible] et de la détérioration de la balance commerciale le même mois, le marché s'est alourdi, cependant [illegible] terrain gagné la semaine [illegible]. L'activité n'a cependant [illegible] importante, les [illegible] l'arme au pied dans [illegible] relèvement des taux [illegible].

Indices « FT » : [illegible] industrielles, 1 4[illegible] ; mines d'or, 203,4 [illegible] ; Fonds d'Etat [illegible].

[illegible]

(*) En dollars.

FRANCFORT
Plus 2 [illegible]

Attendu, [illegible]

TOKYO
[illegible]

[illegible]

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Bruissements fiscaux

Les coulisses du marché international des capitaux bruissent de rumeurs fiscales. Celles d'une éventuelle introduction d'une retenue à la source de 5 % sur les revenus des obligations américaines se sont à peine tues que l'attention a été captée par la remise en question de la convention de double imposition passée entre le Royaume-Uni et les Antilles néerlandaises.

Ce qui importe dans cette dernière évolution, ce n'est pas le nombre de transactions concernées (il est faible). L'impact va en fait bien au-delà des considérations immédiates sur le sort de telle ou telle obligation. Lorsque plane la menace d'une renégociation de contrats qui impliquerait pour certains débiteurs de dénoncer leurs emprunts au remboursement anticipé sous peine d'être frappés d'une forte taxe sur les versements d'intérêt (25 % en l'occurrence), c'est toute la confiance des investisseurs dans le système qui est ébranlée. L'évocation de semblables considérations impliquant les Etats-Unis et les Antilles néerlandaises, l'an passé à pareille époque, avait paralysé l'euromarché tout entier. Les choses avaient fini par rester en l'état devant le tollé général déclenché par les intentions américaines, mais le mal était fait car la suspicion était jetée. Cela avait conduit à réévaluer les grands marchés nationaux des capitaux dans l'esprit de nombreux investisseurs au détriment de l'euromarché.

Présentement, la situation est plus compliquée, du moins en Europe où les efforts d'harmonisation fiscale en cours pourraient mener à instaurer dans presque tous les pays de la Communauté un système uniforme de retenue à la source. L'unanimité est loin d'être atteinte à ce sujet. Les taux varient sensiblement dans les différents pays qui connaissent déjà un tel système, et parmi les autres, certains, comme le Luxembourg, n'ont, à l'évidence, nullement l'intention d'introduire chez eux un tel dispositif. Il reste que nombre d'investisseurs, dans l'attente de plus de précision, préfèrent laisser leurs fonds en dépôts à court terme plutôt que de les engager à longue échéance. D'où la grande réserve manifestée la semaine écoulée sur l'euromarché.

Taxe à l'italienne

En Italie, où existe déjà un prélèvement à la source de 12,5 % sur les coupons des emprunts d'Etat, la question prend un aspect particulier. Le Trésor italien se sert, en effet, de deux monnaies, la lire et l'ECU, pour lever des fonds sur son marché national. L'utilisation domestique de la monnaie européenne est source d'arbitrages inouïs pour les grandes banques internationales. Pour compenser l'effet de l'impôt anticipé, les autorités de la Péninsule sont prêtes à verser un intérêt nettement plus élevé que celui qu'elles serviraient sur une opération internationale qui, par définition, ne serait assujettie à aucune taxe. Pour une durée de quatre ans, la différence est de l'ordre de 90 à 100 points de base (en gros entre 7,60 %-7,80 % et 8,50 %-8,60 %).

Les souscripteurs de nombreux pays étrangers sont en mesure de récupérer l'impôt retenu à la source conformément à des accords de double imposition. Mais cela prend du temps, un peu plus d'un an, réduisant en proportion le gain théorique qu'ils peuvent réaliser sur une telle opération. La marge qui subsiste finalement est encore très large. Après refinancement sur le marché des swaps, elle est de l'ordre de 45 à 50 points de base. Ce sont, en fait, des marges de ce genre qui ont permis à la foison d'euro-emprunts « swappés » en ECU à quatre ans de voir le jour cette année.

Saisir avec précision pourquoi le Trésor italien retient systématiquement la solution des emprunts domestiques en ECU, qui, finalement, lui est plus coûteuse que ne le serait un accès direct à l'euromarché, est une tâche difficile. Une des raisons officiellement avancées est de nature pédagogique : il s'agirait d'éduquer la communauté des prêteurs italiens à investir dans des instruments à taux fixe en monnaies étrangères sur place plutôt que de laisser ce rôle à l'euromarché. Or, selon toute apparence, ce sont plutôt les intervenants étrangers qui profitent de la situation, si bien que l'objectif poursuivi risque de ne pas être atteint. Cet objectif, d'ailleurs, n'a plus la même signification qu'il y a trois ans lorsqu'il avait été fixé en pleine période de contrôle des changes.

D'une façon plus prosaïque, la nécessité pour l'Italie de poursuivre un vaste programme d'emprunts en ECU apparaît aux yeux de tous, ne serait-ce que pour assurer le versement des intérêts sur les titres de ce genre émis ces dernières années. La cadence presque mensuelle des émissions de certificats du Trésor et leur montant, de 500 millions à 1 milliard d'ECU, ne pourraient guère être absorbés par l'euromarché dans les conditions actuelles. Il reste que de grandes euro-émissions occasionnelles seraient bienvenues et nettement moins chères pour l'emprunteur.

Cherchant à évaluer le potentiel de baisse qui subsiste dans le compartiment de l'eurofranc français à la suite de la remontée des taux du marché monétaire allemand, plusieurs candidats de choix, étrangers et nationaux, se donnent le temps de la réflexion. La liste des emprunteurs susceptibles de se présenter prochainement est longue d'une dizaine de noms. Certains ont directement l'emploi des fonds qu'ils envisagent de lever en francs. D'autres, au contraire, recherchent en fait des devises étrangères qu'ils se procureraient grâce à des transactions de swap; l'opération ne se concrétiserait que si elle se révélait moins coûteuse qu'une autre solution. L'incertitude demeure donc quant à l'activité primaire de ces prochaines semaines en eurofrancs.

Qui plus est, on estime dans les milieux euro-obligataires que les autorités françaises sont désormais prêtes à accepter le lancement, pour le compte des grandes dépendances d'Etat, d'opérations en devises étrangères dont le produit serait « swappé » contre des fonds en francs français. Jusqu'à présent, une telle possibilité n'était pas tolérée. La fermeté du franc justifierait un assouplissement de la position officielle à cet égard, et le changement serait, certes, bienvenu. Mais, à l'évidence, cela risquerait de priver l'euro-secteur français de signature garantie par la République.

Par ailleurs, l'heure est aux opérations convertibles ou munies de bons d'action. Les entreprises japonaises se signalent par des prouesses de cours impressionnantes, telles celles de Nippon Steel dont l'euro-emprunt de 600 millions de dollars assorti de warrants se traitait vendredi sur le marché gris avec une prime de 5 %. Un emprunteur français, la Compagnie générale d'électricité, a également eu l'occasion de se distinguer dans ce secteur. Par le truchement de la Société générale, la CGE a lancé un euro-emprunt convertible de 250 millions d'ECU à huit ans qui a reçu un bon accueil auprès des investisseurs européens. Les obligations, émises au pair, sont munies de coupons de 5,50 %. Le prix de conversion a été fixé vendredi à 330 francs, soit une prime de 12 % sur le cours de la veille. Il s'agit de la première opération de ce genre pour la CGE depuis sa privatisation.

CHRISTOPHE VETTER.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Optimisme pour le nickel

Pendant que les prix du nickel à Londres remontaient cette semaine, sur le comptant, à plus de 14 400 dollars la tonne, soutenus par des risques de grève chez le premier producteur mondial, le canadien Inco, le courtier Shearson Lehman publiait le 30 juin un rapport très optimiste sur l'avenir immédiat de ce métal. Selon les analystes britanniques, le record de consommation de 630 000 tonnes atteint en 1987 devrait cette année être battu et porté à 660 000 tonnes. Malgré une production occidentale qui devrait augmenter en 1988 de 7 %, pour s'établir à 564 000 tonnes, l'offre sera cette année encore inférieure aux besoins mondiaux. Compte tenu de l'apport de 60 000 tonnes en provenance des pays de l'Est, le marché connaîtra un nouveau déficit de l'ordre de 36 000 tonnes (contre 40 000 tonnes en 1987).

En raison de la baisse des stocks mondiaux qui se poursuit depuis 1983 – ils ne représentent plus que six semaines de consommation, – les utilisateurs éprouvent des difficultés à s'approvisionner en temps, quantité et qualité voulus. Dans ce contexte, Shearson Lehman estime que les prix du nickel en 1988 devraient atteindre une moyenne annuelle de 6,15 dollars par livre, soit 12 568 dollars par tonne, contre 2,21 dollars par livre en moyenne en 1987 (soit 4 516 dollars la tonne).

Dopé par une forte demande du secteur des aciers inox, débouché majeur du nickel, mais aussi par une interruption jusqu'en mai des livraisons de la République dominicaine au producteur canadien Falconbridge, les cours du métal ont même touché, le 28 mars, leur plus haut niveau historique à 10,84 dollars la livre (22 152 dollars la tonne). De l'avis des analystes de Shearson, la « fête » va continuer au-delà du second semestre, pour s'achever au plus tôt vers la mi-1989.

« La rapide expansion de la production des aciers inox en 1987 (+ 12 %) et 1988 (+ 7 %) ne pourra pas durer. Nous pensons qu'une proportion de cette marchandise a été mise en réserve et qu'elle sera déstockée fin 1989. La consommation de nickel s'en ressentira », précise cependant le rapport de Shearson Lehman, qui estime à 630 000 tonnes la demande mondiale pour 1989 (– 4,5 % sur 1988). Mais en attendant, le marché reste très tendu. Outre le secteur des aciers inox, les besoins sont pressants dans l'aéronautique et l'électroménager. Or la production n'est pas pour l'instant en mesure de suivre la cadence, face aux besoins qui se manifestent avec acuité au Japon et aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, la société métallurgique Le Nickel SLN, filiale du groupe Eramet-SLN, met les bouches doubles. Au début de 1987, la chute des prix du métal à 1,56 dollar la livre (3 180 dollars la tonne) avait incité l'entreprise française installée en Nouvelle-Calédonie à stopper l'un de ses trois fours pour le rénover. De 42 000 tonnes en 1986, la production de la SNL était tombée l'an passé à 37 800 tonnes. Cette année, l'ancienne firme des Rothschild a retrouvé la pleine capacité de ses trois fours électriques et table sur une production de 46 000 tonnes qu'elle devrait exporter en totalité, vers le Japon en particulier (sous forme de ferronickel).

Fidèle à sa tradition, la SNL a choisi de ne pas se prononcer officiellement sur les conséquences d'une évolution du statut de la Nouvelle-Calédonie. *« Nous sommes une société industrielle et purement industrielle »*, disait-on le 30 juin au siège parisien. Détenue à 75 % par le holding d'Etat Erap, à 15 % par Elf-Aquitaine et à 15 % par Imétal, la SLN reste cependant dans l'orbite des pouvoirs publics. Le nickel n'est plus l'enjeu qu'il représentait au début des années 60, lorsque de Gaulle tenait le minerai calédonien pour un gage d'autonomie face à l'emprise soviéto-américaine sur ce marché. Mais la hausse actuelle des prix rappelle aux responsables politiques français que la santé économique du « Caillou » est liée au « métal de Satan ».

ÉRIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 1-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 260 (– 15) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 420 (– 215) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	14 130 (– 970) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	1 915 (+ 265) Francs/tonne
Café (Londres) Juillet	1 060 (– 45) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 570 (+ 43) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	400,50 (+ 20) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	342 (– 0,55) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	293,50 (– 17,20) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LES DEVISES ET L'OR

Un dollar recherché

De quelle ampleur pourrait être la remontée générale du dollar, dont le rythme s'est accéléré tout le long de la semaine, avant de se ralentir à l'approche du week-end ? C'est la question que se posaient tous les opérateurs sur les marchés des changes, au terme d'une période hebdomadaire qui a vu les cours de la devise américaine gagner plus de 1 % par rapport au mark et, surtout, 3 % par rapport au yen. Autre question : quelle va être la tactique des banques centrales dans les prochains jours et les prochaines semaines ? On se doute que les réponses ne sont pas faciles, lesdites banques centrales n'ayant pas l'habitude d'informer, par avance, les marchés de leurs intentions réelles, puisque le secret constitue l'un de leurs atouts préférés.

En tout cas, la semaine a été fertile en rebondissements. Lundi, poursuivant sur sa lancée des jours précédents, le dollar s'envolait, passant de 1,8150 DM à 1,83 DM, de 130,50 yens à 131,70 yens et de 6,11 F à 6,16 F. Le lendemain, mardi, dans le courant de la matinée, les banques centrales entraient dans la danse, la Bundesbank en tête, pour essayer de casser la spirale haussière. Tout le monde s'y mit : non seulement l'Allemagne mais les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, la France, la Suède, sept pays au total. Seule exception : la Grande-Bretagne. Du coup, les cours retombèrent à 1,7950 DM, 6,06 F et seulement 130 yens.

Mais, le jour suivant, en l'absence d'intervention des banques centrales, les cours du dollar remontaient vigoureusement, à près de 6,15 F, 1,82 DM et 131 yens. Verdict des opérateurs : échec aux banques centrales, la force des marchés l'emportant irrésistiblement.

Jeudi, l'annonce d'un relèvement général des taux d'intérêt en Europe (la France exceptée), n'a eu aucun effet sur les cours, car une telle mesure était largement anticipée. En outre, lorsqu'un marché est à la hausse, sur une devise, qu'est-ce que peut bien faire un quart de point en plus sur des taux d'intérêt ?

Jeudi, un peu de répit était observé sur le front des monnaies, mais vendredi matin c'est le yen qui se mettait à faiblir à Tokyo, le dollar bondissant à 134,50 yens. Fait remarquable, cette semaine, puisqu'à aucun moment la Banque du Japon n'est intervenue, laissant les opérateurs s'engager tout seuls, dans l'espoir que le mouvement se calmerait de lui-même.

En fait, c'est au Japon que ledit mouvement s'est déclenché, dès la semaine dernière. Les sociétés exportatrices nipponnes, qui s'étaient habituées à vendre à terme et par anticipation les dollars qu'elles allaient recevoir, par crainte d'une baisse ultérieure ont commencé par stopper leurs ventes, puis se sont mises à acheter le dollar massivement.

A Tokyo, on assurait que beaucoup de sociétés spéculaient sur un nouveau repli du « billet vert », prévoyant un cours de 120 à 115 yens et vendaient des options pour une quantité bien supérieure à leurs besoins normaux. La remontée du dollar les a contraints à se « couvrir » en catastrophe. Par ailleurs, les investisseurs institutionnels japonais, les compagnies d'assurance sur la vie notamment, qui n'achetaient plus guère de bons du Trésor américain depuis quelques mois, craignant d'essuyer des pertes de change supplémentaires (10 milliards de dollars déjà, en un an), reprirent vigoureusement leurs acquisitions.

On suppose, maintenant, que la Banque du Japon attend, pour intervenir, que le dollar atteigne 135 yens, à moins que ce ne soit 140 yens, mais pas plus haut, dit-on, car la baisse de la devise nipponne serait de nature à relancer l'inflation en renchérissant le coût des importations.

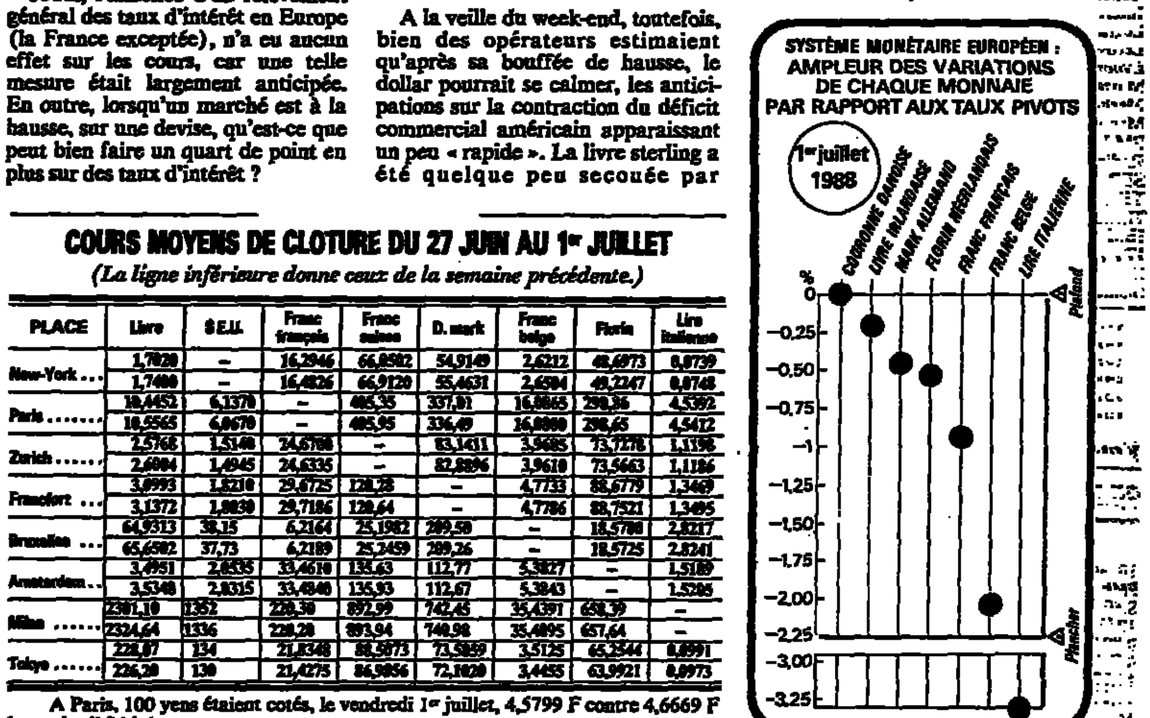
A la veille du week-end, toutefois, bien des opérateurs estimaient qu'après sa bouffée de hausse, le dollar pourrait se calmer, les anticipations sur la contraction du déficit commercial américain apparaissant un peu « rapide ». La livre sterling a été quelque peu secouée par l'annonce d'un déficit record de la balance des paiements britannique en mai (1,21 milliard de livres, soit près de 12 milliards de francs), avec une augmentation de 2 % pour les importations et une diminution de 4,5 % des exportations. Résultat : un déficit cumulé de la balance des paiements de 4,7 milliards de livres pour les cinq premiers mois de l'année, deux fois plus que prévu (4 milliards pour l'année entière, selon le gouvernement).

Rendus publics lundi après-midi, ces chiffres ont immédiatement fait chuter la livre, qui ne s'est nullement redressée malgré un nouveau relèvement du taux directeur de la Banque d'Angleterre d'un demi-point. En fait, les opérateurs attendaient un point complet, et ils ne désespèrent pas de l'obtenir. En tout cas, la devise britannique restait faible en fin de semaine, à moins de 3,10 DM et à 10,45 francs (contre 10,70 francs début juin).

Ce n'est certes pas le cas du franc français, qui traverse fort bien cette phase mouvementée. Il est vrai qu'il profite de la faiblesse relative du mark, dont le cours, à Paris, oscille autour de 3,37 francs et ceci en dépit de deux relèvements successifs des taux d'intervention de la Bundesbank.

Pour l'instant, le franc apparaît tout à fait « déconnecté » du mark. Sur le marché de l'or, les cours de l'once ont accentué leur repli, en raison inverse de la fermeté du dollar, ce qui est bien compréhensible. Au plus haut de l'année, le 3 juin dernier, à 465 dollars sur le marché de Londres, ils sont retombés aux environs de 435 dollars. A Paris, en revanche, grâce à la montée du dollar, le cours du lingot de 1 kilo, qui avait chuté à 78 300 francs au premier trimestre, s'est affermi à 86 450 francs. De toute façon, l'or n'est pas recherché actuellement.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 27 JUIN AU 1er JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7020	–	16,2946	66,0502	54,9149	2,6212	48,6973	0,0739
	1,7400	–	16,4826	66,9120	55,4631	2,6504	49,2247	0,0748
Paris	10,4452	6,1370	–	405,35	337,01	16,0865	298,36	4,5392
	10,5565	6,0670	–	405,95	336,49	16,0000	298,65	4,5412
Zurich	2,5768	1,5140	24,6700	–	83,1411	3,9685	73,7276	1,1196
	2,6004	1,4945	24,6335	–	82,8896	3,9610	73,5663	1,1186
Francfort	3,0993	1,8210	29,6725	120,28	–	4,7733	88,6779	1,3469
	3,1372	1,8030	29,7186	120,64	–	4,7786	88,7521	1,3495
Bruxelles	64,9313	38,15	6,2164	25,1982	209,50	–	18,5700	2,8217
	65,6502	37,73	6,2189	25,2459	209,26	–	18,5725	2,8241
Amsterdam	3,4951	2,0535	33,4610	135,63	112,77	5,3827	–	1,5189
	3,5348	2,0315	33,4840	135,93	112,67	5,3843	–	1,5205
Milan	2301,10	1352	220,30	892,99	742,45	35,4391	658,39	–
	2324,64	1336	220,20	893,94	740,98	35,4095	657,64	–
Tokyo	228,07	134	21,8348	88,5073	73,5859	3,5125	65,2544	0,0991
	226,20	130	21,4275	86,9856	72,1020	3,4455	63,9921	0,0973

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 1er juillet, 4,5799 F contre 4,6669 F le vendredi 24 juin.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le grand rééquilibrage

C'est fait! En moins de deux semaines, la Banque fédérale d'Allemagne, sans trop se soucier de son gouvernement, a repris ce qu'elle avait dû concéder en novembre dernier, c'est-à-dire une baisse d'un demi-point de son taux d'intervention à court terme, ramené à 3,25 % et qui vient de retrouver son niveau initial de 3,75 %. Elle y a ajouté, en prime, un relèvement d'un demi-point de son taux d'escompte qui, à 3 %, retrouve également son taux du 3 décembre 1987, date à laquelle la Bundesbank l'avait symboliquement réduit.

La décision allemande a été suivie, immédiatement, par les banques centrales de la « zone mark », Pays-Bas et Autriche, auxquelles se sont ajoutées la Suisse et la Belgique. Seule la France s'est abstenue, pour des raisons faciles à comprendre.

Les motifs de la décision allemande ont déjà été exposés lors du premier relèvement des taux directeurs de la Bundesbank, intervenu le mardi 21 juin : la baisse du mark est jugée dangereuse outre-Rhin, car elle est susceptible de relancer l'inflation en renchérissant le coût des produits importés. En outre, la masse monétaire augmente trop vite en RFA, et il est urgent de la faire rentrer dans son lit. On pense, toutefois, qu'un demi-point de hausse du taux à court terme en Allemagne est tout à fait insuffisant si un tel effet est recherché.

En tout cas, le dernier relèvement du taux allemand n'a eu aucun effet sur les marchés outre-Rhin : la hausse avait été anticipée, et les rendements s'étaient déjà alignés. En Grande-Bretagne, le souci de freiner la chute de la livre et, surtout, de calmer la surchauffe a incité la Banque d'Angleterre à relever une quatrième fois en six semaines son taux directeur, le portant à 9,50 %. On pense, généralement, qu'elle ira jusqu'à 10 % : les opérateurs internationaux y comptent bien.

Aux Etats-Unis, en revanche, la fermeté du dollar et la chute du prix du pétrole, qui poussent à la désinflation, ont favorisé la baisse des taux d'intérêt à long terme. A la veille du week-end, le rendement de l'emprunt à trente ans du Trésor américain était revenu à 8,82 % environ, dans l'optimisme général.

Dans ces conditions, les cours sur le MATIF ne pouvaient que monter, prudemment mais solidement, celui de l'échéance septembre s'inscrivait à 104,40 en fin de semaine, ce qui correspond à un rendement de 9,10 % environ sur l'emprunt « notionnel » à dix ans.

La déclaration de M. Pierre Bérégovoy, qui, malgré la hausse inopportune des taux allemands, voit toujours une marge de baisse pour les taux français, continue à doper un peu le marché. Néanmoins, les prévisions de l'INSEE, qui estiment à 3,2 % le rythme de l'inflation en France pour 1988, au lieu des 2,5 % officiels, tempèrent un peu l'optimisme. A 3,2 %, l'écart d'inflation avec l'Allemagne est de deux points, ce qui ramène l'écart de taux entre les deux pays à un point et demi environ. Si on compte un point d'écart pour la prime de risques, reste une marge de baisse d'un demi-point sur le court terme à Paris.

C'est jouable en raison de la bonne tenue du franc, qui se moque, comme d'une guigne du relèvement allemand; mais à la Banque de France, on reste prudent : c'est déjà bien beau de n'avoir pas eu à relever ses taux jeudi dernier, comme les voisins.

Sur le front des émissions, un « optimisme prudent » règne sur le marché. L'emprunt EDF de 3 milliards de francs lancé la semaine dernière a été vite « consommé » ; on n'en trouvait plus à la veille du week-end. Le Crédit agricole a levé 2 milliards de francs dans son réseau, ce qui n'a rien laissé pour les intervenants extérieurs. Le Crédit lyonnais a émis, à son tour, 1,25 milliard de francs de titres subordonnés remboursables (TSR) à 9,20 % nominal et 9,25 % en rendement réel, mais le placement, hors du réseau, est moyen, car plusieurs établissements ont déjà émis du TSR et le Crédit lyonnais vient en dernier.

Pour le reste, la Banque de gestion privée SIB a aisément placé quatre tranches TIOP à trois mois pour 400 millions de francs, de même qu'EURODIF (TIOP à un mois) pour 800 millions de francs et FRANCETEL (idem) pour 600 millions de francs.

F. R.

Le Monde



L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Le premier volet de l'accord de Matignon ne rencontre aucun obstacle parlementaire

Le projet de loi visant à confier à l'Etat le soin d'administrer directement la Nouvelle-Calédonie, pendant un an, à partir du 14 juillet prochain, a été adopté par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le vendredi 1er juillet, à l'unanimité des députés présents (PS, RPR et centristes).

L'adoption de ce texte, lundi au Palais-Bourbon, semble devoir faire l'objet d'un consensus. Selon le président de la commission des lois, M. Michel Sapin (PS), ce débat sera *« très serein et responsable »*. C'est M. Rocard qui présentera lui-même aux députés le projet, qui ne compte que deux articles.

L'article premier indique que *« jusqu'à l'entrée en fonction des conseils élus en application de la loi qui fixera le nouveau statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et, au plus tard, le 14 juillet 1989, les attributions dévolues au conseil exécutif et à son président par la loi nº 88-82 du 22 janvier 1988 portant statut de la Nouvelle-Calédonie sont exercées par le haut commissaire de la République »*. Sans être abrogé, le « statut Pons » est « gelé ».

L'article 2 ajoute : *« Dans l'exercice des attributions mentionnées à l'article premier, le haut-commissaire est assisté par un comité consultatif représentant les principales familles politiques du territoire. Ce comité comprend huit membres désignés par décret en conseil des ministres.*

» Le haut-commissaire lui soumet pour avis les projets de loi. (...) Le comité est consulté par le haut-commissaire sur les autres projets de loi et projets de décret relatifs au territoire. (...) Il peut, en outre, être saisi par le haut-commissaire de toute autre question relevant des attributions du conseil exécutif ou de son président. »

M. Pons : « Un accord de façade »

Pour sa part, M. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, ancien ministre des DOM-TOM, a qualifié, vendredi, d'*« accord de façade »* le compromis conclu le 26 juin à l'hôtel Matignon par le premier ministre et les délégués du RPCR et du FLNKS. Selon lui, cet accord constitue surtout, pour M. Rocard, *« une réussite médiatique »* mais *« il faut se garder d'aller trop vite, se garder de tout triomphalisme »*.

M. Pons, qui s'exprimait au micro de RFI, a ajouté que MM. Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou avaient signé un texte *« qui comporte des points essentiels de divergence : obligatoirement, un des deux, très vite, va s'apercevoir qu'il a signé un accord pour une évolution qui est contraire à ce qu'il souhaite. »*

Quant au président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, il a affirmé, jeudi, à Ajaccio, que l'accord de Matignon n'a *« d'autre but que de donner le gouvernement et la disposition de la Nouvelle-Calédonie à une minorité canaque. Le plan consiste,* a-t-il dit, *à organiser la majoration de cette minorité et la minoration de la majorité pro-française. »*

M. Tjibaou a du mal à convaincre son propre parti

NOUMÉA
de notre correspondant

Réuni dans la tribu de la Conception, en banlieue de Nouméa, afin de se prononcer sur l'accord signé à Paris entre MM. Rocard, Tjibaou et Lafleur, le comité directeur de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS) n'avait toujours pas conclu ses travaux samedi 2 juillet en fin d'après-midi (heure locale).

La lenteur des débats témoignait à l'évidence du trouble suscité chez les militants de l'UC par l'initiative de leur chef, M. Tjibaou. Celui-ci a d'ailleurs lui-même reconnu, au cours d'un entretien avec la presse, que les délégués de l'UC ont émis de nombreuses *« réticences »* sur certaines dispositions du *« package »* mis au point à Paris, en particulier les délimitations des futures régions, la durée de dix ans du statut transitoire, ainsi que le corps électoral retenu pour le scrutin d'autodétermination de 1998. *« Ça ne correspond pas aux revendications de l'UC et du FLNKS »*, a admis M. Tjibaou.

Pour le chef du mouvement indépendantiste, le fait que la garantie de l'indépendance n'ait pas constitué un préalable lors des négociations à Matignon *« renverse un peu la vapeur »*. *« Le texte remet en cause,* a-t-il poursuivi, *la problématique dans laquelle on s'est toujours positionné »*, ce qui explique que, selon lui, *« les gens ont besoin de bien réfléchir, de se concerter et de comprendre »*. Un nouveau comité directeur sera donc vraisemblablement convoqué afin d'arrêter la position définitive du parti, avant la tenue de la convention du FLNKS à Thio, le 16 juillet, qui engagera alors l'ensemble du mouvement indépendantiste.

Interrogé sur les violentes critiques exprimées contre l'accord de Matignon (*le Monde* du 2 juillet) par M. Léopold Jorédié, secrétaire général de l'UC et numéro trois du FLNKS, M. Tjibaou — visiblement amer — est convenu que cette prise de position pose *« des problèmes réels, ceux que l'on discute aujourd'hui »*.

Dans l'entourage du président du FLNKS, on reconnaît, en effet, que l'argumentation développée par M. Jorédié rencontre un certain écho chez les militants, tout en trouvant fort peu élégante la méthode utilisée. *« Pourquoi,* interroge ainsi un proche de M. Tjibaou, *n'est-il donc pas venu formuler ses griefs ici même, à ce comité directeur ? »* M. Jorédié, dit-on, a pris un gros risque politique personnel, en dénonçant de la sorte la démarche de M. Tjibaou.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Le numéro du « Monde » daté 2 juillet 1988 a été tiré à 520 439 exemplaires

Douze heures de confrontations entre le commissaire et ses accusatrices

M. Jobic maintient ses dénégations et invoque ses méthodes de travail

C'est dans un climat très tendu, où selon l'un des témoins *« dominait la peur »*, que s'est déroulée, vendredi 1er juillet, tard dans la nuit, la confrontation entre le commissaire Jobic, inculpé de proxénétisme aggravé et écroué à Bois-d'Arcy, et huit prostituées qui l'accusent d'extorsion de fonds. Le face-à-face a duré douze heures, arbitré par le juge Hayat, en présence d'un substitut du procureur, d'un interprète et des avocats de la défense comme de la partie civile.

Selon cette dernière, les huit femmes ont maintenu leurs accusations, y apportant même quelques précisions supplémentaires. C'est ainsi que l'une d'entre elles, absente pour cause de maladie à la confrontation organisée le 21 juin dernier, a avoué qu'elle n'était, ce jour-là, pas malade mais qu'on lui avait *« conseillé »* d'aller à Deauville afin qu'elle ne puisse être entendue. Boumedine Ouchent, dit « Michel », indicateur du commissaire Jobic inculpé depuis de subornation de témoins, lui aurait donné 3 000 F pour le voyage. Une autre prostituée aurait vivement attaqué le commissaire Jobic, accusant un autre policier, pour prix de sa bienveillance, de l'avoir forcée à envoyer des mandats à un truand emprisonné. Trois talons de mandat ont été effectivement retrouvés par les enquêteurs.

En revanche, pour l'un des avocats du policier, la confrontation a mis en lumière *« les contradictions et les imperfections du dossier »*, et le commissaire aurait *« démonté les accusations portées contre lui »*. *« C'est l'intérêt d'Yves Jobic que la défense parle »*, a conclu ce défenseur, sans en dire plus.

La confrontation s'est déroulée dans un climat alourdi par l'assassinat, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, d'un autre indicateur du commissaire Jobic, Mahfoud Bouchama (nos dernières éditions du 2 juillet). Ce dernier avait été entendu, le 29 juin, par les gendarmes de Versailles. A plusieurs reprises, le commissaire avait lui-même demandé l'audition de Mahfoud Bouchama, dont le témoignage paraissait devoir lui être favorable. En fait, selon des sources proches de l'enquête, il ne semble pas que ce fut le cas.

Avant de mourir, Mahfoud Bouchama aurait indiqué aux policiers le nom de son assassin, prénommé Salim et qui aurait été reconnu par un témoin présent dans le bar où a eu lieu l'assassinat. « Salim » est actuellement recherché. Selon les enquêteurs de la police judiciaire, ce meurtre n'a rien à voir avec le dossier Jobic. Mais l'on redoute que l'assassin s'en serve pour atténuer sa responsabilité et mettre en cause d'hypothétiques commanditaires.

Quoi qu'il en soit, l'affaire Jobic apparaît de jour en jour sous un aspect plus trouble, impliquant directement ou indirectement de plus en plus de personnes.

Après avoir conduit un commissaire de police en prison, provoqué, peut-être, la mort d'un indicateur et suscité au sein de plusieurs unités de la police judiciaire, ainsi que dans le corps des commissaires, troubles ou irritation, l'affaire Jobic est-elle en train de faire une nouvelle victime ? Cette fois il ne s'agit ni d'un policier, ni d'un « truand », ni d'une prostituée, mais d'un magistrat, M. René Humetz, juge d'instruction au tribunal de Paris. Un juge, ancien capitaine de gendarmerie et ancien inspecteur de police, dont le cabinet traite plusieurs affaires de grand banditisme et de proxénétisme et avec qui le commissaire Jobic a été en relation.

Il y avait *a priori* peu à espérer de la confrontation qui a eu lieu vendredi, chacun devant théoriquement rester sur ses positions. La défense du commissaire Jobic ne semblait d'ailleurs pas y attacher une excessive importance. N'avait-on pas vu l'un des trois avocats du policier quitter prématurément le tribunal et rentrer chez lui, où l'attendaient des *« affaires personnelles »* ?

Pourtant samedi 2 juillet, vers 1 h 30 du matin, alors que dans le cabinet du juge Hayat l'interminable face-à-face entre le commissaire Jobic et huit prostituées touchait à sa fin, les avocats de la partie civile, Mes William Bourdon et Francis Terquem ont abordé l'épineuse question de l'extraction de sa prison, le 11 mai 1987, de Jean-Claude Moustapha, pour une audition dans les locaux de la première division de police judiciaire (DPJ).

Jean-Claude Moustapha, que la chambre d'accusation de Versailles, sous la présidence de M. Robert Sévenier, vient d'ailleurs de mettre en liberté contre une caution de 100 000 francs, est inculpé d'infraction à la législation sur les stupéfiants. Son arrestation et son inculpation, fin 1986, par le juge Hayat a conduit de proche en proche à l'inculpation, le 28 novembre 1987, du commissaire Jobic, dont il était l'informateur très protégé.

Un hypothétique procès-verbal

Or six mois plus tôt, le 6 mai 1987, le commissaire Vénère, chef de la 1re DPJ, demandait par lettre au juge Hayat qu'il autorise pour vingt-quatre heures l'extraction de l'inculpé de sa cellule de Fresnes. Jean-Claude Moustapha, expliquait en substance le policier, sait beaucoup de choses sur une affaire qu'instruit le juge Humetz. Ce dernier appelait son collègue Hayat pour intervenir dans le même sens. Le 11 mai, le commissaire Jobic, assisté de l'inspecteur divisionnaire Michel Creissac, venaient chercher leur « client » pour l'emmener dans leurs locaux. Le soir, Jean-Claude Moustapha regagnait sa cellule.

Plusieurs mois plus tard, au cours d'un interrogatoire, un témoin évoquait les *« importantes protections »* policières dont aurait bénéficié Jean-Claude Moustapha. Il affirmait que même écroué Moustapha avait pu sortir de sa cellule durant vingt-quatre heures pour aller voir sa mère, *« service »* que lui avait rendu le commissaire Jobic moyennant un pot-de-vin de 25 000 francs. L'accusation était grave. Pourtant les vérifications faites par le magistrat instructeur dans l'agenda du commissaire Jobic, à la page du 11 mai, conduisaient à la découverte d'une inscription peu sibylline : *« Louise, 26, 2e étage. »* Il s'agit bien du prénom de la mère de Jean-Claude Moustapha, qui habite au 26, boulevard de Rochechouart, au 2e étage.

Le commissaire expliquera mal la raison de cette inscription dans son carnet. Il maintiendra seulement que Moustapha a bien été entendu dans les locaux de la 1re DPJ, comme en témoigne le livre où sont notées entrées et sorties. Mais si interrogatoire il y a eu, où se trouve le procès-verbal qui en fait foi ? Interrogé officieusement par le juge Hayat, M. Humetz répondra qu'il n'en a pas été dressé afin de ne pas compromettre l'informateur.

Samedi matin, le commissaire Jobic a exprimé une position exactement inverse. Selon lui, un procès-verbal a bien été établi, conservé dans un coffre du service et non placé dans le dossier, avec l'accord du juge Humetz. Ces propos, s'ils étaient avérés, constitueraient une grave mise en cause à l'égard d'un magistrat accusé de couvrir des pratiques peu orthodoxes. En tout cas, dans un premier temps, on voit mal comment pourrait être évitée une confrontation de M. Humetz avec le commissaire Jobic.

Ce dernier fait maintenant face à des accusations aussi diverses que précises. On est loin des attaques portées à l'origine par les seules prostituées qui, dans la nuit de vendredi à samedi, ont maintenu, comme l'on pouvait s'y attendre, la plupart de leurs accusations. Bien plus lourds de conséquences sont les aveux faits au début de la semaine dernière, par Bernard Lemouton, Boumedine Ouchent et Ahmed Ben Arbia, inculpés de subordination de témoins et écroués.

Services rendus

Tous trois sont des relations, des informateurs voire, pour Ouchent, un ami du commissaire Jobic. Le 21 juin, Lemouton a reconnu *« avoir écrit une lettre pour Samira Khiri qui ne sait ni lire ni écrire le français et qui était une lettre de rétractation de son témoignage dans l'affaire Jobic »*. Prostituée de la rue de Budapest, Samira Khiri — elle s'appelle en réalité Larbouia Lacen — s'est constituée partie civile contre le commissaire qu'elle accuse d'extorsion de fonds.

Boumedine Ouchent reconnaît des interventions semblables. S'il « donne » des affaires au commissaire Jobic, c'est *« uniquement par sympathie et pour rendre service à la société »*, affirme-t-il ingénument. Après plusieurs heures d'interrogatoire, il a reconnu avoir reçu de Ahmed Ben Arbia *« une lettre de rétractation à l'intention d'une prostituée »*. Deux autres femmes qui devaient témoigner devant le juge Hayat ont été menacées par Ben Arbia, qui a déchiré leur convocation. Ben Arbia, affirme Ouchent, a agi ainsi *« après avoir pris contact avec Jobic. »*

Enigmatique, il ajoutera encore qu'il *« joue sa peau »* et parlera d'un certain Salim, *« individu dangereux et armé, se livrant au racket »*, sur lequel il a donné des éléments au commissaire Jobic. Salim : ainsi se prénome le racketteur soupçonné d'avoir tiré sur Mahfoud Bouchama entendu par le magistrat instructeur deux jours avant sa mort.

Ce n'est d'ailleurs pas la moindre des caractéristiques du dossier Jobic que ce climat de violences qu'il laisse de plus en plus paraître. Jusqu'alors, le téléphone était l'habituel véhicule des menaces anonymes, obligeant le juge et l'un des témoins à être en permanence protégés par des gendarmes en civil. Samedi matin, l'une des prostituées confrontée au commissaire Jobic a annoncé au juge Hayat qu'une lettre de mise en garde parvenue en mars dernier était le fait d'une prostituée qui acceptait d'être entendue. Cette femme, a ajouté le témoin, sait qui est à l'origine des menaces anonymes contre le juge de Nanterre.

GEORGES MARION.

La Coupe du monde d'échecs à Belfort

Karpov superbe vainqueur de Kasparov

Dans la quatorzième et avant-dernière ronde du Tournoi de Belfort, le vendredi 1er juillet, Karpov a battu Kasparov. Cette très belle victoire ne devrait cependant pas permettre à l'ancien champion du monde de rejoindre son rival à la première place du tournoi qui se termine dimanche.

BELFORT
de notre envoyée spéciale

Karpov a su battre Kasparov, mais il n'a pu réaliser l'impossible : faire arriver son compatriote à l'heure. Lorsque la sonnette qui marque le début des parties a retenti à 15 heures tapantes, Anatoly Karpov était assis devant une chaise vide. Il a alors tranquillement avancé un de ses pions et attendu que le champion du monde daigne arriver. Le sourcil froncé, l'air affairé, Kasparov a finalement débouché sur la scène du Théâtre de Belfort à grandes enjambées, avec une petite minute de retard.

Le champion du monde ne saurait bouleverser ses habitudes, fût-ce devant son plus grand rival. Tout de même, Karpov a eu droit à des égards particuliers : lors de ses parties précédentes, Kasparov avait parfois fait attendre ses partenaires une bonne dizaine de minutes.

Après une brève poignée de main, Kasparov s'assoit, passe en revue les pièces en les effleurant nerveusement de la main et pose délicatement sa montre à sa gauche, le long de l'échiquier. 15 h 01 : les rites ont été respectés, la partie commence pour de bon. Il est temps de mimer l'impassibilité. Le dos bien droit, les bras sagement croisés, la silhouette figée, le visage impénétrable. Mais on ne masque jamais totalement les agitations de l'esprit : le regard de Karpov fouille l'échiquier, se relâche, et le pied de Kasparov piétine nerveusement la moquette bleutée.

La pression pèse déjà trop lourd. Les deux champions se lèvent à tour de rôle pour faire quelques pas sur la scène. Kasparov arpente fébrilement l'estrade, les mains derrière le dos, le regard vissé sur le bout de ses chaussures. Une vraie sentinelle. Une dizaine de pas vers la droite, une brusque volte-face, une dizaine de pas vers la gauche.

Karpov, lui, se lève posément, jette un coup d'œil à la ronde et musarde entre les tables de jeu, avec la désinvolture d'un promeneur du dimanche. Il va et vient à pas lents, en s'arrêtant de temps à autre devant les parties de ses camarades, comme s'il souhaitait se distraire un peu de son propre échiquier.

Les sièges offerts par les organisateurs lui ont d'ailleurs convenu à merveille : de larges fauteuils à roulettes, où l'on s'enfonce avec délice dans un confort profond. Kasparov, lui, n'a pu les supporter : il a commencé par demander que l'on en scie les roulettes, avant d'exiger un modèle plus à son goût : un simple fauteuil rigide à accoudoirs de bois. Les sièges des salles de réunion de la mairie de Belfort ont fait l'affaire.

La pendule tourne. A l'avantage de Karpov. Kasparov s'agite, s'énerve et allonge encore le pas lors de ses tours de garde le long de la scène du théâtre. A peine assis, le champion du monde se mordille rageusement les ongles en dévorant l'échiquier des yeux. Karpov, lui, reste placide. Au sous-sol, dans la salle des commentaires, le maître international français Aldo Haïk souffle à son groupe : *« Le temps travaille pour lui. »*

Dans cette défense Gruenfeld qu'ils ont tant jouée à Séville lors de leur dernier championnat du monde, Karpov a placé une innovation au 17e coup : Da4. Kasparov prend trente-huit minutes pour répondre. Mal. Au trentième coup, pour essayer d'échapper à l'étranglement, Kasparov sacrifie une Tour pour un Fou. En vain. Au trente-huitième coup, un tonnerre d'applaudissement, secoue la salle, pleine à craquer. Timman, à la table voisine, se bouche les oreilles. C'est fini. Karpov a gagné. Poignée de mains. Au bord des larmes, Kasparov « s'enfuit » par une issue de secours. Karpov, toujours aussi « expansif », déclare : *« J'ai été mieux durant toute la partie. »* Speelman, à qui on demande ce qu'il pense de la partie, répond : *« Il n'y a que deux hommes capables de la comprendre : Karpov et Kasparov. »* Vendredi soir, Kasparov n'avait pas encore compris ce qui lui était arrivé dans sa cent vingt-neuvième rencontre contre Karpov.

ANNE CHEMIN.

RÉSULTATS DE LA 14e RONDE

Karpov-Kasparov 1-0 (38) ; Sokolov-Short 0,5-0,5 (13) ; Youssoupov-Ehlvest 0,5-0,5 (31) ; Nogueiras-Beliavski 0,5-0,5 (21) ; Ribli-Andersson 0,5-0,5 (31) ; Huebner-Ljubojevic 0-1 (37) ; Timman-Hjartarson 1-0 (52) ; Speelman-Spassky 0,5-0,5 (11).

CLASSEMENT. — 1. Kasparov, 10,5 ; 2. Karpov, 9,5 ; 3. Elhvest, 8,5 ; 4. Sokolov et Spassky, 8 ; 6. Huebner et Ribli, 7,5 ; 8. Short et Speelman, 6,5 ; 10. Andersson, Beliavski, Ljubojevic et Nogueiras, 6 ; 14. Youssoupov, 5,5 ; *15. Hjartarson et Timman, 5.*

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Tournoi de Belfort
Défense Gruenfeld

1. d4	Cf6	20. Dd2	Dé6
2. ç4	g6	21. h3	Cç4
3. Cç3	d5	22. Dg5	h6
4. çxd5	Cxd5	23. Dç1	Df7
5. é4	Cxç3	24. Fg3	g5
6. bxç3	Fg7	25. Dç2	Dd5
7. Fç4	ç5	26. Ff2	h5
8. Cé2	Cç6	27. Cg3	Tf7
9. Fé3	0-0	28. Té1	b4
10. 0-0	Fg4	29. Dg6	Tf8
11. f3	Ca5	30. Cé4	Txf2
12. Fxf7	Txf7	31. Rxf2	bxç3
13. fxg4	Txf1	32. Df5	Rh8
14. Rxf1	Dd6	33. Dç8+	Rh7
15. é5	Dd5	34. Dxç5	Df7+
16. Ff2	Td8	35. Rg1	ç2
17. Da4	b6	36. Cg3	Ff8
18. Dç2	Tf8	37. Cf5	Rg8
19. Rg1	Dç4	38. Tç1	Aband.

Nouvelle grève la semaine prochaine sur Air Inter

Les syndicats de pilotes (SNPL et SPAC) et de mécaniciens navigants (SNOMAC) d'Air Inter ont annoncé dans un communiqué, le vendredi 1er juillet, qu'ils ont déposé un nouveau préavis de grève matinale pour la semaine prochaine, du lundi 4 au dimanche 10 juillet, de minuit à 8 heures.

Ils indiquent que *« la direction se refuse toujours d'ouvrir des négociations sur la composition d'équipages des Airbus A-320, malgré les propositions diverses »*.

Le conflit des mineurs de potasse d'Alsace

MULHOUSE
de notre correspondant

Lancé, jeudi 30 juin, par les mineurs du puits Amélie des Mines de potasse d'Alsace, un mouvement de grève, à l'appel des syndicats, s'est étendu, vendredi 1er juillet, à l'ensemble des puits de l'entreprise. *Au cœur des revendications,* la baisse du pouvoir d'achat, qui, selon M. Jean Klapuch, secrétaire de la CFDT, atteint 1 %, soit 1 200 F depuis le mois de janvier.

La direction n'ayant accepté de discuter qu'en septembre, les grévistes ont occupé le siège de la société à Mulhouse, retenant dans les locaux jusqu'au samedi à 1 heure du matin, notamment le secrétaire général, M. Jean-Marc Bouzat, et le directeur du personnel, M. Constantin, en l'absence du numéro 1 des MDPA, M. Paul Prévot. Selon M. Bouzat, *« 0,5 % ont été accordés en mars au titre de rattrapage 1987 »*, et une augmentation de *« 2,1 % de la masse salariale est prévue cette année »*. Etaient par ailleurs en cours de négociations un contrat d'intéressement et une nouvelle grille de qualifications.

B. L.